

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

---

**RAPPORT FINANCIER**  
**ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**  
**de l'exercice terminé le 31 décembre 1986**  
**et**  
**RAPPORT DU COMITÉ**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5B (A/42/5/Add.2)



**NATIONS UNIES**

New York, 1987

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
SIGLES .....	v
LETTRES D'ENVOI .....	vi
PREMIERE PARTIE : FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986 .....	2
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	5
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	54
IV. ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986 .....	55
Etat I. Etat comparatif des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 .....	56
Etat II. Etat comparatif de l'actif et du passif et situation financière au 31 décembre 1986 .....	57
Etat III. Etat de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 .....	58
Etat IV. Engagements de 1986 (récapitulation de l'état V) .....	59
Etat V. Coopération au titre des programmes. Etat des engagements, des dépenses et des soldes inutilisés des engagements à imputer sur la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et les fonds d'affectation spéciale provenant d'organismes des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 .....	60
Etat VI. Etat des prévisions de dépenses et de recettes, des engagements de dépenses et des soldes inutilisés au titre du budget de l'exercice biennal 1986-1987 .....	64
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS .....	65
TABLEAUX RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS .....	69
Tableau 1. Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 .....	69
Tableau 2. Autres recettes : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants de 1985 .....	72
Tableau 3. Disponibilités au 31 décembre 1986 .....	73

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Tableau 4. Contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires à recevoir au 31 décembre 1986 pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs .....	74
Tableau 5. Sommes à recevoir, avances et dépôts : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants de 1985 .....	76
Tableau 6. Stocks : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants pour 1985 .....	78
Tableau 7. Etat des contributions annoncées ou versées d'avance pour des exercices ultérieurs au 31 décembre 1986 .....	79
Tableau 8. Sommes à payer et autres engagements non réglés : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants pour 1985 .....	80
Tableau 9. Fonds d'affectation spéciale pour les achats et services remboursables (Récapitulation des opérations de 1986) ....	81
Tableau 10. Immobilisations au 31 décembre 1986 .....	84
V. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS .....	85
ANNEXES A LA PRF                      PARTIE	
I. Renseignements statistiques et autres .....	88
II. Définition de certains termes employés dans le rapport .....	95
DEUXIEME PARTIE : OPERATION CARTES DE VOEUX	
AVANT-PROPOS .....	102
I. RAPPORT FINANCIER DE LA CAMPAGNE DE 1985 .....	103
Etat I. Etat comparatif des recettes et des dépenses de la campagne terminée le 30 avril 1986 .....	105
Etat II. Etat comparatif de l'actif et du passif au 30 avril 1986 ...	106
Etat III. Etat comparatif des résultats effectifs de la campagne terminée le 30 avril 1986 et du plan de travail approuvé ...	107
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS .....	108

## SIGLES

AGFUND	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies
BOUA	Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique
CEE	Communauté économique européenne
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 27 février 1987

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice 1986, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport financier que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général,

(Signé) James P. GRANT

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y.

Le 22 juin 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris l'opération Cartes de voeux, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, états qui ont été présentés par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes  
du Ghana et Président du Comité  
des commissaires aux comptes de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président de l'Assemblée  
générale des Nations Unies  
New York, N. Y.

PREMIERE PARTIE  
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE



### Introduction

1. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) présente ci-après le rapport financier annuel sur les comptes du FISE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, qui comporte six états et 10 tableaux.

2. Le système financier du FISE est décrit dans le document intitulé "Exposé général des politiques, de l'organisation et des méthodes de travail du FISE" (E/ICEF/670/Rev.3). En outre, dans le plan à moyen terme pour la période 1986-1990 (E/ICEF/1987/3), les chiffres effectifs de 1986 sont comparés avec ceux prévus pour cette même année et les projections financières pour les exercices à venir sont indiquées. Le rapport financier donne des détails sur les résultats financiers des activités du FISE pour l'exercice 1986. Les faits saillants sont récapitulés dans les paragraphes ci-après.

### Recettes

3. Le montant total des recettes du FISE en 1986 s'est élevé à 463 millions de dollars. Presque tous les gouvernements, tant des pays développés que des pays en développement, ont versé des contributions au FISE en 1986. Sur ce montant, 299 millions de dollars étaient destinés à la masse commune des ressources et 164 millions aux fonds supplémentaires (dont 32 millions de dollars au titre des secours d'urgence, principalement en Afrique). Conformément à la tradition établie, 75 % de ces recettes (348 millions de dollars) provenaient de gouvernements et d'organisations intergouvernementales, 19 % (89 millions de dollars) de sources privées (grâce à des campagnes de collecte de fonds), de la vente de cartes de vœux et de dons individuels, moins de 1 % (2 millions de dollars) d'organismes des Nations Unies et 5 % (24 millions de dollars) de sources diverses, y compris la réévaluation de l'actif et du passif pour tenir compte de l'évolution des taux de change. On comptait dans les recettes de sources privées 8 millions de dollars provenant de la campagne d'aide sportive, qui ont été répartis à égalité entre la masse générale des ressources et les fonds supplémentaires.

### Dépenses

4. En 1986, les dépenses du FISE se sont élevées à 437 millions de dollars. Ces dépenses étaient ventilées comme suit : 185 millions de dollars pour les fournitures; le matériel et le transport des marchandises, 141 millions de dollars pour l'assistance fournie sous d'autres formes, telles que les subventions pour la formation, les dépenses relatives au personnel engagé au titre de projets et les dépenses locales, et 66 millions de dollars au titre de l'appui aux programmes. Le solde (45 millions de dollars) était constitué par des dépenses des services administratifs. Après déduction des contributions des gouvernements au titre des dépenses budgétaires locales et d'autres recettes inscrites au budget, le montant net des dépenses d'appui aux programmes au niveau local était de 57 millions de dollars, et celui des dépenses des services administratifs de 42 millions de dollars.

### Dons en nature

5. En 1986, des dons en nature, évalués par les donateurs à 14 millions de dollars, ont été reçus pour des projets par l'intermédiaire du FISE. Sur ce montant, 4 millions de dollars ont été reçus du Gouvernement italien au titre du

programme de vaccination et d'activités connexes exécutés dans 18 pays africains et dans 7 pays de la région de l'isthme de l'Amérique centrale. Ces dons ne figurent pas dans les comptes du FISE, bien que ce soient ses services administratifs qui s'en occupent.

#### Fonds d'affectation spéciale

6. Les fonds d'affectation spéciale qui ne nécessitent pas l'approbation d'engagements par le Conseil d'administration du FISE n'ont pas été comptabilisés dans les rubriques "Recettes" et "Dépenses". Il s'agit essentiellement de fonds destinés à financer les biens et services achetés et fournis, contre remboursement, par le FISE pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. En 1986, les contributions versées ou annoncées au FISE au titre de ces fonds d'affectation spéciale s'élevaient à 56 millions de dollars. Les dépenses et engagements de dépenses imputés sur ces fonds se sont chiffrés à 41 millions de dollars.

#### Réserve de liquidités

7. Le FISE ne dispose pas d'une réserve officielle et n'a pas le droit d'emprunter. Il a donc besoin d'une réserve de liquidités pour couvrir des déséquilibres temporaires des mouvements de trésorerie en cours d'exercice, ainsi que pour absorber les différences négatives entre les prévisions et le montant annuel effectif des recettes destinées à la masse commune des ressources et des dépenses qui lui sont imputées. La politique du FISE consiste à maintenir, dans les limites de la prudence, le solde en espèces de la masse commune des ressources à son niveau le plus bas et à utiliser au maximum les ressources disponibles. Elle l'autorise aussi à utiliser, à titre temporaire et en cas de besoin, la moitié du solde en espèces des fonds supplémentaires qui, en sus des liquidités correspondant à la masse commune de ressources reste dans la réserve tant que les modifications nécessaires n'ont pas été apportées aux programmes. A la fin de 1986, sur 126 millions de dollars de disponibilités, 59 millions de dollars représentaient la réserve de liquidités constituée par le FISE avec des fonds de la masse commune des ressources (16 millions de dollars) et la moitié du solde des fonds supplémentaires (86 millions de dollars).

8. Le montant total des disponibilités (126 millions de dollars), y compris le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale, était placé dans de grandes banques dans la plupart des pays où le FISE exerce des activités. Sur ce montant, 100 millions de dollars étaient placés dans des comptes de dépôt à terme portant intérêt et 26 millions de dollars dans des comptes courants bancaires, dont beaucoup étaient aussi porteurs d'intérêt. Le montant total des liquidités du FISE comprenait 13 millions de dollars en monnaies qui ne pouvaient être utilisées que pour effectuer des achats et pour d'autres dépenses dans le pays donateur. Ce solde a enregistré une légère augmentation par rapport à celui des années précédentes. Des montants relativement importants en monnaies non convertibles ont été acceptés de pays en développement pour financer l'achat de vaccins et de médicaments essentiels. Les contributions en monnaies non convertibles sont acceptées avec circonspection limitée et seulement si le FISE a la possibilité de les utiliser à court terme. Ces avoirs ne devraient donc pas s'accumuler au-delà des possibilités d'utilisation.

## Engagements au titre des programmes

9. En 1986, le Conseil d'administration a approuvé de nouveaux engagements d'un montant total de 248 millions de dollars pour des programmes en faveur de l'enfance exécutés dans 110 pays avec lesquels le FISE coopère, ainsi que des projets régionaux et interrégionaux. Sur ce total, les engagements imputés à la masse commune des ressources représentaient 85 millions de dollars et les engagements au titre de projets que le Conseil a "notés" comme méritant d'être appuyés et qui ont été financés par des annonces de contributions à des fonds supplémentaires faites en 1986 représentaient 163 millions de dollars.

## Perspectives pour 1987 et pour les années à venir

10. En novembre 1986, à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, 90 gouvernements ont fait pour 1987 des annonces de contributions à la masse commune des ressources du FISE, représentant un montant total de 132 millions de dollars. De nombreux pays, tant industrialisés qu'en développement, ont annoncé pour 1987 des augmentations de leurs contributions en monnaie nationale par rapport à 1986. On sait par expérience que les gouvernements annonceront des contributions supplémentaires dans les mois à venir, ce qui portera les annonces de contributions à la masse commune des ressources du FISE pour 1987 à 247 millions de dollars (chiffre estimatif), soit une augmentation de 5,7 % en valeur réelle par rapport aux contributions annoncées en 1986.

11. Si l'on tient compte des contributions attendues de sources non gouvernementales, des recettes de l'opération Cartes de vœux et des fonds supplémentaires, les recettes totales pour 1987 atteignent 448 millions de dollars, d'après les projections. On ne pense pas que les bénéfices exceptionnels réalisés en 1986 par suite des variations des taux de change se reproduiront en 1987. Pour la période 1988-1990, on suppose que la croissance nominale annuelle des recettes sera de 5 %; les dépenses devraient augmenter à peu près au même rythme que les recettes. Le solde en espèces de la masse commune des ressources augmentera pour atteindre en 1990 un montant équivalent à 10 % des recettes. Il est prévu que le solde en espèces des fonds supplémentaires augmentera légèrement. On suppose donc que la situation de trésorerie permettra de faire face aux besoins financiers du FISE dans les années à venir.

Le Directeur général du Fonds des  
Nations Unies pour l'enfance,

(Signé) James P. GRANT

## II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), y compris l'opération Cartes de vœux, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les comptes ont été vérifiés au siège du FISE et de l'opération Cartes de vœux à New York, à Genève, à Copenhague et dans les bureaux extérieurs en Thaïlande et en République-Unie de Tanzanie.
3. Au cours de l'exercice considéré, le Comité des commissaires aux comptes a continué, comme à l'accoutumée, à faire état des résultats de vérifications particulières et à envoyer à l'Administration des lettres de recommandations contenant des observations et des recommandations détaillées. Cette pratique s'est révélée utile pour maintenir un dialogue permanent avec l'Administration.
4. Les aspects les plus importants des opérations de vérification pour l'exercice écoulé sont présentés ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réactions sont indiquées s'il y a lieu.

### Résumé des recommandations

5. Nous recommandons de prendre les mesures correctives ci-après qui sont présentées par ordre de priorité :
  - a) Il faudrait revoir les pratiques relatives aux programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires, notamment celles qui consistent à prélever des fonds à titre temporaire sur la masse commune des ressources et à encourir des dépenses supérieures aux engagements et celles qui concernent la constatation de recettes et l'affectation de l'excédent des dépenses sur les contributions; il faudrait vérifier si elles sont conformes aux principes arrêtés par le Conseil d'administration du FISE, aux autres principes en vigueur au Fonds et aux accords avec les donateurs; il faudrait mettre fin aux pratiques irrégulières et, le cas échéant, reformuler les principes pour mieux les adapter aux impératifs d'un système d'exécution des programmes efficace; enfin, il faudrait soumettre les principes révisés au Conseil d'administration;
  - b) Il faudrait revoir et, selon qu'il conviendra, réviser les principes, instructions et pratiques en matière d'établissement des rapports financiers afin de rendre plus transparents les résultats financiers des opérations du Fonds et sa situation financière, notamment pour ce qui est du financement et de l'exécution des programmes;
  - c) Il faudrait résoudre le problème que continue de poser la divergence des méthodes comptables employées par le FISE et le Centre d'achat et d'emmagasinage afin de ramener les erreurs de comptabilité à des proportions acceptables;

d) Il faudrait présenter séparément les comptes du FISE et ceux de l'opération Cartes de vœux et prévoir une disposition à cet effet dans les règles de gestion financière en cours d'élaboration;

e) En collaboration étroite avec le FISE, le Comité des commissaires aux comptes devrait élargir la portée de la vérification des comptes de l'exercice 1986 afin de parvenir à des soldes mutuellement acceptables, ce qui permettrait au Comité de formuler une opinion sur les états financiers de 1986; cela exigerait des crédits supplémentaires; tous les redressements qui se rapportent directement aux comptes de 1986 et des exercices antérieurs auxquels le FISE aura procédé en 1987, jusqu'à la date où commencera la vérification élargie, devront être étayés par des pièces permettant d'en apprécier le bien-fondé;

f) Il faudrait abandonner les pratiques comptables et budgétaires qui ne sont pas conformes au règlement financier et aux règles de gestion financière.

#### Réponse de l'Administration

6. Lors de la vérification des comptes de 1986, il est apparu nécessaire de clarifier certaines procédures comptables du FISE et les principes comptables correspondants, en particulier en ce qui concerne les fonds supplémentaires. Il y a eu plusieurs réunions de haut niveau, à l'issue desquelles il a fallu admettre qu'étant donné la portée restreinte de la vérification de 1986, les vérificateurs extérieurs et l'Administration ne pourraient pas parvenir à un accord sur certaines questions en suspens dans les délais impartis. L'Administration a accepté que plusieurs comptes soient redressés pour des raisons de présentation. Toutefois, il fallait pour cela affiner l'analyse afin de parvenir à des soldes mutuellement acceptables. Il a donc été décidé qu'il ne serait pas émis d'opinion sur les états financiers de 1986.

7. En 1976, le FISE avait enregistré des recettes d'un montant de 16,5 millions de dollars au titre des fonds supplémentaires. En 1986, ces recettes se chiffraient à 163,8 millions de dollars, soit près de dix fois plus. Une expansion aussi spectaculaire du volume des opérations aurait mis à rude épreuve les structures et les ressources humaines de n'importe quelle organisation, y compris le FISE. Ce dernier a choisi de consacrer son attention, ses efforts et ses ressources à l'élaboration et à la mise en place d'un système d'exécution des programmes viable, efficace et souple. Les pays bénéficiaires avaient besoin d'urgence d'une assistance. On aurait payé un prix incalculable en n'agissant pas immédiatement. Les conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui figurent dans le présent rapport constitueront une aide précieuse au moment où il faudra examiner les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires, sur lesquels un rapport sera présenté au Conseil d'administration en 1988.

#### Résumé des conclusions

8. L'examen que nous avons fait de 16 annonces de contributions des gouvernements au titre des fonds supplémentaires nous a permis d'établir que les recettes indiquées à cette rubrique pour 1986 étaient surévaluées de 25 366 862,40 dollars et que les contributions à recevoir et les contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs étaient sous-évaluées de 9 247 000 dollars et de 34 613 862,40 dollars, respectivement.

9. Après avoir examiné un échantillon limité d'opérations, nous avons établi que les dépenses au titre des programmes indiquées pour 1986 étaient sous-évaluées de 4 508 513 dollars, ce qui touchait, entre autres comptes les sommes à payer, les stocks et les recettes.
10. Nous estimons que l'intitulé "Excédent de l'actif sur le passif" utilisé dans l'état II est propre à induire en erreur car il ne fait pas apparaître les restrictions limitant l'emploi de certains éléments d'actif qu'imposent les accords passés avec les donateurs de fonds supplémentaires.
11. Le solde inutilisé des engagements à imputer sur les fonds supplémentaires (251 846 203,96 dollars) indiqué dans l'état IV est sous-évalué de 17 742 000 dollars, montant qui correspond aux dépenses encourues en sus des engagements. Au 31 décembre 1986, le solde de ce compte aurait dû être de 269 588 203,96 dollars. Nous sommes arrivés à cette conclusion après avoir examiné un rapport de gestion interne et un échantillon limité d'opérations. L'Administration n'a pas été en mesure de nous fournir, à partir des comptes, une ventilation par projet, du solde inutilisé des engagements à imputer sur les fonds supplémentaires. Nous avons cependant déterminé que le rapport de gestion s'inspirait des données tirées de la base de données du système utilisé par le Contrôleur.
12. Le montant total des recettes constituées par les contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, soit 416 876 002,61 dollars, qui ressort de l'état I, est un montant net, déduction faite de 3 417 272,05 dollars correspondant aux régularisations et annulations opérées pendant l'exercice. Autrement dit, les recettes constituées par les contributions reçues ou annoncées pour 1986 se chiffrent en réalité à 420 293 274,66 dollars. La pratique qui consiste à présenter dans le tableau 1 le montant effectif des contributions reçues ou annoncées pour l'exercice considéré et à en déduire le montant des régularisations et annulations pour ne reporter que le montant net dans l'état I - état qui est pourtant le plus important pour rendre compte des résultats financiers des opérations - ne permet pas de donner les renseignements voulus et revient à indiquer des recettes nettes des dépenses.
13. Les états financiers de 1986 ne font pas apparaître que le solde de 160 074 955,23 dollars indiqué pour les contributions à recevoir au titre de l'exercice en cours et des exercices précédents, dans l'état II et le tableau 4 se compose, pour 27 700 708,47 dollars (soit 17,3 % du total), de contributions annoncées pour 1982 et 1983.
14. Des dépenses effectuées en 1985 et 1986 à l'occasion du quarantième anniversaire du FISE, et concernant notamment deux manifestations spéciales (la Campagne d'aide sportive et la Première course autour du monde) ont été imputées sur le budget administratif; celles recensées par nous jusqu'ici s'élèvent à 3 410 678,05 dollars. Bien que le Conseil d'administration ait examiné et pris note du programme des manifestations à sa session d'avril 1985, la question du financement n'a pas été soulevée à cette session, non plus qu'aux sessions de 1986 ni de 1987. Le 31 décembre 1985, un document d'engagement de dépenses a été émis pour un montant de 2 325 000 dollars dans le but de financer la célébration du quarantième anniversaire du FISE, en violation des dispositions de l'article 4.3 du règlement financier. Nous n'avons pas réussi à déterminer le montant total des documents d'engagement émis et des dépenses encourues, faute d'un cadre comptable adéquat qui eût permis de les suivre séparément.

15. A la fin de l'année, 116 ordres de virement ont été émis pour transférer des fonds d'une ligne budgétaire à l'autre, d'une catégorie à l'autre et d'un centre de coûts à l'autre au sein d'une région donnée ou d'une région à l'autre. Le montant brut de ces virements s'élevait à 16 084 506,05 dollars. L'Administration nous a informés que le solde net des virements de la catégorie 1 à la catégorie 2 était de 1 291 779 dollars, ce qui représentait 1,8 % seulement du total des fonds alloués sous la catégorie 1.

16. En 1985 et 1986, on a utilisé des bons de commande pour s'assurer les services de consultants et d'experts. L'utilisation des bons de commande en lieu et place de contrats de louage de services revenait en pratique à contourner les mesures de contrôle applicables aux contrats de louage de services.

17. Les traitements et indemnités du directeur de projet, du consultant et du secrétaire affectés au projet d'installation dans l'UNICEF House n'ont pas été imputés au budget approuvé expressément à cette fin mais au budget administratif ordinaire.

18. Ces cinq dernières années, le taux d'exécution des programmes financés à l'aide de la masse commune des ressources a été en moyenne de 80 %, tandis que celui des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires n'était que de 47 %. Les taux d'exécution sont calculés en divisant les dépenses relatives aux programmes par les montants budgétés. Nous avons analysé un programme de pays et constaté que le taux d'exécution était de 144 %. Exprimées en dollars, les dépenses engagées pour ce programme s'élevaient à 18,92 millions alors que le montant budgété n'était que de 13,16 millions. Le taux d'exécution de la partie du programme financée à l'aide de fonds supplémentaires était de 273 %. Ce taux s'expliquait par le fait que des fonds avaient été prélevés à titre temporaire sur la masse commune des ressources.

19. En examinant les réserves financières, nous avons constaté que le solde en espèces de la masse commune des ressources en fin d'exercice ne représentait que 5,4 % des recettes qui étaient allées à la masse commune des ressources, tandis que le solde en espèces des fonds supplémentaires représentait 52,4 % des recettes enregistrées à ce titre. En raison de la faiblesse du taux d'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires, le solde en espèces atteignait 86 millions de dollars le 31 décembre. Conformément à la politique du FISE en matière de liquidités, la moitié de ce montant (soit 43 millions de dollars) a été affectée au financement des besoins de trésorerie correspondant à la masse commune des ressources.

20. Notre examen des opérations de traitement électronique de l'information au siège du FISE, plus précisément du système révisé de contrôle de l'assistance de base et sa liaison avec le système géré par le Contrôleur a fait apparaître la nécessité de réexaminer et de modifier les procédures d'actualisation d'échelon. Le solde de 24 583 687,32 dollars apparaissant dans le résumé du compte d'attente au 20 avril 1987 donne une idée des lacunes des programmes informatiques. Nous avons appelé l'attention de l'Administration sur la complexité de la tâche consistant à tenir un fichier principal pour les demandes de fonds et de matériel dont la mise à jour s'effectue au moyen de deux sources indépendantes.

21. L'examen des opérations d'approvisionnement du Centre d'achat et d'emmagasinage de Copenhague nous a permis de faire les constatations suivantes :

a) Le solde de 3 512 167,68 dollars correspondant aux fournitures en transit du Centre d'achat et d'emmagasinage indiqué au tableau 6 des états financiers du FISE en 1986 comprend un montant de 608 369,78 dollars correspondant au solde reporté du 1er janvier 1986, dont 438 556,02 dollars correspondent aux soldes non réglés depuis le 1er janvier 1985; comme il est peu probable que l'acheminement des fournitures des fournisseurs au Centre s'effectue en deux ans, le solde indiqué pour les fournitures en transit comprend des montants devant être à proprement parler considérés comme des avances aux fournisseurs;

b) En fin d'exercice, la valeur des biens qui étaient en attente de mise à l'essai en laboratoire ou qui avaient été jugés inacceptables à la suite de leur inspection se chiffrait à 1 758 406,75 dollars. Ces biens en attente ne peuvent pas actuellement être utilisés dans les opérations d'emballage;

c) Il n'existe pas de règle écrite concernant les excédents de livraisons par rapport aux quantités commandées; l'examen de 20 commandes a révélé des livraisons excédentaires allant de 4 à 1 309 000 unités, soit de 0,48 à 65 000 dollars; cette pratique compromet la situation financière du Fonds et le bon fonctionnement de ses installations d'entreposage;

d) Les paiements au titre de la reconstitution des stocks sont effectués avant la réception du rapport de contrôle de qualité; le montant de 201 658,20 dollars payé au titre de produits inacceptables n'a pas été recouvré au cours du dernier semestre;

e) Les fournitures indiquées à l'état II et au tableau 6 n'ont pas été évaluées conformément à la politique comptable établie concernant les écarts accumulés entre coût moyen et coût effectif; du fait de difficultés de transmission survenues au début de 1986, les écarts de prix dont le montant s'élève à 124 686,88 dollars n'ont pas été enregistrés dans les comptes du FISE;

f) Il y a eu 19 cas de sous-évaluation du compte de stocks et de surévaluation des dépenses budgétaires par suite d'erreurs comptables, les montants en jeu se chiffrant au total à 225 160,08 dollars; nous avons constaté en examinant les ajustements opérés dans la conciliation des soldes d'inventaire de matériel d'emballage du FISE et du Centre d'achat et d'emmagasinage que le montant de 284 820,96 dollars correspondant aux ajustements était anormal;

g) Les procédures minimales d'inventaire en fin d'exercice n'ont pas été respectées, ce qui a entraîné une sous-évaluation des stocks de 2 096 892,14 dollars et la sous-évaluation des dépenses au titre du programme et d'autres comptes;

h) La validation des données transmises par le Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE doit être effectuée par le Centre, la procédure actuelle étant inefficace; l'option retenue pour la conception du système de paiement et de contrôle budgétaire n'était pas logique.

22. Notre vérification des opérations d'un bureau extérieur nous a permis de faire les constatations suivantes :

a) Après avoir examiné les rapports annuels (1982 à 1985) soumis au FISE par le gouvernement, nous avons constaté que si les quantités de vaccins distribués avaient augmenté, les pourcentages d'utilisation avaient cependant fléchi; les



responsables gouvernementaux nous ont informés que l'une des raisons du taux de gaspillage élevé des vaccins contre la rougeole était l'utilisation d'une capsule de dose 20 plutôt que d'une capsule de dose 10;

b) Notre examen du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement a révélé un taux de réalisation remarquable des objectifs matériels à l'aide non pas du matériel du projet mais du matériel gouvernemental, ce qui donne à penser que l'assistance aurait dû être réorientée vers d'autres domaines, le gouvernement ayant brillamment démontré son aptitude à exécuter à lui seul le projet en question;

c) De janvier 1985 à octobre 1986, on ne s'est rendu que dans 14 des 67 districts que l'on prévoyait de visiter en 1985 et 1986; entre janvier et octobre 1986, sept seulement des 19 visites prévues sur le terrain ont été effectuées au titre du contrôle des projets.

23. Notre examen des comptes de l'opération Cartes de vœux pour la campagne terminée le 30 avril 1986 et de l'exercice du FISE terminé le 31 décembre 1986 nous a permis de faire les constatations suivantes :

a) Dans l'établissement de l'état des recettes de la campagne terminée le 30 avril 1986, plusieurs réaffectations importantes des dépenses ont été effectuées, ce qui a entraîné une présentation matérielle différente de celle des exercices précédents; bien que, selon le rapport financier, l'état de recettes de l'exercice précédent a été remanié pour le rendre conforme à la présentation actuelle des états de recettes, il n'en est pas ainsi car les changements ont modifié les éléments du coût des biens livrés, les ventes nettes et les dépenses de fonctionnement; les notes concernant les états financiers présentaient certaines inexactitudes;

b) Les bureaux de Genève et de New York n'ont pas suivi les mêmes règles comptables pour rendre compte de trois types d'opérations;

c) Si au 30 avril 1986 la valeur comptable nette du stock du bureau de Genève au titre de l'exercice précédent était nulle du fait des provisions pour recettes et pertes, le montant brut de 11 215 268 dollars correspondant aux stocks était suffisamment important pour qu'il y ait lieu de le faire apparaître dans les états financiers;

d) Les charges à payer au 30 avril 1986, dont le montant se chiffrait à 275 000 dollars, n'étaient pas accompagnées de pièces justificatives et ne constituaient pas d'engagements valables;

e) Un retard de 5 à 72 jours survenu dans la mise en mémoire des documents d'entrée dans le système de gestion des stocks a entraîné des soldes inexacts et anormaux dans le rapport sur l'état des stocks et la sous-évaluation des comptes de stocks et de passif aux dates de clôture;

f) Les règles de comptabilité nouvellement instituées concernant les stocks des trois centres de production ne permettent pas de fournir des soldes comptables exacts; les règles en vigueur en ce qui concerne la comptabilisation des expéditions vers les centres de production sont inefficaces;

g) Du 1er mai au 31 décembre 1986, les importations du bureau de New York en provenance du bureau de Genève n'ont pas toutes été enregistrées, et de ce fait, les comptes de stocks et de sommes à payer ont été sous-évalués;

h) Il n'a pas été établi de procédures types de comptabilisation des importations en provenance du bureau de Genève expédiées directement aux destinataires du bureau de New York; en conséquence, le compte des stocks des dépositaires et les comptes d'évaluation connexes ont été sous-évalués.

### Contrôles comptables

#### Comptabilité des annonces de fonds supplémentaires

24. La politique comptable établie du FISE à l'égard des annonces de fonds supplémentaires est énoncée dans le résumé des grands principes comptables qui accompagne les états financiers. En vertu de ces principes, les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds ou annonces reçus pour l'exercice en cours, et les annonces reçues pour les exercices futurs à des fins précisées par les donateurs sont traitées comme des recettes différées et comptabilisées sous la rubrique "Contributions annoncées ou versées d'avance".

25. Compte tenu de cette méthode, nous avons examiné la comptabilité de 16 annonces de fonds supplémentaires d'un montant total de 65 743 438,14 dollars. Nos constatations sont résumées ci-dessous.

	<u>Total annoncé</u>	<u>Recettes 1986</u>	<u>Recettes différées</u>	<u>Contributions à recevoir</u>
Livres	65 743 438,11	39 154 190,58	12 342 247,53	51 496 438,11
Vérification	<u>60 743 438,11</u>	<u>13 787 328,18</u>	<u>46 956 109,93</u>	<u>60 743 438,11</u>
Excédent (déficit)	<u><u>5 000 000,00</u></u>	<u><u>25 366 862,40</u></u>	<u><u>(34 612 862,40)</u></u>	<u><u>(9 247 000,00)</u></u>

26. Par application erronée des principes et instructions comptables, les recettes provenant des fonds supplémentaires déclarées pour 1986 ont été surévaluées de 25,37 millions de dollars, le solde des recettes différées a été sous-évalué de 34,61 millions de dollars au 31 décembre 1986 et le solde déclaré des contributions à recevoir a été sous-évalué de 9,25 millions de dollars à la même date. La sous-évaluation du compte des contributions à recevoir a été la conséquence nette de la non-comptabilisation d'une somme de 14,25 millions de dollars sur l'annonce totale de 26,45 millions de dollars reçue le 10 décembre 1986, et de la comptabilisation prématurée au 31 décembre 1986 d'une annonce de 5 millions de dollars reçue seulement le 2 février 1987. Comme l'Administration a affirmé que le FISE appliquait depuis toujours les mêmes procédures de comptabilisation des contributions et recettes provenant des fonds supplémentaires, il nous aurait fallu faire remonter nos opérations de vérification à 1984 et 1985, et augmenter le nombre des opérations examinées pour les trois années, y compris 1986, pour déterminer l'effet net des erreurs sur les comptes comparatifs de 1986 et 1985.

27. Les pratiques suivies par l'Administration ont permis une marge considérable quant au choix de la date d'enregistrement des recettes. La comptabilité n'ignore pas que les opérations se déroulent sur une certaine durée; cependant, pour assurer l'uniformité de traitement des opérations d'une même catégorie et minimiser le risque de déformation des comptes, elle retient l'événement critique dans le cours d'une opération dont la date de réalisation sera celle où elle considérera que l'opération a eu lieu et peut donc être consignée dans les livres.

28. Les exemples qui suivent montrent comment l'idée de souplesse adoptée par l'Administration a été appliquée en 1986 au choix des dates d'enregistrement des recettes provenant des fonds supplémentaires :

a) L'Administration a déclaré que le calendrier des dépenses du projet prévu à l'accord ne déterminait pas la date d'enregistrement des recettes. En 1986, le FISE a reçu d'un gouvernement donateur quatre annonces de fonds supplémentaires d'un montant total de 30,9 millions de dollars. Pour trois d'entre elles, d'un montant total de 4,4 millions de dollars, le calendrier des dépenses a été utilisé pour répartir la contribution entre les recettes et les recettes reçues d'avance. Selon l'Administration, ces exceptions étaient justifiées parce que, dans le cas du gouvernement donateur, la pratique acceptée consistait à utiliser le calendrier des dépenses. Cependant, pour le solde de l'annonce, soit 26,5 millions de dollars, le calendrier des dépenses n'a pas été appliqué parce que, selon l'Administration, le donateur a donné une instruction différente par téléphone. Seuls 12,2 millions de dollars ont été comptabilisés parmi les recettes provenant des fonds supplémentaires de 1986 et le solde de 14,3 millions de dollars n'a pas été enregistré, par "inadvertance" selon l'Administration;

b) Une annonce de fonds supplémentaires d'un montant de 6,6 millions de dollars a été reçue d'un gouvernement donateur le 5 décembre 1986. L'annexe à l'accord que le FISE a signé avec le donateur prévoyait que le financement devait intervenir en 1987 et 1988. Le FISE a comptabilisé la totalité de la somme comme une recette provenant de fonds supplémentaires réalisées en 1986 et non comme une annonce reçue d'avance pour 1987 et 1988;

c) Dans deux cas distincts, des annonces de fonds supplémentaires de 8,02 millions de dollars et 2,09 millions de dollars ont été faites pour des projets pluriannuels. Dans les deux cas, le FISE a comptabilisé la totalité de la somme comme des recettes provenant de fonds supplémentaires en 1986. La procédure correcte aurait été d'affecter les sommes aux trois exercices pour lesquels les annonces avaient été faites. Les accords concernant ces annonces comportaient en annexe la proposition de projet soumise par le FISE aux gouvernements donateurs. À côté du descriptif du projet, l'annexe mentionnait l'année ou les années pour lesquelles des fonds supplémentaires étaient sollicités. L'accord que le gouvernement donateur a signé est rédigé dans les termes mêmes de l'annexe, notamment au sujet de la période pour laquelle le financement a été accordé. Comme l'annexe constitue l'offre du FISE au donateur et fait partie intégrante de l'accord, il est admis normalement que, sauf modification expresse d'une disposition de l'annexe dans le corps de l'accord, tous les termes et conditions énoncés dans l'annexe ont été acceptés par le donateur. Dans les deux cas, le FISE n'a pas respecté le caractère pluriannuel de l'accord parce que, selon l'Administration, le donateur n'avait pas précisé que la contribution était annoncée pour la période de trois ans. Une autre justification donnée de la comptabilisation de la somme tout entière comme une recette provenant de fonds supplémentaires en 1986 a été que la somme correspondant à l'annonce avait été inscrite par le donateur à son budget de 1986. Nous comprenons pourquoi l'année de l'inscription au budget peut être importante pour le donateur, mais nous ne comprenons pas comment elle peut influencer sur le choix par le FISE entre la comptabilisation d'une annonce comme une recette ou comme une annonce reçue d'avance;

d) La contribution en espèces de fonds supplémentaires d'un montant de 5 millions de dollars mentionnée au paragraphe 26 ci-dessus a été reçue le 2 février 1987 et la lettre confirmant l'annonce a été reçue le jour suivant. Au

8 mai 1987, aucun accord n'avait été signé entre le donateur et le FISE. En conséquence, il n'y avait aucune justification acceptable de la comptabilisation au 31 décembre 1986 d'une annonce qui n'a été reçue qu'en février 1987. Bien qu'une lettre indiquant que la contribution correspondait aux exercices 1986 et 1987 ait été obtenue le 15 mai 1987, il demeure que l'annonce n'a pas été reçue en 1986. L'enregistrement de l'annonce en fin d'année a été fait sur la base de trois notes à verser au dossier en date des 20, 23 et 28 janvier 1987. Ces notes sont résumées ci-après.

- i) La note du 20 janvier 1987 récapitulait les discussions entre les hauts fonctionnaires du gouvernement donateur et le FISE. A propos de la contribution éventuelle, la note déclarait que le donateur était prêt à fournir un financement au FISE et avait demandé que les crédits soient engagés avant le 31 mars 1987, date de clôture de l'exercice fiscal du donateur. Le donateur avait demandé l'engagement ferme des crédits à l'avance parce qu'il aurait été irrégulier de procéder autrement. La date limite d'engagement fixée au 31 mars 1987 offrait un délai largement suffisant, puisque la contribution en espèces a été reçue le 2 février 1987;
- ii) La note du 23 janvier 1987 déclarait que "sous réserve de l'accord [du donateur] et pour autant que l'annonce de contribution sera reçue avant la clôture des comptes de 1986 ..., [un haut fonctionnaire du FISE] a décidé que sur les 5 millions de dollars des Etats-Unis de la contribution éventuelle [du donateur], 2,5 millions de dollars devraient être comptabilisés sur l'exercice 1986 pour réduire l'excédent des dépenses par rapport au plafond de la masse commune des ressources (la contribution sera comptabilisée en financement supplémentaire), le solde de 2,5 millions de dollars étant comptabilisé en financement supplémentaire pour les dépenses de 1987" (c'est nous qui soulignons);
- iii) La dernière note indiquait que la demande de matériel de 1986 pour le projet avait été imputée provisoirement aux ressources générales, en attendant l'exécution définitive de la contribution.

29. Les deux dernières notes illustrent une pratique du FISE dans l'exécution des projets financés par des fonds supplémentaires. Bien que les activités du programme relèvent d'une autre section du présent rapport, la question doit être soulevée ici à cause de ses liens étroits avec celle du choix de la date de comptabilisation des recettes.

30. Selon les pratiques en vigueur au FISE, les engagements de fonds supplémentaires sont comptabilisés comme s'ils étaient financés intégralement. Il s'ensuit que pour chaque dollar engagé, un dollar est comptabilisé en ressources. Cependant, dans le cas d'espèce comme dans celui qui a été examiné lors de la vérification intérimaire, l'engagement a été comptabilisé provisoirement au débit des ressources générales et l'exécution du projet s'est poursuivie. Suivant cette procédure temporaire, l'engagement est ensuite transféré au débit des fonds supplémentaires quand l'annonce ou le paiement est finalement reçu. Cependant, cette procédure temporaire suscite une difficulté quand l'annonce ou le paiement n'est pas reçu au 31 décembre. Comme le projet a été désigné par le Conseil d'administration parmi ceux ouverts au financement supplémentaire, un engagement

doit être porté au débit des fonds supplémentaires pour le 31 décembre. Cependant, un engagement de fonds supplémentaires ne peut être comptabilisé à cause du principe du financement intégral. La solution retenue pour surmonter cette difficulté a été celle de la souplesse dans le choix de la date de comptabilisation des recettes.

31. Selon l'Administration, la notion de projets financés par des fonds supplémentaires et censés compléter les programmes de coopération pour le développement dans les pays bénéficiaires a été officialisée en 1970. Depuis lors, le FISE a reçu des recettes de plus d'un milliard de dollars pour ce type de projet. Sur cette somme, plus de 700 millions de dollars ont été versés par des gouvernements donateurs. Comme le reconnaît l'Administration, le FISE a évidemment dû, pour administrer un tel volume de fonds, définir des principes et procédures propres à assurer une comptabilité, un mécanisme de rapports et un contrôle appropriés. Selon l'Administration, de 1970 à 1986, le FISE a suivi une démarche cohérente dans le traitement comptable des recettes provenant de fonds supplémentaires. Par une méthode similaire à celle qui s'applique à la masse commune des ressources, les recettes provenant d'un gouvernement donateur sont comptabilisées à réception d'une annonce de contribution ferme. Si le donateur demande expressément que les recettes soient enregistrées sur plusieurs exercices, le FISE défère à la demande. C'est sur cette base seulement que des recettes sont différées. Ce traitement des recettes provenant de fonds supplémentaires a été appliqué strictement en 1986. Cependant, selon l'Administration, quand cette dernière a examiné plus précisément la documentation à l'occasion de la vérification, il est apparu que manquaient dans certains cas les documents voulus pour attester les préférences des donateurs au sujet de l'enregistrement des recettes. Il devenait alors difficile de comprendre quelles procédures avaient été suivies pour le traitement des recettes de l'exercice en cours et des recettes différées.

32. Le volume des opérations relevant des recettes de fonds supplémentaires suffit à montrer, selon l'Administration, que le FISE a établi des liens étroits avec les gouvernements donateurs et se conforme volontiers à leurs besoins et exigences. La proximité avec les donateurs a ses avantages et ses inconvénients du point de vue comptable. L'avantage est que le FISE a pu adapter exactement l'enregistrement et la déclaration des recettes et des dépenses aux besoins des donateurs. L'inconvénient est qu'en raison des liens qui se sont renforcés avec le temps, la documentation voulue n'a parfois pas été obtenue alors qu'elle seule permettrait de vérifier les principes et procédures non écrits appliqués régulièrement. En conséquence, l'Administration demeure fermement convaincue que son traitement des recettes selon les souhaits des donateurs est une pratique comptable acceptable qui a notamment été notée et approuvée par le Conseil d'administration à plusieurs occasions.

33. L'Administration a déclaré en outre :

"A la session de mai 1985, le Conseil exécutif a examiné le 'Rapport sur le financement supplémentaire' (E/ICEF/1985/L.2) établi par le Directeur exécutif à la demande du Conseil d'administration en 1983. Les débats du Conseil ont fait apparaître que les délégations auraient préféré recevoir une description complète de toutes les procédures et questions intéressant le financement supplémentaire sur lesquelles le rapport portait; le Conseil a donc adopté la décision ci-après : 'En attendant que le Conseil d'administration examine à sa session de 1986 un nouveau rapport établi par le Directeur général après

consultation avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les procédures actuellement suivies au FISE en matière de financement supplémentaire [devraient être] maintenues en vigueur'. (E/1985/31, E/ICEF/1985/12, par. 139). Ce rapport (E/ICEF/1986/2) résumait l'origine et l'évolution des principes actuels du FISE en matière de financement supplémentaire, et décrivait et examinait les procédures et questions connexes. Les conclusions et recommandations du Directeur exécutif ont été examinées et entérinées par le CCQAB, puis approuvées par le Conseil d'administration. Ce dernier a aussi confirmé à nouveau les principes et procédures en vigueur en matière de financement supplémentaire."

34. En outre, l'Administration a déclaré :

"Le cadre conceptuel d'ensemble fournit la raison d'être des procédures du FISE relatives aux fonds supplémentaires et permet de suivre l'évolution des méthodes opérationnelles qui les rendent viables et compatibles avec les directives de base. Le processus intégral de financement supplémentaire commence et finit sur le terrain où le mécanisme de la préparation, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation se déroule conformément aux programmes et politiques approuvés par le Conseil d'administration. Les gouvernements bénéficiaires, en consultation avec les bureaux de pays du FISE, préparent des recommandations relatives aux programmes qui comprennent des apports supplémentaires à ceux qui sont financés par prélèvement sur la masse commune des ressources. Ces projets additionnels qui sont soumis au Conseil pour examen, étude et 'décision de noter', de la même façon que des projets ordinaires, sont ultérieurement exécutés dès qu'ils peuvent être financés par des fonds supplémentaires. Cette capacité additionnelle de financement fait partie intégrale des programmes d'assistance aux mères et aux enfants. En conséquence, les contributions au titre des fonds supplémentaires ne sont pas considérées comme des ressources conservées par le FISE en tant que mandataire des donateurs. Ces contributions font réellement partie des ressources propres du FISE qui ne les administre pas comme un chambre de compensation pour collectes et décaissements. Les conséquences de l'application de ces concepts portent sur le fond (par exemple, propriété des fournitures du programme, transfert de la propriété, assurance, remplacements pour dommages et pertes, écoulement des fournitures, utilisation de la réserve du FISE en matière d'assurance, gestion financière, comptabilité et budgétisation) (E/ICEF/1986/L.2, par. 13)."

35. L'Administration a déclaré aussi :

"... les objectifs du programme du FISE, la planification de la coopération au niveau des programmes (masse commune des ressources et fonds supplémentaires) et la planification de la capacité du FISE (à la fois qualitative et quantitative) sont préparés, examinés et approuvés comme un tout et gérés conformément à des procédures identiques. Le plan à moyen terme vise à assister le Conseil d'administration dans son examen des politiques de coopération dans le cadre des programmes et à fournir les renseignements nécessaires pour que le Conseil puisse prendre les décisions qui s'imposent à propos du plan financier, des engagements au titre des nouveaux programmes, des opérations, du budget, du personnel et de l'administration. Au moment de la formulation et de l'examen du plan à moyen terme par le Conseil d'administration, les projections interdépendantes établies dans le plan pour

la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires, les recettes, les engagements, le budget et les dépenses représentent l'équilibre le plus désirable entre les divers éléments du plan pour optimiser les ressources et la capacité du FISE (E/ICEF/1986/L.2, par. 16)".

La logique des fonds supplémentaires telle qu'elle est exposée dans le document E/ICEF/1986/L.2 et plus précisément à son paragraphe 13, met en relief l'égalité des procédures pour les projets qui sont financés par la masse commune des ressources et par les fonds supplémentaires. En 1973, le Conseil d'administration a approuvé l'idée que si un donateur a affecté spécialement des contributions à des éléments d'un programme ordinaire faisant déjà l'objet d'un engagement, une somme égale pouvait être dégagée et employée pour appliquer une "décision de noter" dans le même pays. Sur la base de ces principes, le solde non dépensé des engagements devant être financés par les ressources générales ou par des fonds supplémentaires apparaît aussi dans l'état IV et non pas au bilan. L'excédent de l'actif sur le passif, d'un montant de 272 959 090,50 dollars est aussi réparti clairement par sources des fonds dans l'état IV et ne doit pas être interprété autrement.

36. Du point de vue du fonctionnement, l'Administration a soutenu que, dans certains cas, il peut être antiéconomique de cesser l'exécution alors que le projet a pris un certain élan. Bien que nous ne l'ayons pas vérifié, l'Administration a peut être raison. Cependant, on ne peut guère donner une solution comptable à un problème de fonctionnement. Comme indiqué à la section consacrée aux activités de programme, nous recommandons que tout le secteur des opérations sur fonds supplémentaires soit réexaminé en profondeur pour que puissent être opérées les modifications de principe qui s'imposent.

#### Organisation des opérations comptables

37. Notre examen de l'organisation des opérations comptables pour les annonces de fonds supplémentaires a fait apparaître que les contrôles comptables étaient faibles, car la Section de la comptabilité n'intervient pas. L'Administration a reconnu que la Section de la comptabilité devait être associée à la succession des opérations intéressant les annonces de fonds supplémentaires de telle manière que les principes et instructions comptables établis soient appliqués comme il convient.

#### Contre-proposition de dépenses du programme

38. Au moment de la clôture des comptes en fin d'exercice 1986, des dettes correspondant à des envois et à des frais de transport non réglés ont été constatées et imputées aux dépenses du programme pour 1986. À la même date, cependant, une somme totale de 6 041 301,28 dollars représentant des dépenses légitimes du programme pour 1986 a été contre-passée, ce qui a entraîné une sous-évaluation des dépenses déclarées pour l'année.

39. L'Administration a expliqué que la contre-passation était nécessaire pour compenser la surévaluation des dépenses du programme de 1986 d'environ 6 millions de dollars, due au fait que des marchandises qui n'avaient pas encore été expédiées à la fin de l'année avaient été comptabilisées parmi les dépenses du programme de la Division des fournitures à Copenhague (UNIPAC). Notre vérification à UNIPAC a révélé que la surévaluation n'était que de 1 532 788,28 dollars. On conséquence, la sous-évaluation des dépenses du programme pour 1986 était de 4 508 513 dollars. L'Administration a reconnu que les dépenses du programme de coopération indiquées à l'état I et les sommes à recevoir indiquées à l'état II étaient sous-évaluées les unes et les autres.

## Rapports financiers

### Engagements de fonds supplémentaires inutilisés - présentation du bilan

40. Les contributions de fonds supplémentaires sont faites au profit d'un pays déterminé et dans un but déterminé, et peuvent être assimilées aux décisions de noter du Conseil d'administration. L'emploi des fonds supplémentaires est donc limité et les restrictions sont consignées dans les accords conclus entre les donateurs et le FISE.

41. Comme les engagements de fonds supplémentaires ne sont imputés qu'après financement intégral, l'actif indiqué à l'état II comprend un montant équivalent au total des engagements de fonds supplémentaires inutilisés, soit 251 846 203,96 dollars (chiffre du FISE) au 31 décembre 1986. Or, la restriction n'est pas mentionnée à l'état II. Au contraire, le solde de l'actif total et du passif total figure en regard de la mention "Excédent de l'actif sur le passif". Selon nous, un tel intitulé est trompeur, car ce que l'on qualifie d'excédent ne représente pas des ressources librement utilisables à des fins autres que celles précisées par les donateurs dans les accords. Pour énoncer clairement cette restriction, la partie de l'état II qui indique le solde de la situation financière devrait comporter une ligne faisant apparaître la somme de 213 308 535,65 dollars sous une rubrique telle que "Solde des fonds d'emploi restreint pour l'exécution des engagements inutilisés pour les programmes financés par des fonds supplémentaires". Le solde de 38 537 668,31 dollars, représentant le montant des contributions de fonds supplémentaires reçues d'avance, devrait figurer au passif de l'état II. L'Administration a accepté de revoir la présentation actuelle des états financiers de manière à renforcer l'utilité des états, tableaux et notes d'accompagnement.

### Engagements de fonds supplémentaires inutilisés - comptabilité par projet

42. Le total des engagements de fonds supplémentaires inutilisés (251 846 203,96 dollars) qui apparaît à l'état IV est net de 17 742,00 dollars de dépenses de programme financées par les fonds supplémentaires subies en sus des engagements correspondants imputés. Ces dépenses de programme excédentaires ne doivent pas être déduites du montant brut des engagements de fonds supplémentaires inutilisés de 269 588 203,96 dollars, attendu que l'obligation pour le FISE d'exécuter un projet déterminé financé par les ressources supplémentaires fournies par un donateur déterminé ne peut être réduite par un excédent de dépenses au titre d'un autre projet sur les fonds supplémentaires financé par un autre donateur. Dès lors que le FISE a accepté des annonces de contributions d'un montant de 269 588 203,96 dollars destinés à des projets financés par des fonds supplémentaires, il doit ou bien dépenser la totalité de la somme pour les projets déterminés ou rembourser les donateurs ou négocier d'autres emplois des fonds avec les donateurs comme le prévoient clairement les accords. En conséquence, l'Administration devrait corriger le solde indiqué des engagements de fonds supplémentaires inutilisés et le faire apparaître à 269 588 203,96 dollars au 31 décembre 1986, et apporter les rectifications nécessaires dans tous les états financiers concernés.

43. Selon l'Administration, les fonds supplémentaires fournissent des ressources destinées à l'exécution des projets "notés" par le Conseil d'administration. Ces projets sont des prolongements de projets financés par la masse commune des ressources. En d'autres termes, selon l'Administration, ces projets auraient été



financés par la masse commune des ressources si celles-ci avaient été suffisantes. En 1973, d'après l'Administration, le Conseil d'administration a approuvé l'idée que, si un donateur a affecté spécialement une contribution à certains éléments d'un programme ordinaire faisant déjà l'objet d'un engagement, une somme égale à la contribution peut être dégagée et employée pour exécuter un projet "noté" dans le même pays. L'Administration a déclaré aussi que notre analyse reposait sur un rapport de gestion qui ne faisait pas partie des documents comptables officiels du FISE. Enfin, l'Administration nous a indiqué que les soldes négatifs des engagements résultaient de la comptabilisation des dépenses à la charge de projets autres que ceux pour lesquels les engagements étaient indiqués.

44. S'il est exact que le rapport No 5 n'est pas un état financier, il a néanmoins été établi à partir de données tirées de la base de données des services du Contrôleur. En outre, le rapport No 5 contient des renseignements plus précis que l'état V. Il est hautement probable qu'au stade de l'agrégation des données, les soldes négatifs ont été compensés par les soldes positifs des engagements pour le même pays bénéficiaire.

#### Recettes et ajustements des exercices précédents

45. Notre examen de l'état I et du tableau 1 des états financiers de 1986 a fait apparaître que la somme reportée du tableau 1 à l'état I ne correspondait pas au montant total effectif des annonces de contributions enregistrées en 1986. La différence, qui se chiffre à 3 417 272,05 dollars, correspond à des ajustements et annulations d'annonces de contributions des exercices précédents. Au tableau 1, ces ajustements sont déduits du montant total des contributions reçues ou annoncées durant l'exercice et seul le montant net est donc reporté à l'état I. Nous avons relevé que des ajustements et annulations similaires portant sur 2 816 476,27 dollars et 8 954 370,17 dollars avaient été opérés en 1984 et en 1985, respectivement, ce qui montre que ces ajustements et annulations sont substantiels.

46. Nous avons recommandé que le montant total effectif des annonces reçues durant l'exercice apparaisse dans l'état principal plutôt que dans le tableau et que les ajustements des exercices précédents soient indiqués dans le même état sous une rubrique séparée, après la section concernant les dépenses. Bien que ces ajustements aient été comptabilisés de la même manière dans le passé, l'Administration nous a assurés qu'elle étudierait la recommandation en vue d'assurer la conformité avec le traitement comptable des ajustements des autres éléments d'actif.

#### Contributions à recevoir - exercice en cours et exercices antérieurs

47. Le solde en fin d'exercice des contributions à recevoir pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs comprend une somme de 27 700 708,47 dollars (17,03 % du solde du compte) correspondant à des annonces de contribution pour 1982 et 1983. Sur ce montant, 25 103 816,81 dollars (15,68 % du solde total du compte) représentent des annonces de contributions à recevoir de trois donateurs. Notre analyse des comptes de chacun de ces donateurs est la suivante :

a) En fin d'exercice, la somme à recevoir du donateur A au titre des annonces pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs était de 18 982 700,00 dollars. Des paiements avaient été reçus en 1986 pour les annonces de 1983 et 1985, mais aucun paiement n'avait été reçu sur le solde de 7 965 000,00 dollars à recevoir au titre des annonces de contributions à la masse commune des ressources. En outre, ce solde de 1982 était resté inchangé depuis le 31 décembre 1984;

b) Le solde à recevoir du donateur B au titre des annonces de contributions pour l'exercice en cours et pour les exercices antérieurs représentait 21 394 813,75 dollars au 31 décembre 1986. En 1986, le donateur avait payé 26 % de la somme annoncée pour l'exercice de cette année. Cependant, aucun paiement n'avait été reçu en 1986 sur le solde de 11 416 442,11 dollars correspondant au total des annonces de contributions non réglées pour 1982, 1983 et 1985;

c) Le solde à recevoir du donateur C au titre des annonces de contributions pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs représentait 27 308 534,27 dollars à la clôture de l'exercice. Entre 1984 et 1986, toutes les contributions annoncées à la masse commune des ressources avaient été payées par le donateur durant l'exercice pour lequel elles avaient été faites. Cependant, au 31 décembre 1986, il demeurait un solde non versé de 6 027 723,27 dollars sur les annonces de contributions à la masse commune des ressources de 1982 et 1983. Au surplus, aucun paiement n'avait été reçu au titre de l'annonce pour 1983 depuis la clôture de l'exercice de la même année.

48. Les états financiers de 1986 ne sont pas suffisamment explicites quant à la situation des éléments du compte des contributions à recevoir pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Les notes aux états financiers indiquent la composition des annonces non réglées, mais seulement par rapport à l'objectif. Ni les états financiers ni les notes qui les accompagnent n'indiquent où que ce soit que 12 266 524,85 dollars et 15 434 183,62 dollars de contributions à recevoir correspondent à des annonces pour 1982 et 1983, respectivement.

49. Nous avons observé aussi que les contributions étaient échues et impayées depuis longtemps, alors que les décaissements avaient déjà été faits par le FISE. Par exemple, des décaissements de 3 077 058,00 dollars avaient déjà été faits au 30 décembre 1986 par le débit de l'annonce de contributions pour 1982, non recouvrées, d'un montant de 3 312 000,00 dollars émanant du donateur C. Sur les annonces de contributions aux fonds supplémentaires pour 1982 et 1983, d'un montant de 11,5 millions de dollars, seuls 4 241 750,00 dollars avaient été reçus du donateur, alors que le FISE avait déjà décaissé 8,3 millions de dollars.

50. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que soit établi un tableau des dates d'échéance des contributions à recevoir qui ferait partie des états financiers. Toutefois, le tableau ne mentionnerait pas le nom des donateurs. La construction de ce tableau n'entraînerait pas de travail supplémentaire, puisqu'un rapport sur le sujet est établi périodiquement à des fins internes.

#### Regroupement des comptes du FISE et de l'opération Cartes de vœux

51. Outre l'élimination habituelle des comptes courants des bureaux et autres comptes réciproques, les comptes du FISE et de l'opération Cartes de vœux ont été regroupés comme suit au 31 décembre 1986 :

a) Les recettes nettes combinées d'un montant de 22,7 millions de dollars réalisées par l'opération Cartes de vœux à Genève et à New York durant la campagne annuelle close le 30 avril 1986 ont été inscrites à l'état financier I dans la masse commune des ressources reçues durant l'année civile close le 31 décembre 1986;

b) Les soldes des comptes du bilan de l'opération Cartes de vœux au 31 décembre 1986 ont été regroupés avec les soldes des comptes correspondants du FISE à la même date;

c) Cependant, les soldes des comptes des recettes et des dépenses de l'opération Cartes de voeux pour la période du 1er mai au 31 décembre 1986 ont été, après ajustement, reclassés parmi les recettes différées et les charges différées, respectivement, et ont été incorporés comme tels à l'état II. En conséquence, les résultats du fonctionnement de l'opération Cartes de voeux pour les huit derniers mois de 1986 n'ont pas été repris à l'état I.

52. Comme l'exercice comptable du FISE correspond à l'année civile, tandis que l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de voeux prend fin au 30 avril, les états financiers du FISE sont établis en réalité pour deux périodes différentes et avec deux dates de clôture différentes. Bien que cette méthode traditionnelle d'établissement des états financiers soit mentionnée comme une pratique comptable établie du FISE, nous n'avons trouvé aucun soutien en faveur de cette pratique dans les normes comptables généralement acceptées. Nous pensons donc que le regroupement des comptes de l'opération Cartes de voeux et des comptes du FISE n'assure pas une présentation satisfaisante de la situation financière et des résultats d'exploitation du FISE dans son ensemble. En outre, attendu que l'opération Cartes de voeux est une entreprise commerciale, tandis que le FISE est une organisation de type gouvernemental général, l'objectif fondamental de l'analyse comptable sera nécessairement différent pour l'une et l'autre organisation. Il s'ensuit que les méthodes comptables différeront aussi à bien des égards.

53. Le regroupement des comptes de l'opération Cartes de voeux et des comptes du FISE au 31 décembre oblige la première à exécuter des formalités de clôture appropriées à cette date. Ceci s'ajoute aux formalités de clôture normales que l'opération accomplit à la fin de sa campagne annuelle, le 30 avril. A ce propos, nous tenons à souligner que la plupart des erreurs dans les soldes des comptes de l'opération Cartes de voeux que nous avons relevés dans nos observations sur la vérification que nous avons faite en fin d'année étaient dues à des anomalies dans les procédures de clôture de l'opération Cartes de voeux au 31 décembre. Pour répondre aux nécessités de la clôture au 31 décembre, l'opération Cartes de voeux établira des procédures supplémentaires qui n'auraient pas été nécessaires si ses comptes n'avaient pas été regroupés avec ceux du FISE.

54. Nous avons recommandé que l'Administration examine sérieusement la possibilité de présenter deux états financiers distincts et de prévoir cette méthode de rapport dans le règlement financier qui est actuellement en cours de rédaction. L'Administration a accepté les recommandations, mais a dit que la décision ne pourrait être prise avant que soient connus les résultats de l'étude de la structure des relations extérieures, y compris le statut de l'opération Cartes de voeux, que le Conseil exécutif avait demandée à sa session de 1987.

#### Réserve pour achats remboursables

55. La réserve pour achats remboursables a été créée comme une mesure d'urgence pour les coûts de personnel imputables aux recettes des opérations d'achats remboursables. L'instruction comptable correspondante prévoit que le compte doit être clos à la fin de l'année civile. Nous avons observé cependant que le compte avait un solde en fin d'exercice de 700 000 dollars, ce qui signifiait qu'il avait été transformé de compte de réserve provisoire en compte de réserve permanent. Nous avons observé aussi que la création de cette réserve n'avait pas été signalée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et que

l'objet et les limites du compte n'avaient pas été définis clairement comme ils auraient dû l'être. Enfin, le solde du compte n'était pas indiqué correctement à l'état II, puisqu'il était inclus dans le solde des sommes à payer et autres engagements non réglés.

56. L'Administration a décidé de réviser l'instruction comptable afin d'indiquer la nécessité de maintenir au compte des fonds suffisants pour assurer l'autofinancement des dépenses de personnel imputables aux recettes des opérations d'achats remboursables.

### Célébration du quarantième anniversaire du FISE

#### Mesures prises par le Conseil d'administration

57. A l'issue de ses débats sur les préparatifs du quarantième anniversaire du FISE, le Conseil d'administration a créé un groupe de travail à sa session ordinaire d'avril 1985. A la même session, le Groupe de travail a présenté un rapport dont le Conseil d'administration a pris note. Les minutes de la session de 1985 ne permettent pas de déterminer si la question du financement des manifestations prévues tout au long de l'année a été ne serait-ce que mentionnée, soit par les représentants, soit par l'Administration. Comme il est expliqué au paragraphe 66 ci-après, l'Administration rendra pleinement compte des activités qui ont marqué le quarantième anniversaire à la prochaine session du Conseil d'administration.

#### Comité de la planification et de l'examen du budget

58. Ainsi qu'il ressort des minutes de sa séance du 9 juillet 1985, le Comité de la planification et de l'examen du budget avait alors été informé par un haut fonctionnaire qu'il faudrait un crédit de 2 millions de dollars environ pour financer les activités commémoratives. Le Comité avait demandé à l'intéressé de lui présenter une estimation détaillée des dépenses.

59. Le 9 décembre 1985, soit cinq mois plus tard, le fonctionnaire en question avait recommandé d'émettre un document d'engagement de dépenses de l'ordre de 2 millions de dollars à imputer sur les économies prévues pour l'exercice biennal 1984-1985. A sa séance du 16 décembre 1985, le Comité avait accepté qu'un document d'engagement de dépenses soit émis et imputé au budget de 1985, étant entendu que son montant pourrait être révisé lorsque le Comité aurait examiné la demande de crédit.

#### Emission du document d'engagement de dépenses

60. Le 31 décembre 1985, un document d'engagement de dépenses a été émis pour un montant de 2 325 000 dollars, soit 325 000 dollars de plus que le montant approuvé par le Comité de la planification et de l'examen du budget. De ce fait, le budget de 1984-1985 s'est trouvé grevé de dépenses qu'il eût mieux valu imputer au budget de 1986-1987. Celui-ci, malheureusement, ne prévoyait pas non plus les crédits nécessaires à la commémoration. C'est pourquoi le document d'engagement de dépenses a été émis le 31 décembre 1985, à une date qui permettait de profiter des économies réalisées sur le budget de 1984-1985.

61. Exception faite, peut-être, d'une somme de 6 948,50 dollars, le document émis ne représentait aucun engagement de dépenses valable au 31 décembre 1985. Par conséquent, c'est un solde de plus de 2 millions de dollars qui aurait dû être annulé à la fin de l'exercice conformément à l'article 4.3 du règlement financier.

62. A sa séance du 27 janvier 1986, le Comité de la planification et de l'examen du budget a ramené à 1 340 000 dollars le crédit destiné à la commémoration. Le document d'engagement de dépenses initial n'a pas été modifié pour autant. De plus, le 22 août 1986, le Président du Comité a approuvé des crédits supplémentaires, à savoir 571 920 dollars pour la première Course autour du monde et une réserve pour imprévus de 250 000 dollars.

### Gestion financière

63. D'après nos observations, les différentes opérations financières liées à la célébration du quarantième anniversaire peuvent être récapitulées comme suit :

	<u>Dollars</u>
Crédit approuvé par le Comité de la planification et de l'examen du budget en 1986	2 161 920,00
Montant total des documents d'engagement de dépenses émis en 1985 et en 1986	<u>3 135 427,27</u>
Dépenses imputées au budget administratif :	
Première Course autour du monde	1 206 187,74
Campagne d'aide sportive	925 844,69
Activités diverses	1 278 645,62
Total	<u>3 410 678,05</u>

64. Etant donné que l'Administration n'a pas vu l'utilité de mettre en place un système de comptabilité qui lui permet de suivre et de contrôler efficacement les dépenses réglées et engagées à l'occasion de la commémoration, nous ne sommes pas certains de les avoir toutes identifiées. Ce n'est qu'à grand-peine que nous avons pu établir les montants récapitulés ci-dessus, car il n'était pas facile de retrouver la trace des opérations.

### Recommandations

65. Au vu de ce qui précède, nous avons formulé les recommandations suivantes qui ont été acceptées par l'Administration :

- a) L'Administration devrait demander au Conseil d'administration d'approuver, a posteriori, le montant total des ressources financières engagées pour la commémoration de la création du FISE;
- b) L'Administration devrait présenter au Conseil d'administration un rapport complet sur toutes les recettes et dépenses liées aux activités ayant marqué le quarantième anniversaire, notamment la Première course autour du monde et la Campagne d'aide sportive;
- c) L'Administration devrait revoir ses méthodes budgétaires et comptables dans le but d'exercer un contrôle plus efficace et de s'assurer que les dispositions financières pertinentes seront appliquées.

## Réponse de l'Administration

66. L'Administration nous a informés que, ayant été autorisée par le Conseil d'administration à préparer et exécuter des activités commémoratives, elle s'était également crue autorisée, bien que de façon non explicite, à se servir des économies réalisées sur le budget de 1984-1985. A ce propos, nous tenons à signaler qu'elle aurait pu obtenir cette approbation a posteriori à la session d'avril 1986 du Conseil d'administration. L'Administration a aussi précisé que le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité de l'administration et des finances avaient été informés tous les deux des observations des commissaires aux comptes lors de la session tenue par le Conseil en 1987. Enfin, elle nous a assurés qu'à l'avenir, lorsque des activités ayant des incidences financières majeures seraient autorisées, elle demanderait au Conseil d'administration d'ouvrir les crédits requis. Elle est en train d'établir un rapport financier complet sur les activités ayant marqué le quarantième anniversaire.

### La Campagne d'aide sportive et la première Course autour du monde

67. Deux grandes manifestations exceptionnelles ont été organisées à l'occasion du quarantième anniversaire : la Campagne d'aide sportive et la première Course autour du monde, pour lesquelles des contrats ont été conclus avec deux sociétés dénommées respectivement Band Aid Trust et First Earth Run. Bien que le contrat avec Band Aid Trust n'ait finalement pas été signé, les parties se sont mises d'accord par télex. Aux termes des accords, les dépenses liées à la Campagne d'aide sportive devaient être financées par deux types de recettes : les dons des commanditaires et les droits d'entrée. Il était aussi prévu que tout excédent des dépenses sur les recettes serait à la charge du FISE. Or, bien que les recettes aient été suffisantes pour couvrir les dépenses, nous avons remarqué que 925 844,69 dollars au moins avaient déjà été imputés au budget administratif du FISE.

68. Une instruction comptable a été publiée le 1er septembre 1986 à l'effet de créer un compte intitulé "Fonds renouvelable - activités spéciales" (Première Course autour du monde). Cette instruction disposait que les recettes commerciales, serviraient à couvrir les dépenses d'administration des activités spéciales, les recettes provenant des campagnes d'appel de fonds devant aller à la masse commune des ressources. Contrairement aux dispositions des deux accords, une somme de 700 000 dollars a été prélevée sur le compte de la Campagne d'aide sportive pour être virée au nouveau compte auquel ont aussi été imputées des dépenses du siège se chiffrant à 153 101,17 dollars.

69. Sur la base de ces observations, nous avons recommandé ce qui suit :

a) Conformément aux articles 6.6 et 6.7 du règlement financier, l'Administration devrait rendre compte au Comité consultatif de la création du fonds renouvelable, en précisant clairement quelles en sont les fins et les limites;

b) Le virement de 700 000 dollars devrait être annulé par une écriture d'extourne;

c) Le solde (3 648 009,33 dollars) du compte de la Campagne d'aide sportive devrait apparaître clairement dans les états financiers de 1986.

70. L'Administration nous a informés que, puisque les deux activités spéciales entraient dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire, elle en rendrait compte dans son rapport financier détaillé sur la commémoration. Elle nous a en outre assurés qu'elle ferait approuver la création du fonds renouvelable par les organes compétents, conformément au nouveau règlement financier du FISE que le Conseil d'administration a approuvé à sa session d'avril 1987, et elle a précisé que le compte de réserve de 700 000 dollars serait maintenu jusqu'à ce que le rapport détaillé ait été établi, après quoi elle procéderait aux ajustements nécessaires.

### Contrôles budgétaires

#### Demandes de fonds supplémentaires et virements de fonds en fin d'année

71. En fin d'année, 116 ordres de virements d'un montant brut de 16 094 506,05 dollars ont été émis pour transférer des fonds d'une ligne budgétaire à l'autre, d'une catégorie de dépenses à l'autre, ou d'un centre de coût à l'autre à l'intérieur d'une région, ou d'une région à l'autre.

72. Au FISE, la responsabilité du contrôle budgétaire incombe au premier chef aux centres de coût. Or, nous avons constaté que sur 120 centres de coût, 45 avaient dépensé plus que les crédits alloués avant même de demander des fonds supplémentaires. Ces dépassements ont par la suite été résorbés grâce aux virements effectués par le siège. Une telle pratique affaiblit le contrôle budgétaire au niveau des centres de coût dans la mesure où ceux-ci savent que, d'une manière ou d'une autre, le siège effectuera les virements voulus pour éliminer les dépassements. En outre, vu le nombre de virements, on a tout lieu de penser que les agents certificateurs ne contrôlent pas efficacement les crédits alloués et ne sont pas bien supervisés. Enfin, ces virements de fin d'année représentent un surcroît de travail inutile pour plusieurs services du siège.

73. Nous avons recommandé à l'Administration d'appliquer les procédés et méthodes de contrôle budgétaire judicieux décrits dans son manuel budgétaire. Plus précisément, nous avons recommandé ce qui suit :

a) Il ne faudrait plus accepter que les centres de coût engagent des dépenses supérieures aux crédits alloués avant d'avoir demandé et obtenu des fonds supplémentaires;

b) Le virement en fin d'année des fonds nécessaires pour résorber les dépassements de crédit des centres de coût ne devrait pas se faire de façon automatique;

c) Les agents certificateurs devraient être plus étroitement surveillés.

74. L'Administration a accepté nos recommandations et indiqué qu'après une étude approfondie des rapports finals sur l'état des crédits alloués, la Section du budget communiquerait désormais au Comité de la planification et de l'examen du budget la liste des bureaux dont les dépenses auraient dépassé les crédits alloués. Elle a tenu à préciser que le montant net total des virements de la catégorie 1 à la catégorie 2 s'est élevé à 1 291 779 dollars, ce qui représente 1,8 % seulement du montant total des fonds alloués à la catégorie 1.

### Réserve (crédits non alloués)

75. Un centre de coût intitulé Réserve (crédits non alloués) avait été créé pour financer les augmentations automatiques des traitements. Toutefois, ce centre de coûts est devenu depuis un compte de passage où sont virés les excédents d'autres centres de coût et d'où sont prélevés les fonds supplémentaires alloués à ceux qui ont dépassé leurs crédits. Nous avons fait observer à l'Administration que cette manière de procéder était contraire à l'objet de ladite réserve. L'Administration nous a répondu que ce centre de coût avait trois fonctions : il servait à comptabiliser les crédits non alloués, la réserve approuvée par le Conseil d'administration, et les virements de fonds.

76. Nous avons recommandé à l'Administration de comptabiliser séparément la réserve approuvée par le Conseil d'administration (par exemple, les 660 000 dollars mis en réserve en 1986 pour financer les augmentations automatiques des traitements) de façon que l'utilisation des fonds correspondants soit convenablement enregistrée et contrôlée et qu'il en soit dûment rendu compte.

### Engagements non réglés - commandes non exécutées

77. Au 31 décembre 1986, tous les bons de commande non exécutés émis en 1985 et avant avaient été liquidés. Nous avons néanmoins procédé à un sondage sur six bons de commande ne représentant aucun engagement, afin de vérifier si les crédits correspondants avaient fait retour à la masse commune des ressources, conformément à l'article 4.3 du règlement financier. Nous avons dû nous contenter d'un échantillon très réduit car nous avons éprouvé des difficultés à retrouver la trace des opérations en question.

78. Les règlements effectués en 1985 au titre des bons de commande Nos 1 et 2 ont été imputés directement au budget de 1985 au lieu d'être imputés aux engagements non réglés correspondants, ce qui a indûment gonflé les dépenses de 1985 alors qu'au 31 décembre 1985, les engagements non réglés comprenaient un montant de 10 136,74 dollars qui ne représentait aucun engagement réel. Au 31 décembre, ces deux bons de commande auraient dû être annulés et les crédits correspondants reversés à la masse commune des ressources. Au lieu de cela, ces engagements non réglés ont servi à couvrir les dépassements dus à des commandes d'autres centres de coût, comme indiqué ci-après.

79. Les règlements effectués en 1986 pour trois commandes passées en 1985 dépassaient de 2 076,32 dollars les engagements non réglés qui s'y rapportaient. Ce dépassement a été imputé au solde non réglé des engagements relatifs au bon de commande No 1. En 1986 également, une somme de 10 160 dollars a été payée en règlement d'une commande de 1985, celle portant le No 6 dans notre échantillon. Etant donné que le solde non réglé des engagements correspondants n'était que de 3 674,42 dollars, ce règlement se traduisait par un dépassement de 6 485,58 dollars. Afin de l'éliminer, on a imputé le montant en question aux engagements non réglés correspondant au bon de commande No 2, écriture qui s'est accompagnée de la création d'une pièce de journal. Ces méthodes ont eu pour effet de virer des fonds d'un centre de coût à l'autre et des dépenses d'un exercice biennal à l'autre.

80. Au vu de ce qui précède, nous avons recommandé ce qui suit :

a) Les agents certificateurs devraient être tenus de vérifier périodiquement la validité des engagements non réglés, ce qui garantirait que seuls les engagements valables restent inscrits dans les comptes, les annulations ou ajustements étant effectués selon que de besoin;



b) La Section de la comptabilité et les agents certificateurs des bureaux extérieurs devraient analyser les engagements non réglés figurant depuis longtemps dans les comptes;

c) Les agents certificateurs devraient remettre à la Section de la comptabilité une attestation certifiant que le montant des engagements non réglés figurant dans les comptes au 31 décembre est exact et que les engagements restent valables. Les engagements qui ne sont plus valables devraient être annulés, de même que les crédits correspondants, comme l'exige la règle de gestion financière 110.9;

d) Il faudrait mettre fin à la pratique consistant à financer des dépassements de crédits au moyen de bons de commande restant en compte, relatifs à d'autres centres de coût ou à d'autres exercices.

81. L'Administration nous a expliqué que, l'analyse des engagements prenant beaucoup de temps, il n'y était pas procédé de manière systématique ni efficace. Un effort particulier était cependant fait en fin d'année, surtout à la fin de l'exercice biennal. L'Administration a reconnu que les agents certificateurs devaient reconfirmer la validité des engagements figurant dans les comptes et elle nous a informés que les procédures de contrôle interne étaient revues en permanence dans le but d'améliorer le contrôle budgétaire.

#### Utilisation de bons de commande au lieu de contrats pour la prestation de services

82. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a appelé l'attention du Comité des commissaires aux comptes sur une pratique du FISE qui consistait à émettre des bons de commande lorsqu'il était fait appel aux services de particuliers ou d'institutions (E/ICEF/1987/AB/L.2, par. 33). Au cours de nos contrôles intérimaires, nous avons relevé deux cas de ce genre, l'un à l'opération Cartes de vœux à New York, l'autre au siège du FISE. Nous avons alors fait savoir à l'Administration que nous jugions particulièrement inquiétant le fait d'utiliser des bons de commande pour s'assurer les services d'experts et de consultants.

83. A la demande du Comité consultatif, nous avons étendu la portée de notre vérification en fin d'année et examiné un échantillon plus important de bons de commande émis en 1985 et en 1986. Nos observations sont résumées ci-après :

a) Des bons de commande ont été établis pour s'assurer les services de personnes physiques ou d'entreprises alors qu'il aurait fallu passer des contrats de louage de services, comme l'exigeaient les instructions en vigueur;

b) Cinq bons de commande établis en 1986 ont servi à ordonner le paiement des indemnités de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée de personnes ayant collaboré à l'activité spéciale "Sport Aid" et deux autres ont été établis en 1985 pour justifier le paiement d'une indemnité de subsistance à des consultants;

c) Dans 42 cas (15 bons de commande émis en 1986 et 27 bons émis en 1985), la durée des services ou la date à laquelle ils devaient prendre fin n'était pas indiquée;

d) Dans neuf cas, les bons de commande émis avaient pour but de s'assurer les services de particuliers chargés d'accomplir une tâche donnée dont l'exécution devait durer plus de neuf mois consécutifs.

84. Le 27 août 1986, l'Administration a publié une instruction définissant les directives et procédures à suivre pour s'assurer par contrat des services spéciaux et a mis fin à l'utilisation de bons de commande pour obtenir des services de consultants ou des services d'appui.

85. L'Administration nous a précisé qu'en 1984, sur la recommandation du Comité de la planification et de l'examen du budget, il avait été décidé que des bons de commande pourraient être émis pour obtenir les services de spécialistes. Elle a ajouté que, si elle avait mis fin à cette pratique lorsqu'il s'agissait de faire appel à des personnes physiques, en revanche elle continuerait d'émettre des bons de commande pour s'assurer les services de sociétés ou d'institutions.

86. Les formules types, en particulier les documents d'engagement tels que les bons de commande et les contrats de services spéciaux, ne sont pas interchangeables. Chacune d'entre elles a été conçue de telle façon que les procédures qu'exige son traitement fournissent un moyen de contrôle acceptable du type d'opération en cause. Autrement dit, lorsqu'une formule est utilisée à un autre usage que celui pour lequel elle a été conçue, le contrôle n'est plus assuré car le système de contrôle prévu dans la formule appropriée se trouve court-circuité. Enfin, nous rappelons à l'Administration que les instructions en vigueur ne limitent pas l'utilisation des contrats de services spéciaux aux services de consultants ou d'experts engagés à titre individuel, mais s'étendant aussi aux contrats passés avec des personnes morales. Par conséquent, nous recommandons une fois de plus de mettre fin à l'utilisation de bons de commande pour obtenir les services de consultants ou d'experts, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

#### Dépenses de personnel relatives à l'UNICEF House

##### Contrôles budgétaires

87. A sa session d'avril 1985, le Conseil d'administration avait approuvé, pour l'UNICEF House, un montant révisé de 5 970 800 dollars pour l'exercice biennal 1984-1985 et un crédit de 10 856 600 dollars pour l'exercice 1986-1987. Le premier chiffre comprenait un montant de 206 000 dollars destiné à couvrir les dépenses de personnel que devaient entraîner l'engagement d'un directeur de projet, d'un consultant et d'un secrétaire, ainsi que d'autres dépenses diverses directement liées au projet. Ces dépenses de personnel avaient été estimées à 277 000 dollars pour l'exercice 1986-1987.

88. Les contrôles intérimaires ont révélé qu'une somme de 110 510 dollars avait été allouée aux dépenses de personnel en 1986 mais que, 3 069 dollars seulement ayant été engagés, il restait un solde disponible de 107 441 dollars à la date du rapport. Nous savions pertinemment que le montant des dépenses indiquées était inexact puisque le directeur de projet et le consultant avaient été engagés à la fin de 1984.

89. Une vérification approfondie a révélé ce qui suit :

a) Le traitement et les indemnités versés au directeur de projet avaient été imputés au crédit prévu pour les postes permanents dans le budget ordinaire (dépenses d'administration);

b) Exception faite de ceux relatifs au mois de janvier 1986, le traitement et les indemnités versés au secrétaire avaient été imputés au budget ordinaire;

c) Les honoraires versés au consultant et les dépenses connexes avaient été imputés à un document d'engagement de dépenses émis en 1985 pour couvrir les dépenses de personnel relatives à l'UNICEF House en 1985;

d) L'imputation au crédit ouvert pour couvrir les dépenses de personnel relatives à l'UNICEF House de toutes les dépenses engagées à ce titre en 1985 se serait traduite par un dépassement de 28 000 dollars au lieu de l'économie de 60 000 dollars indiquée dans le rapport sur l'exercice biennal 1984-1985;

e) Si toutes les dépenses engagées en 1986 avaient été correctement imputées au crédit ouvert pour couvrir les dépenses de personnel relatives à l'UNICEF House, on aurait déjà constaté un dépassement.

90. Selon un rapport de vérification daté du 7 mai 1987 portant sur les dépenses d'installation non renouvelables dans l'UNICEF House (document établi par le Service de vérification intérieure des comptes du FISE), une somme de 351 900 dollars représentant le coût d'installations électriques et une autre somme de 93 000 dollars relative à des installations d'éclairage avaient été imputées au budget ordinaire au lieu d'être imputées au crédit ouvert pour l'UNICEF House. Comme nous l'avons nous-mêmes constaté et mentionné plus haut, le rapport indiquait aussi que les traitements et indemnités versés au directeur du projet, à un consultant et à un secrétaire avaient été imputés au budget ordinaire.

91. Nous avons recommandé à l'Administration de prendre les mesures voulues pour mettre en place et appliquer de manière efficace des méthodes de contrôle budgétaire bien conçues, respectant les principes de base. Nous lui avons notamment recommandé de redresser les comptes de façon que les dépenses considérées soient imputées au budget de l'UNICEF House. L'Administration a accepté et a effectué les redressements requis en avril 1987.

### Activités du programme

#### Exécution du programme

##### Taux d'exécution

92. Sur la base des rapports mensuels de contrôle établis entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1986, nous avons comparé les dépenses annuelles relatives au programme et le niveau annuel de planification par source de financement. Les résultats de notre analyse sont résumés ci-après :

	<u>Masse commune</u> <u>des ressources</u> (pourcentage)	<u>Fonds</u> <u>supplémentaires</u> (pourcentage)	<u>Organismes des</u> <u>Nations Unies</u> (pourcentage)	<u>Total</u> (pourcentage)
1986	88	45	60	83
1985	78	44	56	59
1984	80	40	41	58
1983	83	58	59	71
1982	75	51	80	66

93. Le taux moyen d'exécution financière en ce qui concerne les programmes financés au moyen des fonds supplémentaires au cours des cinq dernières années n'a été que de 47 %, contre 80 % pour les programmes financés au moyen de la masse commune des ressources. Bien que le taux d'exécution global des programmes financés au moyen de la masse commune des ressources en 1986 ait été de 88 %, le taux d'exécution de 24 programmes a été inférieur à 50 % et neuf de ces programmes n'ont pas été exécutés du tout. Nous avons également observé que la quasi-totalité des programmes enregistrant un faible taux d'exécution concernaient de petits bureaux extérieurs, auxquels un plafond de pays peu élevé avait été affecté pour l'utilisation de la masse commune des ressources.

94. L'Administration nous a informés qu'il était généralement exact que les programmes financés au moyen des fonds supplémentaires progressaient plus lentement que ceux financés au moyen de la masse commune des ressources. Elle a ajouté que :

"Selon la pratique courante, les fonds reçus pendant l'exercice sont inclus dans les revenus de l'exercice, même lorsque les paiements concernent des projets qui s'étendent sur plusieurs années et ne sont pas échelonnés. Par conséquent, l'"allocation prévue" pour les fonds supplémentaires peut comprendre des fonds qu'il est prévu de dépenser durant des exercices ultérieurs. D'autre part, il est également peu probable que les fonds reçus en fin d'exercice soient dépensés au cours de l'exercice considéré; le taux d'exécution s'en ressent forcément... En fait, on évalue les dépenses par comparaison avec le revenu total et non par comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice. Le FISE va rééchelonner tous les fonds supplémentaires reçus afin de refléter les dépenses qu'il prévoit d'encourir effectivement pendant chaque exercice."

95. En dehors du facteur principal mentionné dans le paragraphe précédent, l'Administration a déclaré que les raisons pour lesquelles les programmes financés au moyen des fonds supplémentaires étaient exécutés plus lentement concernaient à la fois le système et les procédures. Certaines de ces raisons sont examinées ci-après.

a) Les projets financés au moyen des fonds supplémentaires ne sont mis au point avec précision que lorsqu'on a reçu des assurances de financement; par conséquent, le taux d'exécution pendant la première année est généralement faible;

b) En général, les fonds de contrepartie des gouvernements ne sont pas non plus disponibles au cours de la première année;

c) Les projets exécutés au moyen des fonds supplémentaires sont souvent financés au moyen des fonds bilatéraux des organismes donateurs, qui sont en général soumis à des règles plus rigides et dont la réaffectation est plus difficile à négocier;

d) Alors que les projets financés au moyen de la masse commune des ressources sont interchangeable, ce qui signifie que l'allocation peut être transférée des projets qui progressent lentement aux projets dont l'exécution est plus rapide, tel n'est pas le cas des projets financés au moyen des fonds supplémentaires, car les fonds sont affectés spécifiquement à un objectif et à un pays;

e) Aucune mesure n'a été prise au sujet des soldes qui apparaissent une fois les projets achevés. Ces soldes devraient soit être rendus aux donateurs soit faire l'objet de négociations avec les donateurs en vue de leur transfert à d'autres activités;

f) Les projets pour lesquels le taux d'exécution financière est constamment trop bas en raison d'une mauvaise gestion feront l'objet d'une enquête, et des mesures correctives appropriées seront prises;

g) Les petits bureaux extérieurs ont généralement des effectifs minimaux qui souvent ne sont pas en mesure d'entreprendre des travaux supplémentaires concernant un projet financé au moyen des fonds supplémentaires avant l'arrivée du personnel du projet. Lorsque plusieurs projets sont en concurrence, ce sont les projets financés au moyen des fonds supplémentaires qui pâtissent le plus souvent. L'Administration a créé un comité chargé d'examiner ces problèmes.

#### Utilisation des fonds supplémentaires

96. Conformément aux politiques en vigueur, l'exécution des programmes financés au moyen des fonds supplémentaires peut commencer dès que le financement est assuré pour toute la période d'exécution du programme. Les fournitures peuvent alors être demandées et achetées et le personnel du projet peut être recruté même avant le versement effectif de la contribution en espèces. Notre examen de l'exécution des programmes financés au moyen des fonds supplémentaires a permis de tirer les conclusions ci-après.

a) Des dépenses ont été encourues avant le versement de la contribution en espèces ou bien ont dépassé le montant de la contribution déjà versée. Dans le cas d'un projet d'adduction d'eau, le donateur avait annoncé une contribution de 11,5 millions de dollars pour l'exécution du projet en 1982, 1983 et 1984. Au 31 décembre 1986, 4,2 millions de dollars seulement avaient été reçus au titre de cette contribution, alors que les dépenses relatives au projet avaient déjà atteint 8,3 millions de dollars. Le donateur n'a pas encore versé les contributions dues en 1983 et 1984, soit 5,7 millions de dollars et 1,5 million de dollars respectivement, malgré les efforts déployés par l'Administration à cet effet. Dans un autre cas, le donateur a annoncé une contribution de 2 030 000 dollars, alors que les dépenses avaient atteint le total de 2 080 000 dollars.

b) Notre examen du résumé cumulatif des contributions versées au titre des fonds supplémentaires a révélé un certain nombre de projets pour lesquels des fonds supplémentaires avaient déjà été versés, mais qui avaient un taux d'exécution très faible ou n'avaient pas été exécutés du tout.

97. Nous pensons que les pratiques observées font courir au FISE les risques suivants :

a) Les donateurs seront peut-être mécontents si les projets ne sont pas exécutés comme convenu, surtout lorsque la contribution a été versée depuis longtemps;

b) Lorsque l'exécution est considérablement en retard, le renouvellement des crédits budgétaires concernant des fonds qui n'ont pas encore été versés peut poser problème aux donateurs;

c) Lorsque les fonds supplémentaires qui ont été versés pour un projet spécifique sont utilisés pour l'exécution d'un autre projet pour lequel des fonds n'ont pas encore été reçus, l'exécution du premier projet sera compromise si le versement de la contribution annoncée pour le deuxième projet est retardé ou n'est pas effectué.

98. Bien que nous comprenions que les pratiques observées ont pour objet d'utiliser au maximum les ressources financières disponibles et d'accélérer l'exécution des programmes financés au moyen des fonds supplémentaires, l'Administration devrait également être pleinement consciente des risques entraînés par ces pratiques et évaluer les pratiques existantes en conséquence. En outre, nous avons soumis pour examen à l'Administration les recommandations suivantes :

a) Il faudrait accorder la priorité aux projets pour lesquels des fonds ont déjà été versés;

b) Il faudrait mettre au point un système qui aiderait l'Administration à établir un ordre de priorité pour l'exécution des projets pour lesquels des contributions en espèces n'ont pas encore été reçues;

c) Il faudrait renforcer les moyens de supervision afin d'éviter tout dépassement des engagements de dépenses relatifs aux projets.

99. L'Administration nous a informés que les questions de procédure, de programmation et d'exécution relatives aux programmes et aux projets financés au moyen des fonds supplémentaires étaient actuellement réexaminées au siège par un groupe interdivisions. Les taux d'exécution pourraient mieux être évalués si l'on rééchelonnait les phases d'un projet sur une base plus réaliste au moment où la contribution est annoncée ou versée en espèces. En outre, l'Administration a déclaré que des états financiers annuels étaient établis au sujet de l'exécution de tous les projets financés par chaque donateur. Selon l'Administration, ces états établissaient un lien entre les informations concernant l'exécution des projets et les contributions en espèces versées, et ils avaient pour objet de déclencher des mesures complémentaires de la part des donateurs.

#### Soumission et révision des listes d'assistance de base

100. Selon les procédures actuelles, chaque proposition de projet soumise par un bureau extérieur au siège doit être accompagnée d'une liste d'assistance de base provisoire. Cette liste donne une idée globale des engagements financiers approuvés pour toute la durée du projet. Lorsqu'une contribution est annoncée, la Division de la gestion financière établit le formulaire 300 où l'on indique notamment les mesures complémentaires nécessaires, y compris la soumission ou la mise à jour de la liste d'assistance de base par le bureau extérieur compétent. Notre examen a révélé que les listes d'assistance de base provisoires n'étaient pas établies. En outre, nous avons comparé 160 formulaires 300, représentant une valeur totale de 52,1 millions de dollars, et les listes d'assistance de base révisées soumises ultérieurement par les bureaux extérieurs. Cette opération a révélé que, dans 88 cas représentant un montant de 24,4 millions de dollars, on n'avait pas tenu compte des annonces de contributions décrites dans les formulaires 300 lors de la révision des listes d'assistance de base.

101. Le fait de ne pas soumettre ou de ne pas mettre à jour les listes d'assistance de base concernant les contributions annoncées pourrait entraîner des problèmes d'exécution et de suivi. La soumission ou la révision de cette liste est importante car, dès qu'elle a été approuvée et jusqu'à ce qu'elle soit amendée, elle constitue le document de contrôle officiel de base qui sert de guide à la fois au siège et aux bureaux extérieurs pour l'exécution des projets. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que cette règle soit respectée.

Dépenses relatives aux programmes - programmes de pays

102. Nous avons examiné en détail un programme de pays, dont la situation en matière d'exécution financière à la fin de 1986 est résumée ci-après.

	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
	(En dollars E.-U.)		
Dépenses relatives au programme	12 054 500	4 677 200	16 731 700
Niveau de planification pour 1986	11 450 000	4 213 800	15 663 800
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dépassement de crédit	604 500	463 400	1 067 900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Taux d'exécution	105 %	111 %	107 %

103. Cependant, notre examen a révélé qu'il aurait fallu apporter les ajustements suivants :

a) Le montant de 2 187 203,66 dollars, qui avait été accumulé à la fin de l'année et ensuite annulé lors de la clôture des comptes en fin d'année, représente des dépenses au titre du programme en 1986;

b) Un montant de 2 500 000 dollars devrait être déduit du niveau de planification, car la contribution n'a été annoncée que le 2 février 1987.

104. Si les deux ajustements recommandés étaient effectués, la situation en matière d'exécution financière du programme de pays à la fin de 1986 serait la suivante :

	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
	(En dollars E.-U.)		
Dépenses relatives au programme	14 241 700	4 677 200	18 918 900
Niveau de planification pour 1986	11 450 000	2 964 200	13 163 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Dépassement de crédit	2 791 700	2 964 200	5 756 900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Taux d'exécution	124 %	273 %	144 %

105. Dans notre vérification intérimaire des comptes, nous avons attiré l'attention de l'Administration sur le fait que dans un certain nombre de cas, les dépenses avaient dépassé les niveaux de planification financière. Dans sa réponse, l'Administration a déclaré qu'elle appliquait une certaine souplesse, tout en tenant compte des limites imposées par les engagements de dépenses relatifs aux programmes et par les ressources globales disponibles. Dans le cas du programme de pays examiné ci-dessus, le niveau de planification financière a été dépassé de 5 760 000 dollars, ce qui a donné un taux d'exécution global de 144 %. Cependant, ce qui est plus important dans le cas du programme considéré, c'est que nos calculs

ont révélé un dépassement de crédit de 2 960 000 dollars par rapport aux engagements de dépenses concernant les fonds supplémentaires. Même les calculs du FISE ont fait apparaître un dépassement de crédit de 460 000 dollars. Ce cas particulier démontre clairement qu'il y a une divergence entre la pratique de l'exécution et la politique trop souvent réaffirmée selon laquelle les engagements de dépenses concernant les fonds supplémentaires sont entièrement couverts par les fonds.

106. Dans notre vérification intérimaire des comptes, nous avons également attiré l'attention de l'Administration sur la contradiction entre la politique déclarée et la politique appliquée en matière de financement au moyen des fonds supplémentaires. Dans sa réponse datée du 6 mai 1987, l'Administration a déclaré que "le financement d'un projet noté commence en fait au moment où un donateur s'engage à financer un projet particulier". A cet égard, nous avons demandé des éclaircissements sur la signification opérationnelle de l'expression "au moment où un donateur s'engage". Lors d'un débat antérieur au sujet du moment où les annonces de contributions au titre des fonds supplémentaires devraient être comptabilisées en tant que revenus, nous avons fait observer que cette expression ne désignait pas un moment précis et accepté d'un commun accord, mais plutôt n'importe quel moment au cours d'une période continue assez élastique. Dans le cas du programme de pays susmentionné, par exemple, des allocations temporaires prélevées sur la masse commune des ressources ont été faites en 1986, c'est-à-dire bien avant le versement des fonds le 2 février 1987. Or, le principe comptable déclaré, selon lequel "les revenus sont comptabilisés sur la base des contributions versées ou annoncées" est assez clair. Afin d'éviter toute confusion possible dans l'application de ce principe, on stipule au paragraphe 2.6 de l'instruction de comptabilité 82/4 Rev.1 du FISE que "les fonds supplémentaires sont reconnus comme disponibles dès le versement des fonds ou dès la signature de l'accord".

107. Etant donné les contradictions observées entre, d'une part, les politiques et les instructions et, d'autre part, la pratique en ce qui concerne le financement et les dépenses au moyen des fonds supplémentaires, nous avons recommandé que l'Administration effectue un examen complet des politiques, des instructions et des pratiques en ce qui concerne les programmes financés au moyen des fonds supplémentaires.

108. L'Administration nous a communiqué les réponses résumées ci-après :

a) L'annulation d'un montant de 2,2 millions de dollars en ce qui concerne les dépenses de 1986 était une erreur;

b) La contribution annoncée au programme de pays d'un montant de 5 millions de dollars a été comptabilisée en tant que revenu pour 1986 et 1987 avec le plein consentement du donateur. Nous devons réitérer qu'au 31 décembre 1986, cette contribution n'existait pas et n'avait pas été versée;

c) En ce qui concerne le dépassement des crédits, l'Administration a déclaré qu'au niveau du pays, le plafond devait également être considéré dans le contexte du programme pluriannuel de coopération en cours et des dépenses effectives et prévues pour ce pays. En outre, l'Administration a affirmé que le plafond fixé pour chaque pays était uniquement un objectif de gestion qui servait à définir un ordre de priorité pour l'utilisation des ressources du FISE. Si l'allocation temporaire de fonds prélevés sur la masse commune des ressources a l'aval du Conseil d'administration, l'Administration devrait réviser sa politique déclarée en



conséquence. Toutefois, étant donné que la pratique est en contradiction avec la politique déclarée, l'Administration ne devrait plus suivre cette pratique jusqu'à ce qu'elle ait été approuvée par le Conseil d'administration;

d) En ce qui concerne le moment opportun pour comptabiliser les revenus, l'Administration a déclaré que les politiques et les instructions existantes en matière de comptabilité seraient strictement suivies lors de l'examen qui serait effectué par la Section de la comptabilité.

### Réserves financières

109. Conformément à la résolution 40/238 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1985 priant le Comité des commissaires aux comptes de suivre la question des réserves financières détenues par les organismes des Nations Unies pour lesquels des rapports sont présentés à l'Assemblée générale, nous avons étudié cette question lors de la vérification des comptes du FISE pour 1986. On trouvera ci-après un résumé des conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

#### Réserves financières disponibles pour les engagements en matière de programmes au 31 décembre 1986

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Disponibilités et contributions à recevoir	51,5	210,5	262,0
A déduire : Contributions à recevoir	<u>(35,5)</u>	<u>(124,5)</u>	<u>(160,0)</u>
Solde de trésorerie en fin d'exercice	16,0	86,0	102,0
A ajouter ou à déduire : réserves de liquidités	<u>43,0</u>	<u>(43,0)</u>	<u>-</u>
Solde de trésorerie en fin d'exercice net des réserves de liquidités	<u>59,0</u>	<u>43,0</u>	<u>102,0</u>
Recettes pour 1986	<u>299,0</u>	<u>164,0</u>	<u>463,0</u>
Soldes en fin d'exercice (exprimé en pourcentage des recettes de 1986) :			
Disponibilités et contributions à recevoir	17,2	128,4	56,6
Disponibilités avant constitution de la réserve de liquidités	5,4	52,4	22,0
Disponibilités après constitution de la réserve de liquidités	19,7	26,2	22,0

110. Les disponibilités du FISE au 31 décembre 1986, qui s'élevaient à 125 millions de dollars, dont 102 millions de dollars au titre des programmes, sont placées auprès de diverses banques dans le monde sous forme de dépôts à terme et de comptes à vue à des taux d'intérêt divers. En 1986, ces placements ont rapporté 5,8 millions de dollars.

111. La politique suivie par le FISE en matière de liquidités veut que la moitié des soldes de trésorerie au titre des fonds supplémentaires puisse être utilisée pour les besoins de trésorerie au titre de la masse commune des ressources. C'est là sans doute l'un des facteurs qui a permis d'atteindre un taux d'exécution de 88 % pour les programmes financés par la masse commune des ressources en 1986. Nous n'avons pas été en mesure de déterminer les effets négatifs qu'une telle politique pourrait avoir sur le taux d'exécution des programmes financés par les fonds supplémentaires. L'Administration nous a assurés que les retards observés dans l'exécution desdits programmes n'avaient jamais été dus à des problèmes de trésorerie. Il n'en reste pas moins que le taux d'exécution des programmes financés au titre des fonds supplémentaires n'a été que de 45 % en 1986.

112. Alors que le solde de trésorerie au titre de la masse commune des ressources à la fin de l'exercice 1986 (à l'exclusion du fonds de régulation constitué par la moitié des soldes de trésorerie au titre des fonds supplémentaires) ne représentait que 5,4 % à peine des recettes imputées à la masse commune des ressources pour cette même année, le solde de trésorerie au titre des fonds supplémentaires à la fin de l'exercice 1986 équivalait à 52,4 % des recettes imputées à ces fonds en 1986. Certes, il faut reconnaître que l'Administration a réussi à ramener le solde de trésorerie au titre des fonds supplémentaires de 113 millions de dollars à la fin de l'exercice 1983 (112 % des recettes imputées à ces fonds en 1983) à 86 millions de dollars seulement à la fin de l'exercice 1986 (52 % des recettes imputées à ces fonds en 1986); néanmoins, il convient d'examiner de plus près la situation actuelle. Le rapport sur l'examen de la création d'une réserve de liquidité statutaire, préparé pour la session de 1987 du Conseil d'administration (A/ICEF/1987/AB/L.9, par. 17) indique qu'à la fin de 1977, les soldes de trésorerie au titre de la masse commune des ressources se chiffraient à 71 millions de dollars, montant qui correspondait à l'objectif de liquidité fixé à cette époque, à savoir l'équivalent de trois mois de dépense. L'importance de ces disponibilités, qui équivalent à 56 % des recettes imputées à la masse commune des ressources, a amené le Conseil d'administration à se demander si elles ne révélaient pas une insuffisance dans l'exécution des programmes. Dans la situation actuelle, le FISE s'expose à voir les bailleurs de fonds supplémentaires et les pays bénéficiaires des programmes financés au titre de ces fonds se plaindre que le taux d'exécution soit trop faible.

113. L'Administration a déclaré que la politique de liquidité approuvée par le Conseil d'administration en 1978 reposait sur une utilisation optimale quoique prudente des ressources disponibles. Elle a indiqué que le Conseil d'administration, se fondant sur les conclusions du rapport sur les réserves financières préparé pour sa session de 1987, avait réitéré son accord à cette politique. Enfin, l'Administration nous a fait savoir que les politiques concernant l'utilisation des sommes disponibles au titre de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires seraient examinées en détail, un rapport sur les programmes financés au titre des fonds supplémentaires devant être présenté au Conseil d'administration en 1988.

Opérations informatisées et systèmes de traitement  
électronique de l'information

Mise à jour de la liste des autorisations de dépenses

114. Nous avons examiné une application de l'informatique au système de contrôle révisé de la liste d'assistance de base, et particulièrement la procédure de mise à jour de la liste des autorisations de dépenses. Notre analyse de la liste à la clôture de la première mise à jour (11 mars 1987) montrait qu'il existait 179 états incomplets et sept mises à jour pour lesquelles il était impossible de retrouver les états originaux. S'il est vrai que 35 de ces erreurs ont été corrigées lors de la période traitée jusqu'à la date de la première mise à jour, une seule correction avait été faite à la date de la deuxième mise à jour (20 avril 1987); il reste donc 143 états qui n'ont pas été corrigés.

115. Nous avons retrouvé la trace de 63 de ces 143 états dans le récapitulatif des comptes d'attente, qui fait ressortir que les dépenses au titre de ces 63 états s'élevaient à 911 588,31 dollars. En outre, à la date de la deuxième mise à jour, il restait, dans le compte d'attente, un solde de 24 583 687,32 dollars.

116. L'analyse ultérieure des 35 mises à jour corrigées a montré que les données requises relatives aux transactions faisant apparaître les montants de 14 demandes de fonds et de matériel n'ont pas été enregistrées. Il n'est donc pas possible de faire concorder les dépenses et les demandes de fonds et de matériel

117. Nous avons recommandé que l'on procède immédiatement à l'analyse de ces problèmes et que l'on y remédie aussitôt. L'Administration a convenu qu'il fallait régler ces problèmes sans plus tarder et que les procédures existantes devaient être révisées afin que le compte d'attente puisse être analysé au plus tôt.

Mise à jour du fichier permanent des demandes de fonds et de matériel

118. Le montant maximal fixé pour les dépenses au titre des projets est défini dans la liste d'assistance de base et ventilé selon qu'il s'agit de demandes de fonds ou de matériel. Le système de contrôle révisé de la liste d'assistance de base a été conçu afin d'améliorer le suivi des demandes de fonds et de matériel et de contrôler de plus près la suite donnée à ces demandes et les soldes correspondants. Sa mise en application, en 1987, a permis à la Division des programmes de contrôler intégralement ces demandes en coordination étroite avec la Division des finances et la Division des fournitures.

119. Toutefois, notre examen des procédures de mise à jour du fichier permanent des demandes de fonds et de matériel a révélé que, si les mises à jour étaient généralement effectuées par la Division des programmes, la Division des finances gardait toujours la possibilité d'y accéder notamment lorsque les aspects financiers concernant la demande sont clos ou lorsque la Division décide de fractionner la demande en raison d'un changement de la source de financement, du bailleur de fonds ou de l'identification d'un projet d'assistance mondial. Nous avons été informés qu'il pouvait être nécessaire de fractionner une demande de fonds et de matériel pour faire concorder les dépenses totales au titre d'un projet donné et la contribution correspondante du bailleur de fonds. Etant donné que les deux divisions peuvent accéder à la mise à jour du fichier permanent, nous avons cherché à savoir à laquelle des deux il incombait en dernier ressort de corriger les excédents éventuels et de faire en sorte que le projet et les sous-éléments de la demande, sous sa nouvelle présentation, soient effectivement conformes à la liste d'assistance de base.

120. Pour ce qui est du fonctionnement des systèmes, la mise à jour du fichier permanent des demandes est plus compliquée lorsque deux ou plusieurs sources indépendantes y ont également accès. Dans le cadre d'un arrangement de ce type, il est indispensable de prévoir les effets des mises à jour effectuées par l'une des sources sur la base de données de l'autre source et sur ses besoins en matière d'information afin d'éviter que le personnel et les ordinateurs aient à effectuer la longue opération que représente la correction des mises à jour précédentes et le traitement de nouvelles mises à jour. En outre, le fait que deux divisions aient également accès à la mise à jour du fichier va à l'encontre de l'objectif recherché, à savoir renforcer le contrôle sur les demandes de fonds et de matériel.

121. Nous avons donc recommandé, pour que l'on puisse contrôler intégralement et effectivement le traitement des demandes de fonds et de matériel, que le fichier permanent de ces demandes soit mis à jour uniquement par la Division des programmes. L'Administration nous a informés qu'elle étudierait la possibilité de mettre en place un arrangement qui permettrait aux deux divisions de procéder à des mises à jour de type différent, tout en évitant les problèmes soulevés ci-dessus. Elle a indiqué en outre qu'elle étudierait la conception d'un système d'ajustement automatique.

122. Enfin, nous avons proposé que l'Administration procède à un examen critique de la finalité du fractionnement des demandes. Elle ne devrait pas encourager l'ajustement des archives dans le seul but d'équilibrer les dépenses et les engagements au titre des projets menés à terme. Les rapports officiels à l'intention des bailleurs de fonds devraient refléter de façon véridique l'exécution financière des projets auxquels ils ont contribué. Ainsi, les données "historiques" et les bilans de clôture effectifs seront plus utiles à la Division des programmes dans ses activités de planification, de suivi et d'évaluation des activités et pour la détermination des besoins en financement des projets futurs. L'Administration nous a informés qu'elle examinerait la pratique du fractionnement des demandes de fonds et de matériel dans le cadre d'un examen plus général du système de contrôle.

#### Opérations du Centre d'achat et d'emmagasiner du FISE à Copenhague

##### Systèmes de passation des commandes, de livraison et de paiement

###### Fournitures en transit

123. Ayant analysé 56 % du solde du compte des fournitures en transit au 31 décembre 1986, nous avons fait les constatations suivantes :

a) Les reports de début d'exercice, qui se chiffraient à 608 369,78 dollars, faisaient apparaître un montant de 438 556,02 dollars au titre des soldes non réglés depuis le 1er janvier 1985;

b) Sur le montant de 776 309,35 dollars représentant des ajustements effectués en 1986, 464 887,12 dollars correspondaient à des corrections se rapportant à des exercices antérieurs et 516 395,81 dollars à des ajustements pour comptabilité en partie double.

124. Nous avons recommandé de procéder à une analyse approfondie des fournitures en transit, afin que celles qui n'étaient pas réellement en transit entre le fournisseur et le Centre au 31 décembre 1986 soient défalquées du compte.

L'Administration nous a informés qu'elle tiendrait ledit compte à jour en supprimant les écritures reportées sur plus de deux exercices. Nous réitérons notre recommandation.

#### Comptabilisation des fournitures en attente

125. Les procédures actuelles en matière de réception et d'entreposage prévoient la séparation matérielle des articles (dits "articles en attente") qui nécessitent des analyses de laboratoire ou qui, après avoir été examinés sur place, ont été déclarés inacceptables. Ces procédures prévoient aussi l'enregistrement des articles en question en tant qu'éléments de stock à part entière, même s'ils ne sont pas immédiatement disponibles pour les opérations d'emballage.

126. Au 31 décembre 1986, les marchandises en attente se chiffraient à 1 758 406,75 dollars, soit 7,21 % du stock disponible déclaré. Nous avons recommandé que ce montant apparaisse dans les notes accompagnant les états financiers de 1986, de même que nous avons recommandé - et l'Administration a accepté - que les articles en attente soient comptabilisés séparément dans les bilans.

#### Acceptation de livraisons excédant les quantités commandées

127. Sur les 1 095 bons de commande non réglés au 8 octobre 1986, 321 faisaient apparaître des soldes négatifs. La raison majeure en est l'acceptation, par le Centre, de livraisons supérieures aux quantités commandées. Sur les 20 bons de commande que nous avons examinés, 15 faisaient état de livraisons excédant de 4 à 1 309 000 unités les quantités commandées. Exprimées en dollars, ces livraisons supposaient un supplément de coût allant de 0,48 à 65 000 dollars. Il est même arrivé, dans un cas, que pour une commande de 18 000 unités, la livraison acceptée ait de 36 534 unités, soit un excédent de 18 534 unités (103 %) par rapport à la quantité commandée. Nos entretiens avec les responsables nous ont permis de constater une absence de directives écrites en matière d'acceptation des livraisons excédant les quantités commandées. Nous avons également remarqué que le système de règlement des factures ne prévoyait aucune comparaison entre les quantités figurant sur les bons de commande et les quantités facturées avant d'engager le processus de paiement. Ces méthodes de réception et de paiement sont lourdes de conséquences pour les ressources financières et les stocks du FISE.

128. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, d'adopter les mesures suivantes : i) établir des directives fixant des limites acceptables, sur le plan du paiement et des quantités, pour les livraisons excédant les quantités commandées; ii) comparer les quantités figurant sur les bons de commande et les quantités facturées avant de procéder au règlement, de manière à renforcer les systèmes de gestion des commandes, de la trésorerie et de l'entrepôt.

#### Paiement de livraisons inacceptables

129. Aucun rapport de contrôle de la qualité n'est exigé à l'appui des paiements pour la reconstitution des stocks; or, dans 23 cas, des paiements ont été effectués malgré les constatations négatives de la Section du contrôle de la qualité. Les marchandises en attente au 13 octobre 1986 que nous avons échantillonnées, ont été évaluées à 655 874 dollars.

130. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de reconsidérer la méthode actuelle et d'envisager notamment celle consistant à effectuer les paiements sur réception du rapport de contrôle de la qualité pour les articles qui nécessitent des vérifications.

#### Remboursements des paiements effectués en échange de livraisons inacceptables

131. Lorsqu'il s'avère, une fois les factures réglées, que les fournitures correspondantes sont inacceptables, l'une des trois solutions suivantes est appliquée : remplacement des fournitures en question par d'autres qui soient acceptables, demande de remboursement pure et simple, ou comptabilisation du paiement à titre d'avance sur des livraisons ultérieures du même fournisseur. Nous avons enregistré trois cas où des fournitures, d'un montant total non encore remboursé de 201 658,20 dollars, étaient restées en attente à l'entrepôt pendant plus de six mois. Quant aux fournitures en attente qui avaient été payées par d'autres bureaux du FISE pour le compte du Centre d'achat et d'emmagasinage, l'Administration a eu le plus grand mal à retrouver trace des paiements. Il est même parfois arrivé que des paiements effectués sur des marchandises inacceptables soient tout simplement passés par profits et pertes.

132. Sur la base de nos observations, nous avons soumis les recommandations suivantes :

a) Procéder à la mise en recouvrement immédiate des 201 658,20 dollars et envisager la rupture des relations commerciales avec les fournisseurs concernés;

b) Demander au bureau du FISE intéressé de procéder indépendamment à une inspection des marchandises avant leur expédition, notamment lorsque les quantités commandées sont importantes, puis communiquer les résultats de cette inspection au bureau payeur; cette inspection préalable ne devrait toutefois pas dispenser le Centre d'achat et d'emmagasinage de sa vérification habituelle des marchandises à la réception.

133. L'Administration nous a informés que les paiements correspondant au montant de 201 658,20 dollars concernaient des commandes passées auprès d'un même pays et que des négociations étaient en cours pour que les fournisseurs remplacent les marchandises défectueuses. L'Administration ayant indiqué que la procédure d'inspection préalable recommandée était déjà en place, nous avons préconisé en outre qu'elle soit officialisée par l'émission et la diffusion d'instructions écrites à ce sujet.

#### Livraisons directes d'articles courants

134. Les articles courants expédiés directement par les fournisseurs aux bureaux extérieurs sont traités de la même façon que les fournitures reçues, emballées et expédiées par l'entrepôt du Centre d'achat et d'emmagasinage. De ce fait, le Centre reconnaît qu'une partie de ses frais généraux d'entrepôt (10,6 %) imputés sur les expéditions de marchandises de l'entrepôt, constitue en fait des recettes car certaines marchandises expédiées directement par les fournisseurs n'ont pas transité par l'entrepôt ni subi une quelconque opération d'emballage. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de revoir les instructions en vigueur pour rétablir l'exactitude des frais généraux.

Comptabilisation des différences de prix

135. Les méthodes d'évaluation du stock prévoient un ajustement de la valeur des fournitures pour tenir compte des différences entre le coût moyen et le coût effectif, des mouvements de stock, des écarts d'évaluation et de prix, de l'arrondissement des montants et des différences d'inventaire. En fin d'exercice, toutefois, lors de l'établissement des états financiers, ces différences de prix sont ajoutées au solde du compte des fournitures ou déduites de celui-ci, ce qui ramène ledit solde au montant avant ajustement. Cette méthode d'évaluation des fournitures est contraire à la politique officielle du FISE qui veut que la valeur des stocks du Centre d'achat et d'emmagasinage soit "ajustée pour tenir compte de la somme des différences entre les coûts moyens et les coûts effectifs".

136. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de revoir les méthodes actuelles d'évaluation des stocks, notamment en ce qui concerne la prise en compte des différences de prix. Nous avons également conseillé à l'Administration de calculer la somme des différences entre les coûts moyens et les coûts réels et, au cas où celle-ci s'avérerait substantielle, de procéder aux ajustements nécessaires dans les états financiers de 1986.

Différences de prix résultant de l'arrondissement des montants

137. La méthode consistant à classer et à comptabiliser les différences de prix dues à l'arrondissement des montants sur les commandes emballées n'a pas été appliquée uniformément pendant l'exercice à l'étude. De janvier à septembre 1986, les arrondissements de montants ont été comptabilisés comme des ajustements directs du coût standard dans le compte des fournitures en stock emballées. Depuis octobre 1986, au contraire, ces arrondissements de montants, quel que soit le type d'ordre d'expédition, ont été pris en considération dans des comptes de différences de prix. Ce manque d'uniformité a entraîné une augmentation du nombre de comptes à apurer en fin d'exercice. En outre, au Centre d'achat et d'emmagasinage, le classement des différences de prix dues aux arrondissements de montants sur les ordres d'expédition diffère du classement effectué au FISE, ce qui empêche tout apurement des comptes dans un ordre successif.

138. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de revoir les différences constatées dans le classement et la comptabilisation des transactions, et d'opter pour un système comptable plus approprié.

Différences de prix non comptabilisées par le FISE

139. En janvier et février 1986, des problèmes de transmission de données ont empêché d'enregistrer sur les comptes de différences de prix les arrondissements de montants figurant sur les commandes emballées. A cet égard, nous avons constaté que des opérations étaient comptabilisées deux fois, alors que d'autres ne l'étaient pas du tout. Plusieurs envois présentant des différences de prix pour un montant total de 124 686,88 dollars n'ont pas été comptabilisés dans les comptes du FISE, aussi bien dans les comptes de différences de prix que dans le compte des fournitures en stock. En 1986, trois systèmes différents ont été utilisés pour la transmission de données sur les commandes emballées et sur les comptes connexes. Bien que le système de transmission utilisé depuis octobre 1986 ait permis de surmonter les difficultés, les soldes des comptes de différences de prix sur les livres du FISE et du Centre d'achat et d'emmagasinage ont encore fait apparaître un écart de 284 017,65 dollars en fin d'exercice.

## Comptabilisation des matériaux d'emballage

140. Les méthodes de comptabilisation des matériaux d'emballage prévoient que le compte des fournitures en stock doit être établi dès réception du carton à triple épaisseur utilisé pour l'emballage. Lorsque ces matériaux sont utilisés, les écritures sont passées sur le compte budgétaire approprié et le solde du compte des fournitures en stock est réduit en conséquence. Il y a eu 19 cas, toutefois (pour un montant total de 125 160,08 dollars), où la réception du carton à triple épaisseur a été imputée directement au compte budgétaire. Cette erreur a entraîné une sous-estimation du compte des fournitures en stock et un gonflement des dépenses budgétaires. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de procéder aux ajustements nécessaires.

## Apurement du compte des matériaux d'emballage

141. Un effort est en cours pour assurer la concordance des soldes comptables du FISE et du Centre d'achat et d'emmagasinage en ce qui concerne le stock de matériaux d'emballage. Cet effort d'harmonisation est réalisé sur la base de plusieurs bons de commande; des ajustements d'un montant total de 893 125,49 dollars ont été effectués en 1985. Ayant examiné ces ajustements, nous avons constaté que dans huit cas (montant total : 151 435,12 dollars), les écritures sur le grand livre du FISE portaient sur des bons de commande que nous n'avons pas pu retrouver dans la base de données du Centre. Pour 16 autres ajustements (montant total : 133 385,84 dollars), les bons de commande cités en référence ont été retrouvés, mais le descriptif des articles d'emballage ne correspondait ni à celui du carton à triple épaisseur utilisé habituellement ni aux autres matériaux d'emballage. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de réviser les ajustements en question et d'instituer un système de référence adéquat pour les ajustements, de manière à faciliter les vérifications de l'exactitude de chacun d'eux.

## Fournitures enregistrées comme des entrées de stock

142. Nos vérifications ponctuelles ont fait apparaître cinq cas où des paiements de fournitures avaient été enregistrés comme des entrées de stock. Ces erreurs, d'un montant total de 172 822 dollars, résultaient de paiements effectués par d'autres bureaux du FISE pour le compte du Centre d'achat et d'emmagasinage. En pareille situation, des données sur les paiements sont d'abord transmises par le bureau extérieur au siège du FISE avant d'être communiquées au Centre.

143. Ces erreurs rendent difficile la vérification de la concordance des comptes avec ceux du FISE. Nous avons recommandé à l'Administration de faire des recherches pour déterminer si tous les bureaux avaient reçu des instructions adéquates concernant les méthodes de comptabilisation appropriées pour les paiements de fournitures en provenance de l'entrepôt. Dans le cas contraire, elles devraient émettre officiellement lesdites instructions. L'Administration nous a informés qu'une coordination satisfaisante existait déjà entre le Centre d'achat et d'emmagasinage et les bureaux extérieurs du FISE, et que les erreurs constatées (172 822 dollars) n'étaient en fait que de rares exceptions.

## Procédures de clôture des comptes de stocks

144. La procédure programmée actuellement suivie pour comptabiliser les données concernant les expéditions de fournitures considère comme date d'expédition la date d'entrée des données et non celle qui figure sur les bordereaux d'envoi. Cette date d'expédition étant utilisée en fin d'exercice pour déterminer si des marchandises



ont été, ou non, expédiées depuis l'entrepôt, tout retard dans l'entrée des données est susceptible de fausser l'opération de clôture. Les procédures de clôture des comptes en ce qui concerne les fournitures réellement emballées et expédiées ne peuvent donc pas se fonder sur la date d'expédition figurant dans la base de données. Pour déterminer le degré d'exactitude des méthodes de clôture actuelles, nous avons extrait de la base de données toute les commandes déclarées emballées au 31 décembre 1986 et portant des dates d'expédition de 1987. Nous avons pu établir que certaines d'entre elles, d'un montant total de 1 766 455,14 dollars, avaient été comptabilisées comme des commandes expédiées en 1986, alors que l'expédition effective avait eu lieu en 1987. Ces erreurs ont entraîné un gonflement des dépenses pour 1986 et une sous-estimation des stocks en fin d'exercice. Comme base d'ajustement, nous proposons la ventilation suivante :

(En dollars des Etats-Unis)

Dépenses au titre des programmes	1 147 499,28
Achats contre remboursement	617 198,16
Achats administratifs	1 757,70
	<hr/>
Total	1 766 455,14
	<hr/> <hr/>

145. Notre examen des comptes de fin d'exercice a révélé que certaines commandes de fournitures, quoique non encore emballées au 31 décembre 1986, avaient été imputées, pour un total de 385 289 dollars, sur les dépenses au titre des programmes pour 1986 uniquement parce qu'elles portaient une date limite de réception de 1986. Cette reconnaissance et cette surestimation prématurées des dépenses afférentes aux programmes pour 1986, ont entraîné une sous-estimation ou un gonflement des comptes apparentés suivants :

(En dollars des Etats-Unis)

Stock (actif)	330 437
Remboursement des frais de transport (recettes)	19 826
Remboursement des frais généraux (recettes)	35 026
	<hr/>
Total	385 289
	<hr/> <hr/>

Ces comptes de fin d'exercice ont été établis en conformité avec l'instruction comptable en vigueur.

146. Sur la base de nos constatations, nous avons soumis les recommandations suivantes à l'Administration :

- a) Procéder aux ajustements appropriés dans les comptes de 1986 afin de corriger les erreurs mentionnées dans les paragraphes ci-dessus;
- b) Réviser immédiatement l'instruction comptable en vigueur;
- c) Réviser la procédure programmée en ce qui concerne l'enregistrement des dates d'expédition, compte tenu de son incidence sur les comptes et sur la précision même des procédures de clôture.

L'Administration a accepté ces recommandations.

## Recettes provenant des activités d'emballage et d'emmagasinage

147. Dans le tableau 2 des états financiers du FISE pour 1986, une somme de 6 368 256,65 dollars est portée à l'actif à titre de "montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinage". Ce montant se compose de 474 856,20 dollars correspondant aux montants arrondis pour différences de prix, mais uniquement pour la période allant de janvier à septembre 1986 car la méthode de classement et de comptabilisation des différences de prix a changé en octobre 1986. En outre, les recettes indiquées ne tiennent pas compte des montants arrondis pour différences de prix concernant les commandes emballées établies en 1986 au titre des programmes du FISE.

148. Nous avons recommandé à l'Administration de mesurer l'ampleur de la sous-estimation et de procéder aux ajustements appropriés dans les comptes et les états financiers de 1986. Elle nous a informés que les corrections seraient apportées en 1987.

## Frais d'emballage des exportations

149. Ayant analysé un échantillon de 22 ordres d'expédition de commandes emballées concernant des achats contre remboursement, nous avons constaté des différences dans les frais d'emballage des exportations entre les ordres d'expédition proprement dits, les bordereaux de transport correspondants, la base de données du Centre d'achat et d'emmagasinage et le grand livre du FISE. Nous avons pu en déterminer les causes suivantes :

a) Les données figurant sur les ordres d'expédition avaient été corrigées à la main, sans donner lieu à un ajustement correspondant de la base de données;

b) A compter du 14 octobre 1986, des taux de change variables ont été appliqués aux achats contre remboursement, mais le programme-machine qu'il a fallu modifier en conséquence pour la transmission des données n'a pris en compte ces taux variables qu'à compter de 1987; de ce fait, les chiffres portés sur le grand livre du FISE ont différé de ceux du Centre d'achat et d'emmagasinage;

c) Les pièces de journal établies à New York ont été inscrites sur un compte du Centre d'achat et d'emmagasinage portant le même intitulé, or le descriptif de l'opération était sans rapport avec les différences constatées.

150. Nous avons recommandé et l'Administration a accepté de rechercher les causes des différences constatées, notamment lorsqu'elles avaient une incidence sur les états financiers. Une fois ces recherches effectuées, elle devrait instituer des méthodes appropriées pour supprimer ces problèmes et procéder aux ajustements nécessaires dans les comptes.

## Transmission des données

### Codage des opérations de paiement

151. A l'exception des montants et des codes comptables en dollars, les données nécessaires pour permettre au siège du FISE d'effectuer les écritures relatives aux paiements sont copiées à la main à partir de la base de données du Centre d'achat et d'emmagasinage. La plupart des données à transmettre étant, par conséquent, déjà disponibles dans la base de données du Centre d'achat et d'emmagasinage, nous avons recommandé d'accorder un rang de priorité plus élevé au remplacement de la

méthode actuelle par un programme-machine. L'informatisation de l'extraction et de la conversion des données présente plusieurs avantages : elle écourte le processus, réduit les erreurs au maximum, évite les coûts de services extérieurs, libère la main-d'oeuvre jusqu'ici employée au codage, et garantit que les corrections sont apportées aussi bien dans le fichier de données à transmettre que dans la base de données. L'Administration a accepté cette recommandation.

#### Validation des données transmises

152. Les données relatives aux paiements que le Centre d'achat et d'emmagasinage transmet au FISE doivent être validées par ce dernier. Les erreurs détectées par le FISE sont transmises en retour au Centre d'achat et d'emmagasinage, où elles sont vérifiées et corrigées une fois les opérations repérées sur les listages et les documents d'origine. Les données corrigées sont ensuite renvoyées au FISE. Ce circuit est répété autant de fois que nécessaire, jusqu'à ce que toutes les données transmises et retransmises aient été approuvées par le FISE.

153. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que la validation se fasse au Centre d'achat et d'emmagasinage, avant même la transmission des données au FISE. Le programme de validation devrait présenter toutes les caractéristiques requises pour contrôler les erreurs actuellement détectées par le FISE. Il devrait établir l'exactitude des données d'entrée et déterminer si les documents concernant chaque opération sont complets, afin de réduire à un minimum - sinon supprimer totalement - les écritures erronées habituellement détectées par le FISE. Nous avons toutefois suggéré de continuer d'appliquer la méthode de validation habituelle, afin de pouvoir contrôler l'efficacité du programme de validation et de déterminer s'il est complet.

#### Système de contrôle des paiements et du budget

154. Lors de la conception du système de contrôle des paiements et du budget, l'Administration et le consultant ont opté pour la solution de l'ordinateur principal répercutant les tâches à des micro-ordinateurs périphériques, et non pour la solution de l'ordinateur principal recevant et traitant les données. Si ce choix était définitif, il signifierait que les données relatives aux opérations de paiement et aux opérations sur stock seraient extraites de la base des données du Centre d'achat et d'emmagasinage au niveau de l'ordinateur principal, puis que le fichier ainsi constitué serait répercuté sur les micro-ordinateurs périphériques, où les enregistrements nécessaires au FISE seraient effectués; les disquettes contenant les données seraient ensuite expédiées directement au FISE par courrier.

155. Le système actuel de contrôle des paiements et du budget ne traite que les opérations sur stock dont les données ont été reformatées au niveau périphérique pour les enregistrements nécessaires au FISE. Les fichiers enregistrés sont ensuite rechargés sur l'ordinateur principal pour être retransmis au FISE via Genève. Les opérations de paiement sont codées manuellement.

156. Lors d'entretiens avec le personnel chargé du traitement électronique de l'information et les utilisateurs du système, nous avons eu la confirmation que le choix en question n'était pas logique. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, d'encourager l'exécution du programme d'extraction au niveau de l'ordinateur principal, où les fichiers du FISE pourraient être créés directement. L'Administration nous a informés en outre qu'elle accorderait un rang de priorité élevé à cette solution.

## Opérations des bureaux extérieurs

157. Bien que nous ayons inspecté deux bureaux extérieurs lors de notre vérification des comptes du FISE en 1986, nous n'avons pas été en mesure de terminer l'une des lettres de recommandations à temps pour faire figurer les principales observations dans le présent rapport. Par conséquent, la présente partie du rapport porte sur les résultats de la vérification des comptes d'un seul bureau extérieur.

### Distribution et utilisation des vaccins et système de la chaîne du froid dans le cadre du programme élargi de vaccination

#### Vaccins en stock

158. Notre analyse des rapports annuels (1982 à 1985) présentés par le gouvernement au FISE sur la distribution et l'utilisation des vaccins a révélé que, bien que les quantités distribuées aient augmenté, les pourcentages d'utilisation faisaient apparaître un déclin. De ce fait, les pourcentages correspondants de vaccins en stock avaient augmenté. Lors d'une réunion avec les responsables de l'agent d'exécution, nous avons appris que les différences entre les quantités de vaccins signalées comme étant distribuées, d'une part, et utilisées, de l'autre, représentaient le total des vaccins reportés sur l'année suivante et des vaccins détruits en raison de problèmes techniques et de problèmes liés à leur activité. Bien que le rapport établi à l'intention du siège du FISE ne fasse pas état de cette ventilation, les responsables nous ont fait savoir que leur système d'information pouvait fournir des données sur les quantités de vaccins disponibles.

159. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que, chaque fois que le gouvernement présenterait des demandes de vaccins et des rapports sur leur distribution et leur utilisation, on lui demande des renseignements sur les vaccins en stock. Cette information serait utile pour la préparation des demandes d'approvisionnement pertinentes.

#### Provisions pour pertes

160. Bien que, comme on l'a indiqué ci-dessus, les vaccins signalés comme non utilisés l'aient été pour des raisons diverses, nous avons demandé aux fonctionnaires nationaux responsables pourquoi les pourcentages de vaccins non utilisés indiqués pour 1984 et 1985 étaient plus de deux fois supérieurs au facteur normal de perte du vaccin contre la rougeole. On nous a informés que l'utilisation du flacon de 20 doses contribuait à augmenter le taux de perte effectif et qu'une étude menée par les pouvoirs publics donnait à penser que le flacon de 10 doses était plus économique. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que les provisions pour pertes et l'utilisation du flacon de 20 doses soient reconsidérées lors du prochain examen conjoint du programme élargi de vaccination par le gouvernement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le FISE.

### Assistance dans le domaine de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau des zones rurales

161. Notre examen de l'assistance fournie par l'Agence canadienne de développement international et le Comité UNICEF-Canada dans le domaine de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau des zones rurales a révélé que la réalisation des objectifs de production matérielle avait été très satisfaisante. Les plans prévoient l'achèvement de 300 puits équipés de pompes à main sur une période de

trois ans. Au moment de notre audit, le projet étant dans sa deuxième année, il a été rapporté que 210 puits étaient déjà terminés et que les 90 puits restants étaient en cours de forage.

162. Sur le plan financier, toutefois, nous avons observé que les dépenses effectives ne s'étaient montées qu'à 6 800 dollars et que des demandes de fonds d'un montant total de 209 740 dollars restaient à satisfaire pour l'acquisition d'appareils de forage et de matériel de transport. Ayant demandé des renseignements supplémentaires, nous avons appris que les pouvoirs publics avaient accepté d'utiliser leur propre matériel et de prendre le matériel qui allait être livré en remplacement.

163. Le taux exceptionnellement élevé d'exécution des objectifs matériels en l'absence des appareils de forage requis montre, de toute évidence, que les pouvoirs publics n'avaient pas un besoin très urgent de l'assistance. En outre, notre inspection des documents d'examen annuels et du rapport annuel de 1985 a révélé que les villageois préféraient l'eau potable obtenue de sources traditionnelles à l'eau puisée par les pompes à main. Ces indices auraient dû inspirer un réexamen des dépenses prévues pour les appareils de forage et éventuellement une réaffectation des ressources.

164. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que les projets financés par l'Agence canadienne de développement international et le Comité UNICEF-Canada fassent l'objet d'un examen approfondi en vue d'évaluer les besoins réels et la capacité des pouvoirs publics d'entreprendre par eux-mêmes les activités. L'Administration est également convenue que le projet aurait dû être réexaminé lorsqu'il est devenu manifeste que l'on préférerait l'utilisation des cruches à eau aux puits équipés de pompes à main.

#### Avances de caisse aux gouvernements

165. Le formulaire actuellement en usage pour le règlement des avances de caisse comprend une mention spécifiant que les reçus et autres pièces justificatives sont à la disposition du FISE pour toute inspection ou vérification des comptes. Cette vérification pourrait se faire lors d'inspections sur le terrain. Les huit rapports d'inspection sur le terrain que nous avons examinés ne contenaient aucune mention à cet effet. Un administrateur de programmes de rang supérieur nous a informés qu'aucun examen n'avait été effectué. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de procéder à une vérification de l'emploi des avances de caisse lors des inspections sur le terrain.

#### Suivi du programme et système d'établissement de rapports

##### Inspections sur le terrain

166. Notre examen des rapports d'inspections sur le terrain effectuées entre janvier 1985 et octobre 1986 a révélé que 14 districts seulement (soit 21 %) des 67 qu'il était prévu d'inspecter en 1985 et 1986 avaient effectivement fait l'objet d'une inspection. Ces 14 districts ne représentent que 9 % des 153 districts pouvant faire l'objet d'inspections. En outre, parmi les 19 inspections effectuées sur le terrain entre janvier et octobre 1986, sept seulement l'ont été dans le but d'assurer le suivi de projets. On a donné des raisons diverses à ce faible résultat, dont la plus courante était la participation à des stages et à des colloques.

167. Nous avons recommandé que les inspections sur le terrain soient planifiées de façon plus systématique, de sorte que les objectifs soient atteints, au moins en grande partie. L'Administration a déclaré que des efforts seraient faits pour renforcer le suivi, en fonction de la charge de travail totale ainsi que de l'opportunité et de l'utilité des activités de suivi.

#### Communication des résultats des inspections sur le terrain

168. Le FISE ne communique pas officiellement les résultats des inspections sur le terrain aux gouvernements intéressés. Cette communication officielle est particulièrement importante lorsque les conclusions sont de telle nature que le gouvernement doit leur donner suite. Tout en estimant, comme le Bureau des programmes, que la communication officielle peut être très utile, nous croyons que la communication officielle a également son rôle à jouer. L'Administration est convenue qu'il faudrait compléter les communications officielles par des communications officielles, de manière à faire face immédiatement aux problèmes importants constatés lors de l'inspection sur le terrain.

#### Rapports statistiques du gouvernement

167. Des entrevues et des procédures de vérification menées à l'échelon des districts, des provinces, des régions et du gouvernement central et portant sur l'accumulation de données et l'établissement de rapports ont permis de constater une différence dans les méthodes touchant la normalisation des mesures. Par exemple, un rapport régional sur un projet d'assainissement et d'approvisionnement en eau présentait les résultats généraux des provinces considérées selon des critères supérieurs au minimum convenu entre le gouvernement et le FISE. Le rapport portant sur les provinces que nous avons inspectées, en revanche, utilisait les critères minimums.

170. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que l'emploi de différentes bases pour rendre compte des produits soit examiné avec le gouvernement afin de faire en sorte qu'une norme commune soit appliquée et de rendre ainsi les rapports plus révélateurs et plus comparables.

#### Opération Cartes de vœux

#### Etats financiers de l'exercice terminé le 30 avril 1986

##### Reclassement de dépenses

171. Notre examen portant sur l'établissement des états financiers de la campagne terminée le 30 avril 1986 a révélé que certaines dépenses n'étaient pas comptabilisées de la même manière que les années précédentes. Les changements apportés à la ventilation des dépenses revêtent une importance encore plus grande lorsque, comme pour l'état des recettes de l'opération Cartes de vœux, les résultats sont présentés en échelle et non en tableau.

172. Ces modifications touchent essentiellement des dépenses d'exploitation qui ont été reventilées sur des catégories de dépenses relevant d'une autre rubrique de l'état des recettes. A titre d'exemple, un montant de 1 449 256 dollars sur les dépenses de fonctionnement de la Section des opérations a été ventilé sur le coût des marchandises livrées (824 892 dollars) et les frais de transport, droits et taxes (624 364 dollars). Il en va de même pour les dépenses de fonctionnement de la Section des ventes dont un montant de 2 611 825 dollars a été inscrit à d'autres comptes de dépenses relevant d'autres rubriques de l'état des recettes.

173. Un autre type de modification concerne la composition des différentes rubriques de l'état des recettes. A titre d'exemple, les années précédentes, les droits et taxes étaient présentés à la même rubrique que les commissions, en tant que montant à déduire directement des recettes brutes pour donner le produit net des ventes. Pour la dernière campagne, le montant des droits et taxes a été majoré du montant des frais d'expédition et le total a été ajouté au coût des marchandises livrées.

174. Ces modifications étaient peut-être inspirées par le souci tout à fait justifié de rendre l'état des recettes plus informatif. Toutefois, comme cette nouvelle ventilation des dépenses introduit des changements non négligeables dans la composition du coût des marchandises livrées, du produit net des ventes et des dépenses de fonctionnement, les destinataires des états financiers auraient dû en être dûment informés. A cet égard, comme il est noté dans le rapport financier de l'opération Cartes de vœux (voir plus loin, au paragraphe 9 du chapitre I de la deuxième partie), l'état des recettes de la campagne 1984, présenté pour permettre la comparaison, a été reformulé selon le schéma adopté pour la campagne de 1985. Il n'en reste pas moins que l'information ainsi obtenue n'est pas suffisante. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, qu'à l'avenir, toutes les modifications affectant la cohérence des résultats soient divulguées.

#### Notes relatives aux états financiers

175. Dans les notes relatives aux états financiers, on précise que le poste "coût des marchandises livrées" correspond au coût de production des marchandises livrées au cours de l'année. Dans les mêmes notes, le poste "stocks" est censé comprendre les articles terminés fabriqués au cours de l'exercice pour la campagne suivante. Ainsi définis, ces deux comptes supposent donc que tous les articles produits pour une campagne donnée sont livrés au cours de l'exercice, puisque dans les deux cas on exclut le coût de production des articles fabriqués pour une campagne mais non livrés au cours de l'exercice concerné. Or, notre examen des comptes a révélé que les coûts liés à ces articles non livrés étaient comptabilisés comme dépenses à la fin de la campagne et entraient donc dans le montant indiqué pour le coût des marchandises livrées. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, de réviser en conséquence la note sur le coût des marchandises livrées.

176. Il est en outre indiqué dans la récapitulation des principes comptables importants que "l'opération a pour principe d'inscrire au compte des pertes et profits tous les produits finis inventés de la campagne en cours qui ne sont pas reportés sur la campagne suivante", ce qui est en contradiction avec la définition du compte "Stocks" citée au paragraphe précédent. L'Administration a convenu d'effectuer les corrections appropriées.

#### Méthodes comptables

177. Notre examen a fait apparaître trois points sur lesquels, pour les mêmes groupes de transactions, des méthodes comptables différentes sont appliquées au bureau de Genève et à celui de New York.

a) Les deux bureaux ne composent pas de la même manière le module "stocks et disponible". Le traitement comptable des stocks des dépositaires et des comptes connexes n'est donc pas uniforme;

b) Les ajustements en cours d'exercice du montant estimatif des ristournes et commissions de l'exercice précédent sont imputés au compte "Ristournes et commissions" de l'exercice en cours au bureau de New York, alors qu'à Genève on utilise le compte "Recettes accessoires";

c) Les deux bureaux ne traitent pas de la même manière le compte interservices, pour ce qui est en particulier du taux de change utilisé.

178. L'Administration a convenu qu'il fallait étudier ces trois points en vue d'introduire les modifications nécessaires pour que les mêmes transactions ou comptes reçoivent un traitement comptable uniforme dans les deux bureaux.

#### Transparence comptable des stocks de l'année précédente

179. Au 30 avril 1986, les comptes de stocks de l'année précédente au bureau de Genève faisaient apparaître un solde total de 11 215 288 dollars. Conformément aux principes comptables appliqués pour l'opération Cartes de vœux, un montant équivalent a été inscrit à la provision pour ristournes et pertes, ce qui annule la valeur nette de l'actif. De ce fait, que l'on prenne l'état financier ou les notes qui l'accompagnent, on ne trouve aucune trace de ces soldes dans le bilan de l'opération Cartes de vœux.

180. Nous avons déjà exprimé de vives réserves quant à cette pratique d'évaluation comptable extrêmement conservatrice et notre opinion à ce sujet n'a guère changé, mais ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle est que le bilan ne permet pas de connaître les soldes des stocks et des provisions pour dépréciation. Etant donné la méthode d'évaluation retenue et le mode de présentation adopté pour l'état financier, aucune indication n'est donnée sur ces actifs, qui peuvent avoir une certaine importance pour le produit des ventes réalisées dans les campagnes suivantes. Le problème de l'évaluation mis à part, nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que les renseignements nécessaires soient fournis dorénavant.

#### Régularisations en fin d'exercice

181. Notre examen des dépenses inscrites aux comptes de régularisation le 30 avril 1986 laisse fort à penser que certaines sommes ne représentaient pas des dépenses engagées ou des charges à payer à des parties extérieures. Ces régularisations n'étaient appuyées par aucune facture, ordre d'achat, bordereau de réception, contrat ou autre pièce du même ordre confirmant la réalité de la dépense ou de la charge. On disposait pour tout document d'une note contenant la liste des régularisations à effectuer en fin d'exercice, soit 275 000 dollars au total.

182. Nous avons recommandé de n'utiliser les comptes de régularisation que pour les dépenses engagées mais non encore réglées, ces obligations devant être assorties des pièces justificatives appropriées. Pour ce qui est des cas précis relevés lors de notre examen, nous avons recommandé à l'Administration d'apporter les corrections nécessaires aux montants surévalués. Cette dernière nous a ultérieurement informés que ces ajustements avaient été effectués.

#### Stocks

##### Soldes négatifs des stocks

183. Au bureau de Genève, des soldes négatifs s'élevant à 144 194 dollars au total ont été clôturés au compte "Ecart sur quantités" le 31 décembre 1986. Ce mécanisme permet certes d'éliminer les soldes anormaux, mais il n'est peut-être pas sans incidences négatives sur le compte "Coût des marchandises livrées". Nous avons signalé à l'Administration qu'il aurait été plus judicieux d'analyser ces soldes



afin d'en déterminer les causes, ce qui aurait peut être fourni de précieux enseignements permettant d'améliorer les contrôles de stocks et de déterminer les ajustements nécessaires.

### Comptabilisation tardive

184. On a constaté des retards allant de cinq à 72 jours ouvrables dans l'enregistrement des documents à entrer dans le système de gestion des stocks. Ces retards se sont traduits par des soldes inexacts et anormaux dans le rapport sur l'état des stocks et par une sous-évaluation des stocks et du passif aux dates de clôture. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, que des directives en bonne et due forme soient édictées pour que les transactions concernant les stocks soient comptabilisées rapidement.

### Centres de production

#### Soldes de stocks en fin d'exercice

185. Des comptes distincts pour les matières premières, les travaux en cours et les produits finis ont été institués dans chacun des centres de production (Canada, Brésil et Singapour). Dans ce système, les soldes de stocks au 31 décembre 1986 correspondaient au coût standard des marchandises expédiées de New York, majoré du coût effectif des produits et services acquis sur place par les centres de production. En outre, ces soldes ne correspondaient pas à des soldes effectivement disponibles à la fin de l'année civile, puisque les expéditions des centres de production aux destinataires n'ont pas été comptabilisées comme déductions du compte de stocks des produits finis du centre. Ces expéditions sont en fait comptabilisées comme déductions du compte de stocks de New York, ce qui explique le solde anormal de 651 440 dollars dudit compte en fin d'exercice. Nous avons été informés que le véritable solde de stocks et les écarts de prix d'achat pour les centres de production ne pouvaient être déterminés qu'en fin de campagne, le 30 avril, une fois reçus les rapports de stocks des centres.

#### Rapport d'un centre de production

186. Nous avons examiné le rapport annuel de production et d'expéditions présenté par l'un des centres de production. Le bureau de New York se sert de ce rapport pour le traitement comptable des entrées en stock et des expéditions aux dépositaires. En comparant dans le détail les entrées en stock enregistrées au bureau de New York et le rapport du centre de production concerné, on a constaté des écarts en quantité qui ne pouvaient être expliqués de manière satisfaisante. Nous avons donc recommandé, et l'Administration a accepté, d'examiner ce problème.

187. Les centres de production ne disposent certes pas d'un système formel d'information comptable et financière mais nous avons constaté que l'Administration avait constitué une équipe chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre un système complet d'information de gestion pour ces centres. Nous appuyons résolument cette entreprise, qui permettra non seulement de résoudre certains des problèmes évoqués ici mais également de fournir dans un cadre unique une information plus fiable et plus récente.

#### Expéditions aux centres de production

188. Le traitement comptable des expéditions vers les centres de production est celui des commandes à façon, système utilisé aussi pour les expéditions aux dépositaires. Ces expéditions sont donc incorporées au coût des marchandises

vendues, alors qu'il ne s'agit que de transferts entre centres de l'opération Cartes de vœux. A la fin de chaque mois, le personnel apporte manuellement les corrections nécessaires au compte "Coût des marchandises vendues" et établit le compte de stock du centre de production.

189. Le traitement séparé de ces expéditions aurait rendu superflues les listes et factures d'épuration ou les corrections mensuelles effectuées manuellement; seules les transactions relatives aux dépositaires apparaîtraient dans le récapitulatif du coût des marchandises vendues et autres rapports sur le traitement des commandes à façon. Nous avons appris qu'il était possible de créer dans le système de gestion des stocks de nouveaux types de documents susceptibles de permettre le traitement séparé des expéditions aux centres de production. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, d'apporter les modifications voulues audit système.

### Importations de Genève

#### Comptes liés aux importations

190. Les méthodes adoptées actuellement pour comptabiliser les importations en provenance de Genève supposent la prise en compte d'un écart de prix reflétant la différence entre le coût standard dans chacun des deux bureaux. Au 31 décembre 1986 cet écart n'avait pas été comptabilisé depuis le 1er mai 1986. En outre, nous avons observé qu'à la même date, les comptes du bureau de New York faisaient apparaître un montant de 19 919 dollars dus au bureau de Genève au titre d'importations alors qu'aucun montant correspondant à recevoir n'apparaît dans les comptes de Genève.

191. Nous avons réitéré la recommandation formulée l'année dernière, à savoir que l'écart de prix doit être comptabilisé rapidement, en tout cas aux dates de clôture. L'Administration nous a informés qu'elle mettrait au point les mécanismes nécessaires pour éviter la répétition de ces problèmes, notamment de ceux évoqués au paragraphe suivant.

#### Rapprochement des comptes

192. La concordance entre le compte assigné par le bureau de New York aux importations en provenance de Genève et le compte réciproque tenu à Genève est une nécessité si l'on veut que l'ensemble des expéditions, sommes dues et écarts de prix soient comptabilisés. Ce rapprochement des comptes est compliqué en partie par les différences de codage des articles dans les deux bureaux. Pour faciliter ce travail et permettre la comptabilisation régulière des écarts de prix, nous avons recommandé au bureau de New York de se procurer certains documents auprès du bureau de Genève, et notamment la liste de codage des articles utilisée dans ce dernier bureau.

#### Méthodes comptables

193. L'examen des importations en provenance de Genève pour la période allant du 1er mai au 31 décembre 1986 a fait apparaître un certain nombre d'importations qui n'étaient pas assorties des documents comptables appropriés. Ces importations n'ont donc pas été introduites dans les système de gestion des stocks et du grand livre général, d'où une sous-évaluation des comptes stocks et fournisseurs.

194. L'étude du système de traitement des commandes à façon a révélé l'absence de procédures standard pour la prise en compte des importations en provenance de Genève qui sont expédiées directement aux dépositaires de New York. Le document comptable pertinent aurait pu être dressé sur la base des commandes reçues de Genève, mais l'échantillon que nous avons examiné a montré que tel n'était pas le cas. De ce fait, ces mouvements de marchandises n'ont pas été introduits dans les systèmes de gestion des stocks et de traitement des commandes à façon, d'où une sous-évaluation des comptes de stocks des dépositaires et des provisions pour dépréciation connexes. Nous avons recommandé, et l'Administration a accepté, d'instaurer des procédures standard permettant la comptabilisation complète de toutes les transactions relatives aux importations en provenance de Genève.

#### Immobilisations

195. La pratique comptable actuelle de l'opération Cartes de vœux consiste à ne capitaliser le coût d'acquisition de ces actifs que lorsqu'il est au moins égal à 100 000 dollars. Cette pratique fait que le coût total des immobilisations de l'opération Cartes de vœux indiqué pour 1986 dans l'état II, et au tableau 10 des états financiers du FISE pour 1986, correspond aux acquisitions faites en 1982, 1983 et 1984. Les acquisitions de matériel en 1985 et 1986, qui se sont montées au total à 164 936 dollars et 122 539 dollars respectivement, ont toutes été comptabilisées comme dépenses parce qu'aucune, prise séparément, n'atteignait le montant minimum. Il s'agissait principalement de matériel informatique dont le coût se montait à 45 254 dollars en 1985 et 34 755 dollars en 1986. En outre, le matériel acquis pour l'entrepôt de Secaucus en 1986 a coûté 41 013 dollars.

196. L'instruction comptable du FISE relatif au matériel informatique prévoit expressément la capitalisation de ce type de matériel pour toute facture supérieure à 500 dollars, mais elle exclut aussi expressément le matériel informatique acquis par l'opération Cartes de vœux.

197. Etant donné la nature commerciale de l'opération, nous avons recommandé à l'Administration de réexaminer sa politique actuelle en matière de capitalisation, parce que le seuil fixé pour la capitalisation nous semble un peu trop élevé. Une politique plus réaliste en ce domaine faciliterait la réalisation du principal objectif de la comptabilité dans toute entreprise commerciale, à savoir la concordance appropriée des recettes et des dépenses. Un grand livre annexe permettrait en outre de mieux contrôler les immobilisations. L'Administration nous a informés qu'elle procéderait à l'examen recommandé.

#### Inscription au compte des profits et pertes des sommes à recevoir et des pertes

198. L'Administration nous a informés qu'après consultation des bureaux du FISE et, le cas échéant, des donateurs, des sommes à recevoir de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux, d'un montant de 3 417 272,05 dollars avaient été passées par profits et pertes en 1986. Sur ce total, 836 816,23 dollars provenaient de la masse commune des ressources et 2 500 653,82 dollars des fonds supplémentaires. Par ailleurs, nous avons été informés qu'un montant de 167 073,38 dollars représentant la valeur de fournitures périmées au Centre d'achat et d'emmagasinage avait été passé par profits et pertes au cours de l'année. Un montant de 1 207 663,73 dollars représentant des sommes à recevoir dans le cadre de l'opération Cartes de vœux a été passé par profits et pertes pour la campagne terminée le 30 avril 1986.

Cas de fraude

199. Le Comité a été informé qu'il n'y a eu au FISE aucun cas connu de fraude ou de présomption de fraude en 1986.

Observations sur les questions traitées dans le rapport  
pour l'année 1985

200. Notre suivi des questions soulevées dans le rapport du Comité pour 1985 1/ a révélé qu'elles ont été soit réglées de façon satisfaisante, soit à nouveau mentionnées dans le présent rapport. Nous avons à nouveau formulé des recommandations concernant les contrôles budgétaires, comptables et informatiques.

Remerciements

201. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et leur personnel du concours et de l'aide qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 5 B (A/41/5/Add.2), première partie, section II.

### III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VI, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. Dans les limites expliquées au paragraphe suivant, nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

En nous fondant sur l'examen d'un échantillon limité de transactions, nous avons trouvé des erreurs matérielles dans les comptes relatifs aux recettes, dépenses, sommes à recevoir, stocks et engagements, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 24 à 26, 38, 39, 42, 60 à 62, 123, 139 à 141, 144, 145, 147 et 181 de notre rapport sur la vérification des comptes. En outre, nous avons constaté, dans plusieurs cas, un manque d'uniformité dans l'application des procédures comptables (par. 28, 137 et 139) et une partie des comptes et des pièces justificatives n'a pas pu être vérifiée immédiatement (par. 28 a) et 42 à 44). Dans ces circonstances, il aurait fallu prolonger les procédures de vérification des comptes et même utiliser de nouvelles procédures, ce que nous n'avons pas pu faire, faute de temps et en raison de contraintes financières.

Etant donné la portée limitée de la vérification des comptes, comme on l'a dit au paragraphe précédent, notre travail n'est pas suffisant pour nous permettre d'exprimer une opinion, et nous ne l'exprimons donc pas, sur les états financiers mentionnés ci-dessus.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la Cour des comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

**IV. ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986**

ETAT I

Etat comparatif des recettes et des dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

1985		1986
	<b>RECETTES</b>	
	<u>Masse commune des ressources</u>	
190 569 198,37	Contributions des gouvernements (Tableau 1)	227 308 431,85
19 241 110,56	Contributions de sources non gouvernementales (Tableau 1)	25 727 592,44
10 058 264,08	Opération Cartes de vœux et opérations connexes	22 450 334,17
27 706 045,75	Autres recettes (Tableau 2)	20 153 024,85
<u>247 574 618,76</u>	<u>Total, masse commune des ressources</u>	<u>295 639 383,31</u>
	<u>Fonds supplémentaires</u>	
85 338 852,80	Gouvernements (Tableau 1)	120 757 750,87
37 343 386,75	Sources non gouvernementales (Tableau 1)	40 630 456,09
3 703 621,08	Organismes des Nations Unies (Tableau 1)	2 451 771,36
<u>126 385 860,63</u>	<u>Total, fonds supplémentaires</u>	<u>163 839 978,32</u>
373 960 479,39	<b>TOTAL, RECETTES</b>	459 479 361,63
827 605,43	Modification nette de la valeur de l'actif et du passif due aux ajustements de change	3 752 969,41
<u>374 788 084,82</u>	<b>MONTANT NET DES RECETTES</b>	<u>463 232 331,04</u>
	<b>DEPENSES</b>	
	<u>Coopération au titre des programmes, à imputer sur :</u>	
161 025 516,16	Masse commune des ressources	179 475 666,57
112 277 637,92	Fonds supplémentaires autres que ceux fournis par des organismes des Nations Unies (Etat IV)	141 523 755,06
5 273 546,97	Fonds supplémentaires fournis par des organismes des Nations Unies (Etat IV)	4 982 497,08
66 354 745,05	Services d'appui aux programmes (Etat VI)	66 331 591,85
<u>344 931 446,10</u>	<u>Total, coopération au titre des programmes</u>	<u>392 313 510,56</u>
44 878 875,48	Services administratifs (Etat VI)	44 574 164,69
<u>389 810 321,58</u>	<b>TOTAL, DEPENSES</b> (Etat V)	<u>436 887 675,25</u>
<u>(15 022 236,76)</u>	<b>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES OU (DEFICIT)</b>	<u>(26 344 655,79)</u>

LES ETATS III A VI ET LES NOTES 1 A 21 CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ETAT ET IL CONVIENT DE S'Y REPORTER.

Le Contrôleur,

(Signé) Karin LORHAUG

Le Directeur général,

(Signé) James P. GRANT

ETAT II

Etat comparatif de l'actif et du passif et situation financière au 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

1985		1986
	<b>ACTIF</b>	
110 730 537,70	Disponibilités (Tableau 3)	125 580 746,73
	Contributions à recevoir :	
135 346 629,12	Pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs (Tableau 4)	160 074 955,23
40 434 483,84	Pour des exercices futurs (Tableau 7)	34 724 641,83
25 966 715,19	Sommes à recevoir, avances et dépôts (Tableau 5)	42 182 548,34
39 353 732,50	Stocks (Tableau 6)	43 324 281,86
3 160 390,33	Immobilisations (Tableau 10)	4 655 684,96
<hr/>		<hr/>
354 992 488,68		410 542 858,95
	<b>PASSIF</b>	
41 711 428,76	Contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs (Tableau 7)	39 847 987,23
10 765 874,27	Recettes perçues d'avance au titre de l'Opération Cartes de vœux et d'opérations connexes	17 419 964,60
30 815 689,39	Sommes à payer et autres engagements non réglés (Tableau 8)	41 919 938,70
	Fonds renouvelable - activités spéciales	525 035,57
	Fonds d'affectation spéciale :	
24 862 356,27	Achats effectués contre remboursement et autres services (Tableau 9)	37 870 842,35
22 705,28	Fonds en mémoire de Maurice Pate	
200 000,00	Réserve pour assurance	200 000,00
<hr/>		<hr/>
108 378 053,97		137 583 768,45
<hr/>		<hr/>
246 614 434,71	EXCEDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	272 959 090,50
<hr/>		<hr/>

LES ETATS III A VI ET LES NOTES 1 A 21 CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT ETAT ET IL CONVIENT DE S'Y REPORTER, EN PARTICULIER POUR CE QUI EST DES ENGAGEMENTS NON REGLES. L'ETAT IV INDIQUE QUE LES ENGAGEMENTS A IMPUTER SUR LES RESSOURCES FUTURES S'ELEVENT A 643 MILLIONS DE DOLLARS.

Le Contrôleur,  
(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général,  
(Signé) James P. GRANT



ETAT III

Etat de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

1985		1986
<b>SOURCE DES FONDS</b>		
374 788 084,82	Montant total des recettes pour l'exercice (Etat I)	463 232 331,04
1 396 067,10	Augmentation des fonds d'affectation spéciale	12 785 780,00
	Augmentation du fonds renouvelable - activités spéciales	525 035,57
	Diminution des contributions à recevoir : Pour les exercices futurs	5 709 842,01
22 595 521,56	Augmentation des contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	
16 355,13	Diminution des sommes déposées auprès d'organismes gouvernementaux et de fournisseurs	
4 496 993,75	Augmentation des recettes perçues d'avance au titre de l'opération Cartes de vœux et d'opérations connexes	6 654 090,33
20 899,84	Augmentation des sommes à payer et autres engagements non réglés	11 104 249,31
<u>403 313 922,20</u>	<b>TOTAL, FONDS DEGAGES</b>	<u>500 011 329,06</u>
<b>UTILISATION DES FONDS</b>		
389 810 321,58	Montant total des dépenses pour l'exercice (Etat I)	436 887 675,25
16 201 612,32	Augmentation des contributions à recevoir : Pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs	24 728 326,11
22 778 101,87	Pour les exercices futurs	
	Diminution des contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	1 863 441,53
2 803 576,22	Augmentation des stocks	3 970 549,36
465 726,22	Augmentation des sommes à recevoir, avances et dépôts	16 215 833,15
100 806,46	Augmentation des immobilisations	1 495 294,63
<u>432 160 144,67</u>	<b>TOTAL, FONDS UTILISES</b>	<u>485 161 120,03</u>
<u>(28 846 222,47)</u>	<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES ET DES PLACEMENTS</b>	<u>14 850 209,03</u>

ETAT IV

Engagements de 1986

(Récapitulation de l'état V)

(En dollars des Etats-Unis)

	A imputer sur la masse commune des ressources	A imputer sur des fonds supplémentaires		Total
		Gouvernements et autres sources	Organismes des Nations Unies	
Solde des engagements inutilisés au 1er janvier 1986	889 643 930,48	225 361 949,65	10 079 093,97	1 125 084 974,10
Engagements approuvés à la session du Conseil d'administration <u>a/</u> :				
Nouveaux engagements	84 619 837,00			84 619 837,00
Economies et déficits	(102 677,11)			(102 677,11)
Engagements ayant pris effet entre les sessions du Conseil		161 460 908,12	1 450 504,36	162 911 412,48
Ajustements apportés aux engagements :				
Reformulation du budget de 1986-1987 <u>b/</u>	(20 006 800,00)			(20 006 800,00)
Divers	(0,84)			(0,84)
	<u>954 154 289,53</u>	<u>386 822 857,77</u>	<u>11 529 598,33</u>	<u>1 352 506 745,63</u>
Dépenses	<u>290 381 423,11</u>	<u>141 523 755,06</u>	<u>4 982 497,08</u>	<u>436 887 675,25</u>
Solde des engagements inutilisés au 31 décembre 1986	663 772 866,42	245 299 102,71	6 547 101,25	915 619 070,38
Excédent de l'actif sur le passif	<u>59 650 554,85</u>	<u>208 457 536,40</u>	<u>4 850 999,25</u>	<u>272 959 090,50</u>
Engagements à imputer sur les recettes futures	<u>604 122 311,57</u>	<u>36 841 566,31</u>	<u>1 696 102,00</u>	<u>642 659 979,88</u>

a/ E/ICEF/1986/P/L.1.

b/ E/ICEF/1986/12.

ETAT V

Coopération au titre des programmes

Etat des engagements, des dépenses et des soldes inutilisés des engagements à imputer sur la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et les fonds d'affectation spéciale provenant d'organismes des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier 1986	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre 1986
<b>AFRIQUE</b> (Afrique du Nord non comprise)					
Angola	3 983 932,52	7 269 641,29	11 253 573,81	3 311 123,10	7 942 450,71
Bénin	3 205 371,21	2 669 600,00	5 874 971,21	706 234,06	5 168 737,15
Botswana	977 963,16	375 922,19	1 353 885,35	573 592,77	780 292,58
Burkina Faso	5 406 314,01	1 966 007,52	7 372 321,53	2 921 655,15	4 450 666,38
Burundi	1 941 582,75	1 718 791,39	3 660 374,14	2 649 961,91	1 010 412,23
Cameroun	4 242 513,78	656 453,00	4 898 966,68	977 705,41	3 921 261,27
Cap-Vert	606 731,16	3 150 812,48	3 757 543,64	425 516,19	3 332 027,45
Comores	404 389,03		404 389,03	291 990,82	112 398,21
Congo	116 034,96	630 000,00	746 034,96	310 784,60	435 250,36
Côte d'Ivoire	2 986 038,43		2 986 038,43	728 853,15	2 257 185,28
Ethiopie	26 800 718,10	8 800 474,16	35 601 192,26	15 130 123,58	20 471 068,68
Gambie	513 295,40	268 348,86	781 644,26	365 021,48	416 622,78
Ghana	9 551 054,00	177 227,77	9 728 281,77	2 051 162,69	7 677 119,08
Guinée	1 400 292,33	202 000,00	1 602 292,33	992 500,61	609 791,72
Guinée-Bissau	1 972 384,50	55 000,00	2 027 384,50	487 964,45	1 539 420,05
Guinée équatoriale	119 951,02		119 951,02	70 210,71	49 740,31
Kenya	9 085 337,69	130 496,45	9 215 834,14	1 874 232,24	7 341 601,90
Lesotho	996 341,07	369 423,33	1 365 764,40	898 163,10	467 601,30
Libéria	(93 687,53)	2 529 000,00	2 435 312,47	390 251,43	2 045 061,04
Madagascar	5 387 437,77	1 372 534,68	6 759 972,45	1 297 820,24	5 462 152,21
Malawi	4 915 784,33	283 000,00	5 198 784,33	1 372 681,44	3 826 102,89
Mali	8 825 005,31	3 098 876,90	11 923 882,21	4 469 037,64	7 454 844,57
Maurice	211 411,93	782 000,00	993 411,93	122 376,23	871 035,70
Mauritanie	2 464 761,12	1 046 756,43	3 511 517,55	972 703,82	2 538 813,73
Mozambique	18 964 736,60	3 842 626,89	22 807 363,49	6 640 046,31	16 167 317,18
Niger	9 538 586,51	1 275 990,88	10 814 577,39	3 325 305,45	7 489 271,94
Nigéria	(1 224 530,92)	35 012 438,12	33 787 907,20	7 137 025,17	26 650 882,03
Ouganda	17 454 340,82	2 904 184,34	20 358 525,16	6 234 336,97	14 124 188,19
République centrafricaine	3 572 648,66	(280,00)	3 572 368,66	1 163 488,20	2 408 880,46
République-Unie de Tanzanie	27 124 605,35	22 010 131,71	49 134 736,86	13 448 019,82	35 686 717,04
Rwanda	629 270,26	1 799 526,45	2 428 796,71	1 321 698,31	1 107 098,40
Sao Tomé-et-Principe	17 798,41	548 178,06	565 976,47	165 810,08	400 166,39
Sénégal	2 469 236,93	6 947 425,87	9 416 662,80	2 048 214,05	7 368 448,75
Seychelles	51 063,69		51 063,69	17 477,72	33 585,97
Sierra Leone	4 899 842,22	306 150,00	5 205 992,22	839 452,16	4 366 540,06
Somaalie	5 602 846,52	1 137 637,14	6 740 483,66	2 855 628,19	3 884 855,47
Swaziland	504 184,76		504 184,76	176 241,31	327 943,45
Tchad	9 248 888,42	1 326 585,00	10 575 473,42	3 024 898,67	7 550 574,75
Togo	3 570 842,16		3 570 842,16	565 459,52	3 005 382,64
Zaire	5 825 847,07		5 825 847,07	3 272 100,68	2 553 746,39
Zambie	863 003,45	736 873,00	1 599 876,45	593 771,10	1 006 105,35
Zimbabwe	6 238 621,04	656 814,63	6 895 435,67	2 312 346,63	4 583 089,04
Coopération régionale	2 950 593,86	1 000 121,10	3 950 714,96	808 602,59	3 142 112,37
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>	<b>214 323 383,56</b>	<b>117 056 769,64</b>	<b>331 380 153,20</b>	<b>99 341 589,75</b>	<b>232 038 563,45</b>

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier 1986	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre 1986
<b>ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN</b>					
Bangladesh	56 002 330,80	10 003 296,13	66 005 626,93	14 621 848,54	51 383 778,39
Birmanie	22 674 396,15	1 169 688,40	23 844 084,55	8 068 829,58	15 775 254,97
Chine	54 214 700,65	6 060 860,54	60 275 561,19	16 731 886,09	43 543 675,10
Indonésie	46 027 990,64	3 280 754,10	49 308 744,74	9 248 407,94	40 060 336,80
Kampuchea	6 095 924,05	3 885 743,62	9 981 667,67	5 805 907,15	4 175 760,52
Kampuchea (secours)	268 113,25	(256 834,02)	11 279,23	11 279,23	
Malaisie	422 298,58		422 298,58	177 952,90	244 345,68
Pakistan	50 014 819,87	8 136 534,77	58 151 354,64	5 937 145,15	52 214 209,49
Papouasie-Nouvelle-Guinée	480 095,50		480 095,50	89 095,85	390 999,65
Philippines	7 700 143,99	2 113 639,81	9 813 783,80	4 422 276,68	5 391 507,12
République de Corée	824 917,09		824 917,09	449 210,96	375 706,13
République démocratique populaire lao	3 315 502,15	27 000,00	3 342 502,15	1 329 181,92	2 013 320,23
République populaire démocratique de Corée		1 050 000,00	1 050 000,00	207 826,01	842 173,99
Thaïlande	15 086 121,77	201 879,70	15 288 001,47	4 237 334,23	11 050 667,24
Viet Nam	22 557 413,72	955 562,91	23 512 976,63	8 038 198,29	15 474 778,34
Iles du Pacifique	610 504,51	1 420 785,97	2 031 290,48	537 521,09	1 493 769,39
Coopération régionale	144 795,91		144 795,91	78 484,30	66 311,61
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>	<b>286 440 068,63</b>	<b>38 048 911,93</b>	<b>324 488 980,56</b>	<b>79 992 385,91</b>	<b>244 496 594,65</b>
<b>ASIE CENTRALE DU SUD</b>					
Afghanistan	3 813 872,29		3 813 872,29	1 416 664,67	2 397 207,62
Bhoutan	7 335 253,06	2 319 979,41	9 655 232,47	497 601,96	9 157 630,51
Inde	168 575 712,68	17 593 597,44	186 169 310,12	46 344 279,87	139 825 030,25
Maldives	1 129 956,65	157 866,99	1 287 823,64	499 480,44	788 343,20
Mongolie	28 188,84	222 000,00	250 188,84	16 712,17	233 476,67
Népal	11 256 013,24	1 976 750,83	13 232 764,07	4 287 891,64	8 944 872,43
Sri Lanka	13 185 943,00	1 304 182,12	14 490 125,12	4 009 931,37	10 480 193,75
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>	<b>205 324 939,76</b>	<b>23 574 376,79</b>	<b>228 899 316,55</b>	<b>57 072 562,12</b>	<b>171 826 754,45</b>
<b>MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD</b>					
Algérie	372 157,50	1 337 000,00	1 709 157,50	358 513 73	1 350 643,77
Arabie saoudite		32 208,70	32 208,70		32 208,70
Bahreïn	134 643,92		134 643,92	18 870,40	115 773,52
Djibouti	468 53,62	171 997,00	640 150,62	218 795,11	421 355,51
Egypte	16 626 265,72	1 087 547,10	17 713 812,82	4 798 063,58	12 915 749,24
Iran (République islamique d')	16 922,55		16 922,55	(11 224,32)	28 146,87
Jordanie	98 552,38	920 000,00	1 018 552,38	142 660,08	875 892,30
Liban	14 045 668,37	30 272,53	14 075 940,90	5 805 811,09	8 269 129,81
Liban (reconstruction)	1 311 950,34	70 414,06	1 382 364,40		1 382 364,40
Maroc	3 407 496,75		3 407 496,75	1 582 704,24	1 824 792,51
Oman	919 677,94		919 677,94	368 055,00	551 622,94
République arabe syrienne	413 893,36	1 800 000,00	2 213 893,36	498 611,56	1 715 281,80
Soudan	12 504 044,43	12 907 055,86	25 411 100,29	12 904 062,61	12 507 037,68
Tunisie	1 518 069,91		1 518 069,91	880 231,58	637 838,33
Turquie	334 560,63	729 000,00	1 063 560,63	353 647,08	709 913,55

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier 1986	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre 1986
Yémen	4 954 667,88	202 983,03	5 157 650,91	1 492 510,79	3 665 140,12
Yémen démocratique	4 192 555,92	481 974,64	4 674 530,56	1 243 820,63	3 430 709,93
Coopération régionale	34 038,57	277 891,00	311 929,57	34 117,88	277 811,69
Enfants et mères palestiniens	2 766 704,04	129 776,82	2 896 480,86	1 015 739,23	1 880 741,63
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>	<b>64 120 023,83</b>	<b>20 178 120,74</b>	<b>84 298 144,57</b>	<b>31 705 990,27</b>	<b>52 592 154,30</b>
<b>EUROPE</b>					
Grèce		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
<b>AMERIQUES</b>					
Antigua-et-Barbuda	18 234,03	(18 234,03)			
Argentine	1 683 165,56	1 438 779,77	3 121 946,33	795 839,72	2 326 106,61
Barbade	792,92	(792,94)			
Belize	437 511,52	153 268,84	590 780,36	265 095,63	325 684,73
Bolivie	2 820 181,39	1 980 617,78	4 800 799,17	1 925 202,13	2 875 597,04
Brésil	1 987 233,80	493 920,29	2 481 154,09	1 426 528,15	1 054 625,94
Chili	148 775,85	193 562,18	342 338,03	126 891,99	215 446,04
Colombie	5 661 776,83	674 796,37	6 336 573,20	2 642 324,30	3 694 248,90
Costa Rica	333 153,11	84 692,03	417 845,14	159 237,67	258 607,47
Cuba	133 422,08		133 422,08	85 249,56	48 172,52
Dominique	45 011,13	(25 860,81)	19 150,32	11 086,39	8 063,93
El Salvador	894 360,53	263 872,86	1 158 233,39	490 022,88	668 210,51
Equateur	20 996,98	1 879 000,00	1 899 996,98	409 374,94	1 490 622,04
Grenade	7 100,81	(2 027,73)	5 073,08		5 073,08
Guatemala	1 685 835,43		1 685 835,43	588 614,09	1 097 221,34
Guyana	156 528,52	230 000,00	386 528,52	343 311,08	43 217,44
Haïti	3 073 810,52	851 531,95	3 925 342,47	1 736 250,47	2 189 092,00
Honduras	955 398,32	73 913,04	1 029 311,36	305 542,01	723 769,35
Jamaïque	509 685,43	253 284,06	762 969,49	233 195,99	529 773,50
Mexique	2 488 074,89	3 208 772,28	5 696 847,17	2 855 151,87	2 841 695,30
Nicaragua	1 713 310,30	2 287 416,67	4 000 726,97	1 212 876,53	2 787 850,44
Panama	119 207,50		119 207,50	40 243,05	78 964,45
Paraguay	1 020 614,52		1 020 614,52	289 796,66	730 817,86
Pérou	2 003 778,76	1 474 263,77	3 478 042,53	1 831 064,43	1 646 978,10
République dominicaine	952 409,70		952 409,70	385 102,92	567 306,78
Saint-Kitts-et-Nevis	4 164,45	(55,45)	4 109,00		4 109,00
Sainte-Lucie	39 060,40	(2 526,26)	36 534,14	18 395,76	18 138,38
Saint-Vincent-et-Grenadines	2 879,98	(2 131,44)	748,54	748,54	
Suriname	7 245,18	(7 245,18)			
Coopération régionale	4 197 915,50	6 639 486,44	10 837 401,94	3 720 247,56	7 117 154,38
<b>TOTAL POUR LA REGION</b>	<b>33 121 636,96</b>	<b>22 122 304,49</b>	<b>55 243 941,45</b>	<b>21 897 394,32</b>	<b>33 346 547,13</b>
<b>TOTAL POUR TOUTES LES REGIONS</b>	<b>803 330 052,74</b>	<b>220 990 483,59</b>	<b>1 024 320 536,33</b>	<b>290 019 922,37</b>	<b>734 300 613,96</b>

ETAT V (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des engagements au 1er janvier 1986	Nouveaux engagements	Total	Dépenses	Soldes inutilisés des engagements au 31 décembre 1986
<b>ASSISTANCE GENERALE</b>					
Contrôle des aliments et de la nutrition	101 828,72	(101 828,72)			
Centre international de l'enfance	(8 045,62)	8 045,62			
Projets régionaux pour les femmes	146 563,24	(146 563,24)			
Préparation des projets et formation	22 054 753,37	25 000,00	22 079 753,37	8 146 703,76	13 933 049,61
Fonds de réserve pour les secours d'urgence a/	1 164 462,00	64 052,98	1 228 514,98		1 228 514,98
Formation de commu- nicateurs pour les activités améliorant les chances de survie et de développement des enfants	234 719,86	1 113 730,00	1 348 449,86	851 073,60	497 376,26
Réduction de la mortalité infantile et postinfantile	29 808 187,03	9 559 904,08	39 368 091,11	15 711 041,36	23 657 049,75
Programme commun OMS/FISE pour l'amélioration de la nutrition	11 397 073,06	8 048 839,00	19 445 912,06	7 440 342,01	12 005 570,05
Médicaments essentiels pour les soins de santé primaires en Afrique	4 304 946,70	7 866 908,22	12 171 854,92	3 812 835,61	8 359 019,31
<b>TOTAL, ASSISTANCE GENERALE</b>	<b>69 204 488,36</b>	<b>26 438 087,94</b>	<b>95 642 576,30</b>	<b>35 961 996,34</b>	<b>59 680 579,96</b>
Services d'appui aux programmes	149 573 433,00	(13 161 253,90)	136 412 179,10	66 331 591,85	70 080 587,25
<b>TOTAL, ASSISTANCE</b>	<b>1 022 107 974,10</b>	<b>234 267 317,63</b>	<b>1 256 375 291,73</b>	<b>392 313 510,56</b>	<b>864 061 781,17</b>
Services administratifs	102 977 000,00	(6 845 546,10)	96 131 453,90	44 574 164,69	51 557 289,21
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 125 084 974,10</b>	<b>227 421 771,53</b>	<b>1 352 506 745,63</b>	<b>436 887 675,25</b>	<b>915 619 070,38</b>

a/ En 1986, le Directeur général a prélevé un montant de 1 776 379 dollars sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence, à savoir : 180 000 dollars pour le Mexique; 200 000 dollars pour le Viet Nam; 19 029 dollars pour la Somalie; 32 000 dollars pour la Sierra Leone; 130 600 dollars pour le personnel d'appui aux projets du siège; 8 600 dollars pour Sao Tomé-et-Principe; 100 000 dollars pour la Bolivie; 125 000 dollars pour Madagascar; 53 500 dollars pour la Somalie; 30 000 dollars pour la Sierra Leone; 20 000 dollars pour la Jamaïque; 50 000 dollars pour le Burkina Faso; 10 000 dollars pour la Grèce; 145 650 dollars pour El Salvador; 200 000 dollars pour le Viet Nam; 12 000 dollars au titre de l'appui aux projets pour faire rapport sur l'expérience de l'Ethiopie; 330 000 dollars pour le Nigéria; 75 000 dollars pour le Liban; et 55 000 dollars pour le Sénégal et la Guinée-Bissau.

ETAT VI

Etat des prévisions de dépenses et de recettes, des engagements de dépenses et des soldes inutilisés au titre du budget de l'exercice biennal 1986-1987

(En dollars des Etats-Unis)

	Prévisions de dépenses et de recettes	Engagements de dépenses		Soldes inutilisés
		Services d'appui aux programmes	Services administratifs	
<b>CATEGORIE 1</b>				
Dépenses de personnel	148 616 066,00	39 918 124,67	28 085 494,88	80 612 446,45
<b>CATEGORIE 2</b>				
Frais généraux de fonctionnement	77 839 262,00	23 435 470,16	16 488 669,81	37 915 122,03
<b>CATEGORIE 3</b>				
Frais d'emballage et d'emmagasinage	6 088 305,00	2 977 997,02		3 110 307,98
<b>Total, toutes catégories</b>	<b>232 543 633,00</b>	<b>66 331 591,85</b>	<b>44 574 164,69</b>	<b>121 637 876,46</b>
<b>A déduire :</b>				
Montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinage	10 540 000,00	6 368 256,65		4 171 743,35
Autres recettes inscrites au budget	6 000 000,00	2 083 941,47	2 678 401,79	1 237 656,74
Contributions des gouvernements au titre des dépenses locales	5 600 000,00	441 994,28	310 977,24	4 847 028,48
<b>Total général</b>	<b>210 403 633,00</b>	<b>57 437 399,45</b>	<b>41 584 785,66</b>	<b>111 381 447,89</b>

Recettes et dépenses

1. En 1986, le montant total brut des contributions était de 420 293 274 dollars, soit 253 872 642 dollars au titre de la masse commune des ressources et 166 420 632 dollars au titre des fonds supplémentaires. Compte tenu des reports et des ajustements des recettes, qui représentent 3 417 272 dollars, le montant net des recettes provenant des contributions était de 416 876 002 dollars (tableau 1).
2. Les recettes nettes provenant de la campagne 1985-1986 de l'opération Cartes de vœux se sont chiffrées à 22 450 334 dollars (état I). Un rapport sur la campagne 1985-1986 figure dans le rapport financier relatif à l'opération Cartes de vœux et aux opérations connexes pour l'exercice terminé le 30 avril 1986.
3. Les autres recettes provenant de sources diverses se sont élevées à 20 153 025 dollars (tableau 2). Il s'agissait essentiellement du revenu des fonds placés dans des comptes de dépôt portant intérêts ainsi que dans des comptes courants bancaires (5 763 550 dollars) et d'une redevance équivalant à 10 % du coût des fournitures expédiées par le Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague, au titre des frais d'emballage et d'emmagasinage (6 368 257 dollars). Conformément à une décision du Conseil d'administration, les recettes provenant des contributions du personnel en 1986 ont été déduites pour obtenir le montant net des dépenses budgétaires.
4. La dépréciation du dollar des Etats-Unis (l'unité de compte) par rapport aux autres monnaies constituant l'actif et le passif s'est traduite en 1986 par une augmentation nette de 3 752 969 dollars de leur valeur comptable. Ce montant est indiqué avant le calcul du revenu net, qui est de 463 232 331 dollars (état I).
5. Le prix des fournitures en cours d'expédition ou emballées et expédiées par le Centre d'achat et d'emmagasinage a été évalué à 64 700 339 dollars. Cette valeur à l'expédition comprend une redevance de 10 % pour les frais d'emballage et d'emmagasinage et de 6 % pour les frais de transport, considérée comme faisant partie des recettes (E/ICEF/1985/AB/L.1, par. 285). L'ensemble des fournitures expédiées ou en cours d'expédition pendant l'exercice se répartissait ainsi : 71 % au titre de l'apport du FISE aux programmes des pays et 29 % pour les fournitures livrées contre remboursement pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG).
6. La reformulation du budget de 1986-1987 pour faire apparaître des montants nets, approuvée par le Conseil d'administration en 1986 (E/ICEF/1986/AB/L.1), s'est traduite par une diminution du montant des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel dans la catégorie I et une diminution correspondante dans la résolution relative aux recettes budgétaires. La diminution de 20 006 800 dollars représente le montant estimatif des recettes au titre des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 1986-1987 (états I et VI).
7. Un solde de 121 637 876 dollars subsiste pour la seconde année de l'exercice biennal 1986-1987, déduction faite des dépenses encourues en 1986, d'un montant de 110 905 757 dollars. Les recettes budgétaires de 1986 ont atteint un total de 11 883 572 dollars. Ainsi, le montant net des dépenses budgétaires pour 1986 a été



de 99 022 185 dollars (état VI). Les états V et VI font également apparaître une distinction entre les dépenses relatives aux services d'appui aux programmes et aux services administratifs, distinction fondée sur un calcul des frais généraux.

8. A la fin de 1986, le montant des recettes (463 232 331 dollars) dépassait de 26 344 656 dollars celui des dépenses (436 887 675 dollars). Les modifications apportées au classement dans le bilan de certains éléments de l'actif et du passif (voir état III et note 18) ont fait apparaître une augmentation des liquidités et des placements de 14 850 209 dollars.

### Actif et passif

9. Au 31 décembre 1986, l'encaisse, le disponible en banque ou en transit, représentait un total de 125 580 747 dollars (état II) se répartissant comme suit : 112 446 195 dollars dans des monnaies librement utilisables et 13 134 552 dollars dans d'autres monnaies. Parmi les éléments de passif correspondant à cet actif, on comptait les fonds d'affectation spéciale, soit 37 670 842 dollars sous forme de liquidités en dépôt et de contributions annoncées (état II), destinées pour l'essentiel à l'achat de biens et de services remboursables.

10. Le montant total des contributions à recevoir pour l'année en cours et les années précédentes s'élevait à 160 074 955 dollars, dont 124 582 292 dollars au titre des fonds supplémentaires normalement versés au FISE à mesure que l'exécution des projets considérés progresse et selon un échéancier convenu avec les donateurs. Le restant (35 492 662 dollars) correspondait à des contributions à recevoir au titre de la masse commune des ressources, dont 20 795 023 dollars représentaient des contributions destinées à des projets adoptés - à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources - et généralement versées selon les besoins financiers des projets, le solde à recevoir étant de 14 697 639 dollars, surtout pour 1986.

11. Des contributions au titre des fonds supplémentaires d'un montant de 39 847 987 dollars ont été annoncées et perçues d'avance pour financer des projets "notés" en 1987 et au-delà. On trouvera dans le tableau 7 une ventilation de ces contributions qui fait apparaître également un montant de 5 123 345 dollars versé d'avance et destiné à la masse commune des ressources et aux projets en cours d'élaboration. Ces contributions seront comptabilisées comme recettes en 1987 et au cours d'exercices ultérieurs conformément aux conditions énoncées dans les annonces de contributions pertinentes.

12. Les autres sommes à recevoir s'élevaient à 20 281 066 dollars, les dépôts et avances au titre des services administratifs à 7 255 971 dollars et les avances pour la campagne actuelle de l'opération Carte de vœux et les campagnes suivantes ainsi que les avances aux fournisseurs à 14 645 511 dollars. Ces montants figurent en détail dans le tableau 5 et leur total, soit 42 182 548 dollars, apparaît dans l'état II.

13. La valeur globale des fournitures destinées aux programmes, qui sont entreposées au Centre d'achat et d'emménagement à Copenhague, et des stocks de matières premières et de produits finis de l'opération Cartes de vœux, est indiquée à la rubrique "Stocks" de l'état II. Le détail des stocks est indiqué séparément dans le tableau 6. La valeur totale des stocks en fin d'exercice était de 43 324 282 dollars.

14. Au cours des dernières années, le FISE a acheté des locaux à usage de bureaux et des logements pour le personnel des bureaux extérieurs, comme le Conseil d'administration l'y avait autorisé à sa session de mai 1974 (E/ICEF/633, par. 195). Le prix d'achat de ces bâtiments (4 035 877 dollars), déduction faite de l'amortissement total à la fin de 1986 (1 487 905 dollars), était de 2 547 972 dollars. Le montant des achats de matériel informatique effectués au cours de l'exercice, soit 2 333 473 dollars, a été amorti à raison de 20 % la première année. Le solde des immobilisations qui figure au tableau 10 correspond à la valeur des machines et du matériel achetés pour l'opération Cartes de voeux et amortis sur la durée de leur utilisation.

15. Les sommes à payer et autres engagements non réglés se sont élevés à 41 919 939 dollars (état II). Le détail figure au tableau 8. En outre, au 31 décembre 1986, il y avait des engagements contractuels non réglés d'un montant net de 62 705 803 dollars correspondant à des commandes de fournitures et de matériel dont le coût avait été imputé sur des engagements approuvés n'ayant pas encore donné lieu à des dépenses et sur des fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'à la reconstitution des stocks du Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à cette date.

16. Un montant de 2 430 dollars a été prélevé sur la réserve pour assurance afin de remplacer des fournitures et du matériel perdus. Une somme équivalente a été prélevée sur les recettes du FISE et virée à la réserve pour la ramener à 200 000 dollars.

17. En 1986, des activités d'appel de fonds ont eu lieu dans plusieurs pays en vue de fournir une assistance supplémentaire à l'Afrique et à des pays en développement d'autres régions. Les dons versés par des sociétés et les recettes provenant d'activités particulières serviront à financer de nouvelles activités d'appel de fonds et figurent dans la rubrique "Fonds renouvelable-activités spéciales", faisant apparaître un solde final de 525 035 dollars.

18. L'état III indique l'évolution de la situation financière. L'excédent des recettes sur les dépenses, qui est d'un montant de 26 344 656 dollars, comme il est indiqué dans l'état I, provient d'une augmentation du montant des liquidités et des placements de 14 850 209 dollars, le solde de 11 494 447 dollars étant utilisé pour augmenter d'autres éléments du bilan, ainsi qu'il apparaît à l'état III.

#### Engagements

19. L'état IV récapitule les engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session annuelle pour l'appui aux programmes et les dépenses budgétaires, ainsi que les engagements qui ont pris effet entre les sessions du Conseil pour des projets "notés" et les dépenses auxquelles ils ont donné lieu. Les engagements pris entre les sessions du Conseil se sont élevés à 162 911 412 dollars.

20. A la fin de l'exercice, le solde des engagements n'ayant pas encore donné lieu à des dépenses représentait au total 915 619 070 dollars. Cette somme comprend le solde de 121 637 876 dollars pour la seconde année du budget biennal de 1986-1987. Le reste, soit 793 981 194 dollars, représente les engagements approuvés pour l'appui à des programmes qui s'échelonnent parfois sur plusieurs années et qui seront exécutés pendant la période 1987-1991.

21. L'état V rend compte des engagements et des dépenses au titre des programmes par pays. La note a/ qui s'y rapporte énumère les prélèvements qui ont été opérés sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence afin de financer des opérations dans certains pays.

## TABLEAUX RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

Tableau 1

Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total
Afghanistan	30 000,00		30 000,00				
Algérie	162 833,33		162 833,33				
Allemagne, République fédérale d'	7 270 454,55	2 329 451,08	9 599 905,63	3 082 255,43	2 564 488,54		5 646 743,97
Antigua-et-Barbuda	302,06		302,06				
Arabie saoudite	1 000 000,00	113 429,61	1 113 429,61		34 948,44		34 948,44
Argentine	311 492,86	500,00	311 992,86				
Australie	1 778 500,00	2 100,00	1 780 600,00	1 013 903,54	448 913,40		1 462 816,94
Autriche	1 075 421,24	175 191,07	1 250 612,31		20 933,77		20 933,77
Bahamas	3 000,00		3 000,00				
Bahreïn	7 500,00	77,48	7 577,48				
Bangladesh	8 039,22		8 039,22				
Barbade	3 000,00	65,00	3 065,00				
Belgique	1 428 571,43	55 325,04	1 483 896,47		818 089,81		818 089,81
Belize	4 941,76		4 941,76				
Bénin	1 500,00		1 500,00				
Bhoutan	4 790,00	44,22	4 834,22				
Birmanie	217 235,96	1 721,37	218 957,33				
Bolivie	22 027,00	2 536,56	24 563,56		12 020,60		12 020,60
Botswana	3 293,41		3 293,41				
Brésil	100 000,00		100 000,00	145 096,37	169,19		145 265,56
Bulgarie	63 761,96		63 761,96				
Burkina Faso	2 431,61	130,55	2 562,16				
Burundi	13 290,05		13 290,05	40 701,58			40 701,58
Cameroun	41 322,31		41 322,31		1 305,48		1 305,48
Canada	10 507 246,37	9,79	10 507 256,16	23 739 703,36	15 271 372,16		39 011 075,52
Chili	70 000,00		70 000,00				
Chine	450 000,00	27,51	450 023,51				
Chypre	500,00	310,81	810,81		7 631,80		7 631,80
Colombie	458 651,90		458 651,90				
Costa Rica	13 274,57		13 274,57				
Côte d'Ivoire	20 289,86	198,32	20 488,18				
Cuba	63 051,70		63 051,70				
Danemark	7 632 726,64	78 917,75	7 711 644,39	2 267 669,89	26 072,75		2 293 742,64
Djibouti	1 000,00		1 000,00				
Dominique	724,56		724,56				
Egypte	82 205,53		82 205,53				
El Salvador	34 480,27		34 480,27		7 698,63		7 698,63
Emirats arabes unis		1 284,19	1 284,19				
Equateur	25 407,00		25 407,00				
Espagne	730 613,46	764 933,83	1 495 547,29	300 000,00	613 750,00		913 750,00
Etats-Unis d'Amérique	51 430 000,00	3 667 136,81	55 097 136,81	8 789 041,49	5 988 643,55		14 777 685,04
Ethiopie	49 275,36		49 275,36				
Fidji	1 769,91		1 769,91				
Finlande	11 400 000,00		11 400 000,00	1 809 591,84	801 142,87		2 610 734,71
France	4 954 577,47	5 388 077,60	10 342 655,07		586 325,39		586 325,39
Ghana					1 244,44		1 244,44
Grèce	150 000,00	70 889,26	220 889,26		62 070,76		62 070,76
Guatemala	16 966,12		16 966,12				
Guyana	3 139,53		3 139,53				
Honduras	21 278,00		21 278,00				
Hong-kong	24 223,60	280,00	24 503,60				
Hongrie	35 382,57		35 382,57				
Iles Vierges britanniques	150,00		150,00				
Inde	2 128 024,58		2 128 024,58				
Indonésie	300 000,00	359,98	300 359,98		892,06		892,06
Iran (République islamique d')		100,00	100,00				
Iraq	193 548,39	20 596,78	214 145,17				
Irlande	540 540,54	29,35	540 569,89	67 114,09			67 114,09
Islande	12 124,15		12 124,15				
Israël	50 000,00		50 000,00				
Italie	21 568 627,45	480 427,81	22 049 055,26	24 828 890,58	830 557,94		25 659 448,52
Japon	15 500 000,00	5 043 287,86	20 543 287,86	805 795,45	3 626 193,87		4 431 989,32
Jordanie	28 587,76	300,00	28 887,76		385,75		385,75
Kenya	22 331,29		22 331,29				
Koweït	200 000,00	300,00	200 300,00				
Lesotho	1 576,58		1 576,58				
Liban	5 154,64		5 154,64	70 414,06			70 414,06
Luxembourg	68 027,21	61 265,25	129 292,46		75 547,62		75 547,62
Madagascar	4 679,14		4 679,14				
Malaisie	102 063,53	3 098,95	105 162,48				

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total
Malawi	2 808,99		2 808,99				
Maldives	2 995,76		2 995,76				
Malte	5 107,00		5 107,00				
Maurice	3 745,32		3 745,32				
Mauritanie	7 162,63		7 162,63				
Mexique	40 313,73	270,00	40 583,73		261 303,06		261 303,06
Monaco	5 505,85		5 505,85				
Mongolie	4 500,00		4 500,00				
Népal	5 625,00	300,71	5 925,71				
Nicaragua	2 714,29		2 714,29				
Niger	18 237,06		18 237,06				
Nigéria	184 054,41	2 026,34	186 080,75	143 502,59	780 890,08		924 392,67
Norvège	21 887 004,46		21 887 004,46	11 480 138,77	269 219,86		11 749 358,63
Nouvelle-Zélande	495 049,50	8 988,23	504 037,73	709 322,23	39 069,71		748 391,94
Oman	50 000,00		50 000,00				
Ouganda	2 881,84	102,83	2 984,67				
Pakistan	44 208,04	4 082,14	48 290,18		8 605,35		8 605,35
Panama	25 000,00		25 000,00				
Pays-Bas	11 371 007,85	1 134 943,19	12 505 951,04	5 837 448,54	2 374 475,69		8 211 924,23
Pérou		3,40	3,40				
Philippines	299 267,48	726,28	299 993,76		107,55		107,55
Pologne	62 344,88		62 344,88				
Portugal	15 000,00	15 314,65	30 314,65				
République arabe syrienne		1 386,10	1 386,10				
République centrafricaine	5 997,01		5 997,01				
République de Corée	137 200,00	2 379,58	139 579,58		9 672,52		9 672,52
République démocratique allemande	338 984,44		338 984,44				
République démocratique populaire lao	5 000,00		5 000,00				
République dominicaine		1 520,27	1 520,27				
République populaire démocratique de Corée	21 186,44		21 186,44				
République socialiste soviétique de Biélorussie	82 236,84		82 236,84				
République socialiste soviétique d'Ukraine	164 473,68		164 473,68				
République-Unie de Tanzanie	8 855,00	634,62	9 489,62				
Roumanie	9 797,52		9 797,52				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 648 526,66	3 643 915,53	13 292 442,19	5 309 735,39	5 600 494,44		10 910 229,83
Rwanda	4 061,40		4 061,40				
Saint-Kitts-et-Nevis	875,00		875,00				
Saint-Marin	4 003,00		4 003,00				
Saint-Siège	1 000,00		1 000,00				
Sainte-Lucie	2 576,46		2 576,46				
Sao Tomé-et-Principe	2 857,14		2 857,14				
Sénégal	6 000,00		6 000,00				
Sierra Leone	4 803,41		4 803,41				
Soudan	10 357,14		10 357,14	28 571,43			28 571,43
Sri Lanka	15 000,00	670,56	15 670,56				
Suède	31 116 615,09	12 569,83	31 129 184,92	14 682 494,91	125 724,67		14 808 209,58
Suisse	7 360 446,57	2 873 315,98	10 233 762,55	1 380 630,37	804 765,50		2 185 395,87
Suriname	2 824,86		2 824,86				
Swaziland	3 153,15		3 153,15				
Tchécoslovaquie	96 525,10		96 525,10				
Thaïlande	269 966,65	1 142,86	271 109,51		1 879,70		1 879,70
Togo	1 305,48		1 305,48				
Tonga	853,48		853,48				
Trinité-et-Tobago	6 944,44	83,33	7 027,77				
Tunisie	46 130,24		46 130,24				
Turquie	55 572,14	5 292,41	60 864,55				
Union des Républiques socialistes soviétiques	888 157,89	183,15	888 341,04		100 000,00		100 000,00
Uruguay	45 000,00		45 000,00				
Venezuela	114 666,66	7,33	114 673,99				
Viet Nam	7 000,00		7 000,00				
Yémen	20 327,44		20 327,44				
Yémen démocratique	7 740,00		7 740,00				
Yougoslavie	262 800,00	2 154,28	264 954,28				
Zaïre	2 000,00		2 000,00				
Zambie	24 310,18	7,58	24 317,76				
Zimbabwe	18 181,82		18 181,82				
<b>Total partiel</b>	<b>227 814 774,85</b>	<b>25 974 421,01</b>	<b>253 789 195,86</b>	<b>106 532 011,91</b>	<b>42 176 606,95</b>		<b>148 708 618,86</b>

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total
Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies				1 825 000,00			1 825 000,00
CSE				13 380 388,96			13 380 388,96
Total partiel				15 205 388,96			15 205 388,96
ORGANISMES DES NATIONS UNIES							
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	83 446,66		83 446,66	54 852,96		500 000,00	554 852,96
FENU (New York)						731 612,00	731 612,00
FNUD (New York)						336 718,00	336 718,00
FNUAP (New York)						221 339,00	221 339,00
HCR (Genève)						447 102,36	447 102,36
Banque mondiale						215 000,00	215 000,00
Total partiel	83 446,66		83 446,66	54 852,96		2 451 771,36	2 506 624,32
Total	227 814 774,85	26 057 867,67	253 872 642,52	121 737 400,87	42 231 459,91	2 451 771,36	166 420 632,14
Ajustements des recettes des exercices précédents	(506 343,00)	(330 275,23)	(836 618,23)	(979 650,00)	(1 601 003,82)		(2 580 653,82)
TOTAL GENERAL	227 308 431,85 a/	25 727 592,44	253 036 024,29	120 757 750,87	40 630 456,00	2 451 771,36	163 839 978,32
RECAPITULATION							
Gouvernements et organisations intergouvernementales			348 066 182,72				
Sources non gouvernementales			66 358 048,53				
Organismes des Nations Unies			2 451 771,36				
Total			416 876 002,61				

a/ Y compris les contributions (752 971,52 dollars) aux dépenses budgétaires locales.

Tableau 2

Autres recettes : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants de 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1986	1985	Augmentation (Diminution)
<u>Recettes inscrites au budget a/</u>			
Contributions du personnel b/		12 635 503,55	(12 635 503,55)
Montant récupéré sur les activités d'emballage et d'emmagasinage	6 368 256,65	5 416 108,87	952 147,78
Remboursement de services fournis à l'opération Cartes de vœux	222 000,00	555 648,89	(333 648,89)
Ajustements des sommes à payer (exercice précédent)	3 550 155,83	273 589,83	3 276 566,00
Commissions payées par des organisations et remboursement du coût de services fournis	294 843,32	343 161,00	(48 317,68)
Recettes provenant de la vente de films, de livres, de publications, etc.	27 028,26	5 853,62	21 174,64
Recettes provenant de la vente de matériel de bureau excédentaire ou vétuste	310 180,37	208 432,29	101 748,08
Remboursement de cotisations versées par le FISE à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies		1 138,40	(1 138,40)
Recettes accessoires	358 135,48	76 484,10	281 651,38
<b>Total partiel</b>	<b>11 130 599,91</b>	<b>19 515 920,55</b>	<b>(8 385 320,64)</b>
<u>Recettes relatives aux opérations des programmes</u>			
Indemnisation (transport et assurances)	151 113,16	47 009,14	104 104,02
Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire ou vétuste (programme)	84 196,06	69 027,58	15 168,48
<b>Total partiel</b>	<b>235 309,22</b>	<b>116 036,72</b>	<b>119 272,50</b>
<u>Recettes relatives aux opérations financières</u>			
Loyers perçus		16 077,11	(16 077,11)
Intérêts (comptes courants et placements à court terme)	5 763 550,23	8 169 123,82	(2 405 573,59)
Escomptes au comptant	310 215,94	343 234,57	(33 018,63)
Gains (pertes) au change	1 804 717,65	(473 550,56)	2 278 268,21
Recettes accessoires	908 631,90	19 203,54	889 428,36
<b>Total partiel</b>	<b>8 787 115,72</b>	<b>8 074 088,48</b>	<b>713,027,24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 153 024,85</b>	<b>27 706 045,75</b>	<b>(7 553 020,90)</b>

a/ Les contributions des gouvernements aux dépenses budgétaires locales se sont élevées pour 1986 à 752 971,52 dollars et pour 1985 à 1 373 224,96 dollars. Ces contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE (tableau 1) sont indiquées séparément dans l'état VI.

b/ Pour 1986, les recettes provenant des contributions du personnel apparaissent en déduction des dépenses de personnel correspondantes.

Tableau 3

Disponibilités au 31 décembre 1986  
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

	Temps restant à courir jusqu'à l'échéance					Total
	Dépôts à vue	2-7 jours	8-30 jours	31-90 jours	Plus de 90 jours	
<b>ENCAISSE ET DISPONIBLE EN BANQUE OU EN TRANSIT</b>						
Monnaies librement utilisables	14 002 210,95					14 002 210,95
Monnaies non librement utilisables	12 092 807,74					12 092 807,74
Total partiel	<u>26 095 018,69</u>					<u>26 095 018,69</u>
<b>COMPTES A VUE ET DEPOTS A TERME</b>						
Unités monétaires européennes	615 074,94		236 594,43	1 559 737,96	5 199 126,55	7 610 533,88
Deutsche mark	1 246 522,32					1 246 522,32
Yen japonais			5 625 000,00			5 625 000,00
Francs suisses	1 369 047,62					1 369 047,62
Livres sterling	2 275 957,69		714 285,71			2 990 243,40
Couronnes danoises	2 212 319,17					2 212 319,17
Dollars des Etats-Unis	10 318 203,32	10 000 000,00	44 900 000,00	1 000 000,00	9 600 000,00	75 818 203,32
Autres monnaies librement utilisables	717 268,30		802 762,68	52 083,33		1 572 114,31
Autres monnaies non librement utilisables	42 112,68		906 298,01	93 333,33		1 041 744,02
Total partiel	<u>18 796 506,04</u>	<u>10 000 000,00</u>	<u>53 184 940,83</u>	<u>2 705 154,62</u>	<u>14 799 126,55</u>	<u>99 485 728,04</u>
Total général	<u>44 891 524,73</u>	<u>10 000 000,00</u>	<u>53 184 940,83</u>	<u>2 705 154,62</u>	<u>14 799 126,55</u>	<u>125 580 746,73</u>
<b>RECAPITULATION</b>						
Monnaies librement utilisables						112 446 194,97
Monnaies non librement utilisables						13 134 551,76
						<u>125 580 746,73</u>



Tableau 4

Contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires à recevoir au 31 décembre 1986  
pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Total général
	Gouvernements et organisations intergouver- nementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouver- nementales	Sources non gouvernementales	Total	Masse commune des ressources et fonds supplémentaires
Afghanistan	30 000,00		30 000,00				30 000,00
Allemagne, République fédérale d'					415 253,85	415 253,85	415 253,85
Angola	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Autriche				134 174,47		134 174,47	134 174,47
Bahreïn	7 500,00		7 500,00				7 500,00
Belgique	1 428 571,43		1 428 571,43				1 428 571,43
Bhoutan	4 790,00		4 790,00				4 790,00
Bolivie	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Burkina Faso	2 431,61		2 431,61				2 431,61
Canada				14 492 301,91	15 870 548,59	30 362 850,40	30 362 850,40
Colombie	55 799,93		55 799,93				55 799,93
Congo	9 665,65		9 665,65				9 665,65
Costa Rica	3 034,81		3 034,81				3 034,81
Cuba	63 752,96		63 752,96				63 752,96
Danemark				5 194 873,33		5 194 873,33	5 194 873,33
Djibouti	4 000,00		4 000,00				4 000,00
El Salvador					20 618,56	20 618,56	20 618,56
Equateur	9 814,18		9 814,18				9 814,18
Etats-Unis d'Amérique	11 430 000,00		11 430 000,00	17 769 387,26	277 440,00	18 046 827,26	29 476 827,26
Fidji	1 769,91		1 769,91				1 769,91
Finlande				1 183 673,47		1 183 673,47	1 183 673,47
France	25 000,00		25 000,00				25 000,00
Guatemala	12 179,61		12 179,61				12 179,61
Guinée	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Guyana	3 139,53		3 139,53				3 139,53
Indonésie	300 000,00		300 000,00				300 000,00
Iran (République islamique d')	50 000,00		50 000,00				50 000,00
Italie	6 027 723,27		6 027 723,27	26 179 741,00		26 179 741,00	32 207 464,27
Jordanie	28 587,76		28 587,76				28 587,76
Kenya	38 282,21		38 282,21				38 282,21
Koweït	200 000,00		200 000,00				200 000,00
Lesotho	1 576,58		1 576,58				1 576,58
Liban				358 224,91		358 224,91	358 224,91
Luxembourg	47 619,05		47 619,05				47 619,05
Malaisie	102 063,53		102 063,53				102 063,53
Mali	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Maroc	166 254,22		166 254,22	95 221,47		95 221,47	261 475,69
Mexique	16 666,67		16 666,67				16 666,67
Népal	5 625,00		5 625,00				5 625,00
Nicaragua	2 000,00		2 000,00				2 000,00
Nigéria	27 936,42		27 936,42				27 936,42
Norvège				85 430,46		85 430,46	85 430,46
Oman	100 000,00		100 000,00				100 000,00
Ouganda	5 043,22		5 043,22				5 043,22
Pakistan	54 816,79		54 816,79				54 816,79
Panama	25 000,00		25 000,00				25 000,00
Pays-Bas				543 960,89	48 652,00	592 612,89	592 612,89
Pérou	120 000,00		120 000,00				120 000,00
Pologne	46 025,01		46 025,01				46 025,01
Portugal	15 000,00		15 000,00	1 500,00		1 500,00	16 500,00
République démocratique populaire lao	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Roumanie	9 797,52		9 797,52				9 797,52
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
Sao Tomé-et-Principe	2 857,14		2 857,14				2 857,14
Sénégal	18 000,00		18 000,00				18 000,00
Sierra Leone	1 287,85		1 287,85				1 287,85
Soudan				28 571,43		28 571,43	28 571,43
Soudé				6 551 190,23		6 551 190,23	6 551 190,23
Suïsse				856 666,67		856 666,67	856 666,67
Suriname	5 324,86		5 324,86				5 324,86
Thaïlande	192 673,41		192 673,41				192 673,41
Trinité-et-Tobago	6 944,44		6 944,44				6 944,44
Viet Nam	10 027,78		10 027,78				10 027,78
Yémen démocratique	14 780,00		14 780,00				14 780,00
Zaïre	4 000,00		4 000,00				4 000,00
<b>Total partiel</b>	<b>20 750 362,35</b>		<b>20 750 362,85</b>	<b>75 974 917,40</b>	<b>16 632 513,00</b>	<b>92 607 430,40</b>	<b>113 357 792,75</b>

Tableau 4 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Total général
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Masse commune des ressources et fonds supplémentaires
Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies	14 742 300,00		14 742 300,00	4 240 400,00		4 240 400,00	18 982 700,00
CER				21 394 813,75		21 394 813,75	21 394 813,75
Fonds de l'OEPE				214 535,00		214 535,00	214 535,00
Total partiel	35 492 662,35		35 492 662,35	101 824 666,15	16 632 513,00	118 457 179,15	153 949 841,50
ORGANISMES DES NATIONS UNIES							
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies				603 680,98		603 680,98	603 680,98
FENU (New York)				4 045 062,05		4 045 062,05	4 045 062,05
PNUD (New York)				481 860,09		481 860,09	481 860,09
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (Genève)				38 000,00		38 000,00	38 000,00
FNUAP (New York)				11 339,97		11 339,97	11 339,97
HCR (Genève)				796 939,88		796 939,88	796 939,88
Banque mondiale				148 230,76		148 230,76	148 230,76
				6 125 113,73		6 125 113,73	6 125 113,73
TOTAL	35 492 662,35		35 492 662,35	101 824 666,15	22 757 626,73	124 582 292,88	160 074 955,23
RECAPITULATION							
Gouvernements et organisations intergouvernementales			137 317 328,50				
Sources non gouvernementales			16 632 513,00				
Organismes des Nations Unies			6 125 113,73				
TOTAL			160 074 955,23				

Tableau 5

Sommes à recevoir, avances et dépôts : chiffres pour 1986  
et chiffres correspondants de 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1986	1985	Augmentation (diminution)
<u>Sommes à recevoir</u>			
De l'ONU et d'institutions spécialisées (pour des fournitures et sommes avancées au titre de bourses et d'autres projets communs d'assistance)	2 804 853,86	1 790 090,75	1 014 763,11
D'organisations non gouvernementales (campagnes de collecte de fonds)			
Comités nationaux pour le FISE	494 519,33	668 742,80	(174 223,47)
Autres organisations	1 082 283,11	284 332,70	797 950,41
De gouvernements et d'autres sources	88 319,21	743 620,71	(655 301,50)
De compagnies de transport et d'assurance (indemnisations)	134 315,03	90 102,66	44 212,37
Divers	675 940,16	770 207,64	(94 267,48)
De banques (intérêts échus)	511 251,04	634 912,72	(123 661,68)
Fonds d'affectation spéciale (gouvernements, organismes des Nations Unies et autres organisations)	14 489 584,53	2 497 008,58	11 992 575,95
Total, sommes à recevoir	<u>20 281 066,27</u>	<u>7 479 018,56</u>	<u>12 802 047,71</u>
<u>Dépôts et paiements anticipés pour services fournis dans certains bureaux</u>	<u>7 255 971,29</u>	<u>5 560 164,47</u>	<u>1 695 806,82</u>

Tableau 5 (suite)

	1986	1985	Augmentation (diminution)
<u>Avances</u>			
Aux fournisseurs (sur le prix des marchandises achetées et les frais de transport)	327 006,93	208 351,89	118 655,04
A l'opération Cartes de vœux			
Dépenses budgétaires pour la campagne en cours	13 918 503,85	12 601 975,72	1 316 528,13
Droits de douane et taxes	400 000,00	117 204,55	282 795,45
Total, avances	<u>14 645 510,78</u>	<u>12 927 532,16</u>	<u>1 717 978,62</u>
Total général	<u>42 182 548,34</u>	<u>25 966 715,19</u>	<u>16 215 833,15</u>

Tableau 6

Stocks : chiffres pour 1986 et chiffres correspondants de 1985

(En dollars de Etats-Unis)

	1986	1985	Augmentation (diminution)
<u>Fournitures pour les programmes du FISE</u>			
<u>Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE à Copenhague</u>			
En stock	23 536 849,49	23 684 699,99	(147 850,50)
En transit	3 512 167,68	2 794 442,85	717 724,83
	<u>27 049 017,17</u>	<u>26 479 142,84</u>	569 874,33
<u>Matériel d'emballage</u>	<u>224 193,78</u>	<u>154 226,34</u>	69 967,44
 Total des stocks au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE et en transit	 27 273 210,95	 26 633 369,18	 639 841,77
<u>Stocks détenus ailleurs</u>			
Chez les fournisseurs	43 177,26	43 177,26	
	<u>27 316 388,21</u>	<u>26 676 546,44</u>	639 841,77
<u>Opération Cartes de vœux</u>			
Matières premières	3 443 228,96	2 598 140,66	845 088,30
Produits en cours de fabrication	646 054,99	1 936 861,07	(1 290 806,08)
Produits finis	11 918 609,70	8 142 184,33	3 776 425,37
	<u>16 007 893,65</u>	<u>12 677 186,06</u>	3 330 707,59
 Total des stocks	 <u>43 324 281,86</u>	 <u>39 353 732,50</u>	 <u>3 970 549,36</u>

Tableau 7

Etat des contributions annoncées ou versées d'avance pour des  
exercices ultérieurs au 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	Contributions annoncées	Contributions versées d'avance	Total
<u>Gouvernements et organisations intergouvernementales</u>			
Allemagne, République fédérale d'	3 300 000,00		3 300 000,00
Autriche		277 419,35	277 419,35
Canada	5 012 681,16	724 637,68	5 737 318,84
Danemark	1 093 333,33		1 093 333,33
Finlande	3 040 816,33		3 040 816,33
Hong-kong		4 782,78	4 782,78
Italie	1 347 450,00		1 347 450,00
Pays-Bas	314 844,44		314 844,44
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 500 000,00		2 500 000,00
Suède	13 270 767,04		13 270 767,04
Suisse	1 078 809,52	2 690 000,00	3 768 809,52
<b>Total partiel</b>	<b>30 958 701,82</b>	<b>3 696 839,81</b>	<b>34 655 541,63</b>
<u>Sources non gouvernementales</u>			
Allemagne, République fédérale d'		180 231,14	180 231,14
Australie		142 443,56	142 443,56
Autriche		75 714,10	75 714,10
Canada	260 260,86		260 260,86
Etats-Unis d'Amérique	1 410 229,15		1 410 229,15
Pays-Bas	399 348,00	433 626,53	832 974,53
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		234 625,75	234 625,75
Suisse		359 864,51	359 864,51
<b>Total partiel</b>	<b>2 069 838,01</b>	<b>1 426 505,59</b>	<b>3 496 343,60</b>
<u>Organismes des Nations Unies</u>			
FENU	848 317,00		848 317,00
PNUD	211 450,00		211 450,00
FNUAP	636 335,00		636 335,00
<b>Total partiel</b>	<b>1 696 102,00</b>		<b>1 696 102,00</b>
<b>Total général</b>	<b>34 724 641,83</b>	<b>5 123 345,40</b>	<b>39 847 987,23</b>

Tableau 8

Sommes à payer et autres engagements non réglés : chiffres  
pour 1986 et chiffres correspondants de 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	1986	1985	Augmentation (diminution)
<u>Sommes à payer</u>			
A l'ONU et à des institutions spécialisées (principalement traitements et indemnités connexes)	7 843 833,02	2 940 169,48	4 903 663,54
Pour l'achat et le transport de fournitures et de matériel	12 246 031,18	10 001 886,10	2 244 145,08
Divers	9 745 837,04	3 738 944,52	6 006 892,52
<u>Engagements non réglés</u>			
Engagements (dépenses budgétaires) non réglés	10 319 907,80	11 700 978,44	(1 381 070,64)
Engagements (opération Cartes de vœux) non réglés	1 664 329,66	1 933 710,85	(269 381,19)
Provisions pour sommes à payer à des fonctionnaires en vertu du système de péréquation des impôts	100 000,00	500 000,00	(400 000,00)
Total	<u>41 919 938,70</u>	<u>30 815 689,39</u>	<u>11 104 249,31</u>

Tableau 9

Fonds d'affectation spéciale pour les achats et services remboursables

(Récapitulation des opérations de 1986)

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1986	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1986
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES							
AGFUND	15 394,69	255 000,00		270 394,69	91 993,39		178 401,30
Afghanistan		180 000,00		180 000,00			180 000,00
Allemagne, République fédérale d'	40 751,44	172 600,00		213 351,44	88 984,99		124 366,45
Angola		727 624,16		727 624,16	727 624,16		
Australie	8 094,80	32 239,00		40 333,80	35 132,10		5 201,70
Bahreïn	2 678,87	91 150,00		93 828,87			93 828,87
Bangladesh	1 983 617,28	3 488 895,69		5 472 512,97	3 645 623,83		1 826 889,14
Belize	3 474,67	20 076,76		23 551,43	13 444,65		10 106,78
Bénin	160 104,24		844,25	160 948,49	160 948,49		
Birmanie		410 205,11		410 205,11			410 205,11
Bolivie	1 656,33	51 241,42		52 897,75	43 512,81		9 384,94
Botswana	24 946,67			24 946,67			24 946,67
Brésil		16 180,07		16 180,07	16 180,07		
Burkina Faso		261 096,61		261 096,61	214 675,09	46 299,84	121,68
Cameroun	1 300,99	4 407,71		5 708,70	5 228,25		480,45
Canada	409 168,80	542 444,11		951 612,91	352 195,83	18 931,00	580 486,08
Cap-Vert	4 271,63			4 271,63	(970,32)	5 241,95	
Costa Rica	5 082,07	207 081,76		212 163,83	133 749,88		78 413,95
Côte d'Ivoire		3 265,37	8 495,39	11 760,76	11 760,76		
Danemark	210 268,24	873 189,69		1 083 457,93	763 945,39	24 921,17	294 591,37
Dominique		4 540,89		4 540,89	4 292,03		248,86
Equateur	1 968,59	31 176,41		33 445,00	30 782,74		2 662,26
Etats-Unis d'Amérique	325 466,86	151 190,80	2 716 907,40	3 193 565,06	3 120 570,13		72 994,93
Ethiopie		1 123 816,43		1 123 816,43	327 704,84		796 111,59
Finlande	24 180,81	468 860,31		493 041,12	39 218,71		453 822,41
France	198 697,60	251 048,95		449 744,55	113 737,49		336 007,06
Gambie	3 166,31			3 166,31			3 166,31
Ghana	3 943,30	1 007 374,00		1 011 317,30	648 955,84		362 361,46
Guatemala	59 421,08			59 421,08	845,82	57 547,45	1 027,81
Guinée-Bissau	283,96			283,96			283,96
Guyana	3 709,48			3 709,48			3 709,48
Haïti	3 847,10	159 993,22		163 840,32	137 673,77		26 166,55
Honduras	31 201,80			31 201,80	20 277,39		10 924,41
Inde		6 970,00		6 970,00			6 970,00
Indonésie		1 333 400,00		1 333 400,00	234 628,97		1 098 771,03
Iran (République islamique d')	7 791,55			7 791,55	777,40		7 014,15
Iraq	1 805,75			1 805,75	0,01		1 805,74
Italie	3 039 708,95	11 115 220,00	10 738 115,00	24 893 043,95	8 587 716,13		16 305 327,82
Jamaïque	13 479,02			13 479,02	4 976,62		8 502,40
Japon	29 107,60	549 979,40		579 087,00	412 492,27		166 594,73
Kampuchea démocratique	5 155,31			5 155,31		5 155,31	
Kenya	435 141,15	191 697,73		626 838,88	65 390,75	15 196,04	546 252,09
Koweït		3 489,00		3 489,00	3 489,00		
Lesotho	188 623,25	76 411,94		265 035,19	244 850,99		20 184,20
Libéria	5 633,29			5 633,29	4 531,10		1 102,19



Tableau 9 (suite)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1986	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1986
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
Madagascar		67 430,31		67 430,31	43 066,63		24 363,68
Malawi	144,72	235 631,27		235 775,99	204 683,44	144,72	30 947,83
Mali	14 042,18	5 500,00		19 542,18	12 008,78		7 533,40
Maroc	1 878 629,67	358 715,43		2 237 345,10	1 962 395,51		274 949,59
Mauritanie		22 725,05		22 725,05			22 725,05
Mexique		4 387,24		4 387,24	4 006,38		380,86
Mozambique	37 278,19			37 278,19	33 383,45		3 894,74
Népal	98 907,72			98 907,72	48 303,36		50 604,36
Nicaragua		2 816,23		2 816,23	2 535,62		280,61
Nigéria	5 620 468,56	3 027 876,13		8 648 344,69	4 647 576,69		4 000 768,00
Norvège	40 681,29	58 224,62		98 905,91	56 577,19		42 328,72
Oman		94 160,00		94 160,00	14 420,00		79 740,00
Ouganda	2 466,66	11 204,19		13 670,85	4 157,86	1 316,21	8 196,78
Pakistan	2 895 166,24	4 244 494,25		7 139 660,49	2 852 966,96	7 203,23	4 275 490,30
Papouasie- Nouvelle-Guinée	40 843,36	13 701,12		54 544,48	44 000,64		10 543,84
Paraguay	361,60			361,60			361,60
Pays-Bas	7 397,00	312 364,00		319 761,00	202 945,04		116 815,96
Pérou	235 342,10			235 342,10	184 266,80		51 075,30
Philippines	15 437,67	63 100,54		78 538,21	55 060,38		23 477,83
Pologne	71 639,52			71 639,52			71 639,52
Portugal	1 737,04	3 571,11		5 308,15	1 523,00		3 785,15
République centrafricaine	10 629,32			10 629,92	55,46		10 574,46
République de Corée			136,81	136,81	136,81		
République-Unie de Tanzanie	1 535 056,73	378 543,32		1 913 600,05	1 194 949,00		718 651,05
Seychelles	14 091,38			14 091,38	10 056,30		4 035,08
Sierra Leone		695 418,37		695 418,37	173 956,21		521 462,16
Somaïie	86 198,32	117 230,69		203 429,01	105 195,78		98 233,23
Sri Lanka	31 622,44			31 622,44			31 622,44
Soudan	14 370,66	165 045,80		179 416,46	15 319,15		164 097,31
Suède	126 282,81	587 096,13	12 029,46	725 408,40	665 953,48		59 454,92
Suisse		57 250,00		57 250,00	18 309,58		38 940,42
Swaziland	11 036,02		2 798,32	13 834,34	13 834,34		
Thaïlande	639 291,72			639 291,72	(1 202,71)		2 955,89
Tunisie	16,60			16,60			16,60
Turquie	128 849,71	125 488,00		254 337,71	114 837,00		139 500,68
Vanuatu	3 549,49	4 198,63		7 748,12	3 654,53		4 093,54
Yémen	70 192,98	2 409,00		72 601,98	3 640,74		68 961,24
Yémen démocratique	292 426,42	350 000,00		642 426,42	538 808,61		103 617,81
Zaire	23 033,85		103 909,59	126 943,44	126 943,4		
Zambie	36 893,62	96 403,59		133 297,21	66 455,71	109,01	66 732,49
<b>Total</b>	<b>21 237 227,67</b>	<b>34 917 151,56</b>	<b>13 583 236,22</b>	<b>69 737 615,45</b>	<b>33 731 722,61</b>	<b>819 604,47</b>	<b>35 186 288,37</b>
<b>ORGANISMES DES NATIONS UNIES</b>							
<b>Aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban</b>							
	120 359,73			120 359,73	117 236,49		3 123,24
Banque mondiale		7 000,00		7 000,00	4 623,59		2 376,31

Tableau 9 (suite)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1986	Fonds		Total disponible	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1986
		Reçus	Versés d'avance/ annoncés				
Bureau des opérations d'urgence en Afrique	1 185 757,67	778 720,90		1 964 478,57	1 156 335,72	742 787,69	65 360,16
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, Genève		345 400,00		345 400,00	18 717,37		326 682,63
CESAO	940,09			940,09			940,09
FAO, Rome	275,86			275,86			275,86
FENU, New York	100 236,33	8 420,00		108 656,33	15 108,70	91 120,33	2 427,30
FNUAP, New York	554 686,82	1 472 720,91	534 791,69	2 562 198,32	2 113 891,61		448 306,71
HCR, Genève	41 738,55			41 738,55		870,98	40 867,57
OMS, Genève	4 664,70	363 435,33	22 459,81	390 559,84	390 559,84		
OPS, Washington			36 165,32	36 165,32	36 165,32		
Programme alimentaire mondial	316 176,36	1 605 238,15		1 921 414,51	1 816 414,11		105 000,40
PNUD, New York	120 923,58	216 495,26	191 653,75	529 072,59	509 622,12		19 450,47
UNRWA, Beyrouth			361,51	361,51	361,51		
<b>Total</b>	<b>2 445 759,19</b>	<b>4 797 430,55</b>	<b>585 431,48</b>	<b>8 028 621,22</b>	<b>6 179 036,48</b>	<b>834 774,00</b>	<b>1 014 810,74</b>
<b>Divers</b>	<b>1 179 369,41</b>	<b>1 724 060,48</b>	<b>2 715,96</b>	<b>2 906 145,85</b>	<b>1 392 458,97</b>	<b>43 943,64</b>	<b>1 469 743,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 862 356,27</b>	<b>41 438 642,59</b>	<b>14 371 383,66</b>	<b>80 672 382,52</b>	<b>41 303 218,06</b>	<b>1 698 322,11</b>	<b>37 670 842,35</b>

Tableau 10

Immobilisations au 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	Prix d'achat	Amortissement total	Solde
<u>Immeubles de bureaux du FISE</u>			
Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie)	181 038,70	162 834,83	18 103,87
Harare (Zimbabwe)	394 847,05	107 688,57	287 158,48
New Delhi (Inde)	1 812 847,63	541 500,00	1 271 347,63
Niamey (Niger)	247 397,31	60 000,00	187 397,31
Port-au-Prince (Haïti)	177 513,64	25 728,10	151 785,54
Sana'a (Yémen)	268 276,56	184 245,21	84 031,35
Santiago (Chili)	32 142,85	32 142,85	-
Total partiel	<u>3 114 063,74</u>	<u>1 114 239,56</u>	<u>1 999 824,18</u>
<u>Logements destinés au personnel du FISE</u>			
Lagos (Nigéria)	65 205,61	3 707,39	61 498,22
Harare (Zimbabwe) (5 logements)	212 106,46	120 288,21	91 818,25
Kampala (Ouganda)	250 000,00	50 007,91	199 992,09
Djakarta (Indonésie) (2 logements)	226 407,23	119 878,67	106 528,56
Brasilia (Brésil)	146 477,57	58 165,61	88 310,96
Juba (Soudan)	21 617,96	21 617,96	-
Total partiel	<u>921 813,83</u>	<u>373 665,75</u>	<u>548 148,08</u>
<u>Matériel informatique</u>	<u>3 363 419,39</u>	<u>1 514 075,93</u>	<u>1 849 343,46</u>
<u>Opération Cartes de voeux</u>			
Matériel	427 658,60	224 011,48	203 647,12
Machines de bureau	88 397,00	33 674,88	54 722,12
Total partiel	<u>516 055,60</u>	<u>257 686,36</u>	<u>258 369,24</u>
Total	<u><u>7 915 352,56</u></u>	<u><u>3 259 667,60</u></u>	<u><u>4 655 684,96</u></u>

Comptes

1. Les comptes sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités du FISE.
2. L'exercice financier correspond à l'année civile. Des procédures systématiques de clôture des comptes en fin d'exercice sont appliquées.
3. A moins que les dispositions relatives aux comptes spéciaux ne s'y opposent, les recettes et les dépenses, l'actif et le passif sont comptabilisés sur la base de l'exercice, ce qui consiste à arrêter, en fin d'exercice, les sommes à recevoir ou à payer aux fins de la clôture des comptes.
4. L'unité de compte est le dollar des Etats-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux variations du taux de change entre le moment où une opération est passée en écriture et où elle devient effective est comptabilisée comme gain ou perte au change.
5. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont évalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses.
6. Dans le rapport financier et les comptes sont indiqués les recettes et les dépenses, l'actif et le passif du FISE, y compris ceux de l'opération Cartes de vœux. Les principes selon lesquels les éléments sont regroupés correspondent aux politiques comptables exposées dans la présente annexe.
7. Les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux, à la fin de la campagne de vente le 30 avril de chaque année, sont comptabilisées dans les comptes financiers du FISE. Les dépenses engagées et les fonds reçus pendant la campagne en cours sont portés à l'actif et au passif du FISE, respectivement sous les rubriques "Avances" et "Recettes comptabilisées d'avance". Avant la récapitulation, les prévisions de vente, établies sur la base des articles livrés aux dépositaires, et les dépenses, les sommes à recevoir et les comptes des stocks correspondants sont ajustés de manière à tenir compte de la valeur des articles dont les dépositaires n'ont pas encore déclaré la vente.

Recettes et dépenses

8. Les recettes comprennent la masse commune des ressources plus les fonds supplémentaires. La masse commune des ressources comprend les contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux, les fonds recueillis à des fins générales auprès du public et d'autres recettes accessoires. Les fonds supplémentaires sont les contributions volontaires versées au FISE à des fins déterminées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des organismes des

Nations Unies et destinées à des programmes du FISE "notés" par le Conseil d'administration ou à des secours d'urgence, qui deviennent alors partie intégrante des engagements du FISE. Si les donateurs fixent certaines conditions à l'utilisation de leurs contributions, des comptes distincts sont ouverts pour faciliter la comptabilisation et la gestion financière.

9. Les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les contributions à des fins spécifiées par les donateurs reçues pour des exercices ultérieurs sont comptabilisées sous la rubrique "Contributions annoncées et comptabilisées d'avance" (état II).

10. Les dons en nature ne sont pas comptabilisés dans les comptes financiers du FISE.

11. Les dépenses sont comptabilisées lorsque des fonds sont décaissés ou lorsque la créance est reconnue par le FISE. A l'exception du matériel et de l'équipement nécessaires à l'opération Cartes de vœux, les locaux et le matériel de traitement électronique de l'information dont l'amortissement est réparti sur la durée de vie utile et les autres biens non consommables sont imputés sur les comptes budgétaires correspondants à l'exercice où les achats sont effectués.

12. L'état des recettes et des dépenses (état I) ne comprend pas les fonds reçus pour des fonds d'affectation spéciale ni les dépenses imputées sur ces fonds, qui apparaissent au tableau 9. Les fonds dont les opérations ne nécessitent pas l'approbation d'engagements par le Conseil d'administration sont considérés comme fonds d'affectation spéciale.

#### Actif et passif

13. Tous les fonds reçus sont déposés dans des comptes bancaires ouverts au nom du FISE, y compris les fonds versés au FISE au titre d'arrangements comme des fonds d'affectation spéciale et comptabilisés comme liquidités.

14. Les contributions annoncées mais non versées sont comptabilisées comme sommes à recevoir (voir par. 9).

15. Les bâtiments achetés pour abriter les bureaux du FISE et pour loger le personnel, le matériel de traitement électronique de l'information, et les machines servant à la production des cartes de vœux, sont considérés comme des immobilisations. Ils sont évalués au prix coûtant, déduction faite de l'amortissement ou de la dépréciation, conformément aux principes suivants :

a) Les bâtiments abritant les bureaux sont amortis en imputant chaque année sur le budget des montants équivalant à leur loyer annuel, tandis que les bâtiments servant à loger le personnel sont amortis par les loyers versés par leurs occupants;

b) L'amortissement des machines servant à la production des cartes de vœux est étalé sur la durée d'utilisation prévue;

c) Les coûts du matériel de traitement électronique de l'information sont amortis en imputant chaque année sur le budget les montants y afférents, et ce pendant cinq ans à compter de la date d'acquisition.

16. Les fournitures destinées aux programmes et entreposées au Centre d'achat et d'emmagasinage du FISE sont comptabilisées au coût moyen. Les marchandises en transit au Centre sont évaluées au coût effectif. Les frais de transport des fournitures jusqu'à l'entrepôt du Centre sont considérés comme partie intégrante du coût des fournitures. Le montant total représente la valeur des stocks du Centre, ajustée pour tenir compte de la somme des différences entre les coûts moyens et effectifs.

17. Le stock de matières premières de l'opération Cartes de vœux est évalué au coût effectif. Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués à leur coût standard. Le montant total représente la valeur des stocks de l'opération Cartes de vœux, ajustée pour tenir compte de la somme des différences entre les coûts moyens et effectifs.

18. A la fin de l'exercice, les produits expédiés aux dépositaires pour la campagne en cours sont considérés comme faisant partie des stocks et leur valeur est ajustée à leur coût effectif.

19. Les engagements contractuels, correspondant à des fournitures et du matériel commandés qui n'ont pas encore été livrés et dont le coût a été imputé sur les engagements non réglés au titre des programmes, sont indiqués pour mémoire dans les comptes financiers du FISE, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec les donateurs de fonds supplémentaires. En fin d'exercice, le montant total du passif exigible est indiqué dans les notes relatives aux états financiers. Il en est de même des engagements contractuels correspondant à la livraison de matières premières pour l'opération Cartes de vœux et de matériel de traitement électronique de l'information.

20. Il n'est pas prévu de fonds pour couvrir les prestations à verser au personnel, au titre du rapatriement, etc., dans les années à venir, ou au titre des éventualités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, car des fonds sont prévus à cette fin dans le budget.

21. Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 pour couvrir les pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes du FISE non couvertes par une assurance commerciale. Lorsque des prélèvements sont effectués, cette réserve doit être reconstituée par virement de fonds prélevés sur les recettes pour la maintenir à son montant autorisé.

## ANNEXES A LA PREMIERE PARTIE

### ANNEXE I

#### Renseignements statistiques et autres

La présente annexe comprend des tableaux qui donnent des renseignements statistiques et autres sur les activités du FISE; ces renseignements ne font pas partie des états financiers et sont communiqués pour information.

#### Tableaux

##### A. Etat récapitulatif des fonds provenant des organismes des Nations Unies

1. Etat récapitulatif, au 31 décembre 1986, des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer des engagements du Conseil d'administration

##### B. Dépenses du FISE

2. Ventilation, par programme, des dépenses au titre de la coopération pour les exercices 1986 et 1985
3. Tableau récapitulatif des dépenses de 1986 (par région et par type de programme)

##### C. Engagements du FISE

4. Tableau récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de 1986, par région et par principaux domaines de coopération
5. Engagements ayant pris effet en 1986 entre les sessions du Conseil d'administration (engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées en 1986 et à des ajustements et virements)
6. Etat récapitulatif des engagements approuvés en 1986 (par région et par type de programme)

A. ETAT RECAPITULATIF DES FONDS PROVENANT DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Tableau 1

Etat récapitulatif, au 31 décembre 1986, des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer des engagements du Conseil d'administration

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde initial	Fonds reçus	Fonds versés d'avance	Total	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	184 715,68			184 715,68	16 002,61		168 713,07
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	(171 741,62)	202 518,00		30 776,38	460 733,19		(429 956,81)
Fonds d'équipement des Nations Unies	(987 007,35)	3 304 553,20		2 317 545,85	2 943 106,53		(625 560,68)
Programme des Nations Unies pour le développement	26 451,78	206 006,00		232 457,78	456 808,48		(224 350,70)
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	(20 370,58)	225 000,00		204 629,42	227 280,29		(22 650,87)
Appels de fonds du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	18 103,41			18 103,41	69 535,58		(51 432,17)
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la situation d'urgence en Afrique	157 433,09	500 000,00		657 433,09	367 050,34		290 382,75
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Kampuchea	(406,59)			(406,59)	300 666,45		(301 073,04)
Banque mondiale		66 769,24		66 769,24	141 313,61		(74 544,37)
TOTAL	(792 822,18)	4 504 846,44		3 712 024,26	4 982 497,08		(1 270 472,82)



B. DEPENSES DU FISE

Tableau 2

Ventilation, par programme, des dépenses au titre de la coopération pour les exercices 1986 et 1985

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1986		1985		Augmentation (diminution)	
	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total	Montant	
					Montant	Pourcentage
Survie de l'enfant						
Services de santé de base	119 392	36,6	82 328	29,6	37 064	45,0
Nutrition	17 096	5,3	16 642	5,9	454	2,7
Total, survie de l'enfant	136 488	41,9	98 970	35,5	37 518	37,9
Approvisionnement en eau/assainissement	58 208	17,9	58 526	21,0	(318)	(0,5)
Services communautaires et familiaux en faveur de l'enfance	16 136	4,9	14 450	5,2	1 678	11,6
Enseignement scolaire	17 636	5,4	20 887	7,5	(3 251)	(15,6)
Enseignement extra-scolaire	13 100	4,0	11 497	4,1	1 603	13,09
Secours d'urgence	32 085	9,8	35 441	12,7	(3 356)	(9,5)
Divers a/	52 329	16,1	38 798	14,0	13 531	34,9
Assistance aux programmes, total partiel	325 982	100,0	278 577	100,0	47 405	17,0
Services d'appui aux programmes b/	66 332		66 354			
TOTAL DE L'ASSISTANCE	392 314		344 931			

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

b/ 1986 : chiffre net, déduction faite des contributions du personnel; 1985 : montant brut des dépenses.

Tableau 3

Tableau récapitulatif des dépenses de 1986 (par région et par type de programme)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Asie orientale et Pakistan				Asie centrale et du Sud		Moyen-Orient et Afrique du Nord		Europe et assistance inter-régionale		Total	Pourcentage
	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale et du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Europe et assistance inter-régionale	Total	Pourcentage				
Survie de l'enfant												
Santé	35 822	6 246	28 632	20 070	10 640	17 982	119 392	37				
Nutrition	2 597	984	6 421	1 307	457	5 330	17 096	5				
Total, survie de l'enfant	38 419	7 230	35 053	21 377	11 097	23 312	136 488	42				
Approvisionnement en eau/ assainissement	18 447	2 495	13 380	15 408	8 416	62	58 208	18				
Services communautaires et familiaux en faveur de l'enfance	2 690	2 200	4 607	5 699	758	182	16 136	5				
Enseignement scolaire	3 509	859	10 062	2 120	1 081	5	17 636	5				
Enseignement extra-scolaire	3 513	1 673	3 731	2 716	1 090	377	13 100	4				
Secours d'urgence	18 712	2 629	2 228	242	6 074	2 200	32 085	10				
Divers a/	14 052	4 811	10 931	9 511	3 190	9 834	52 329	16				
Assistance aux programmes, total partiel	99 342	21 897	79 992	57 073	31 706	35 972	325 982	100				
Services d'appui aux programmes							66 332					
Total de l'assistance							392 314					
Services administratifs							44 574					
TOTAL DES DEPENSES							436 888					

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

C. ENGAGEMENTS DU FISE

Tableau 4

Tableau récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration à sa session de 1986

(Par région et par principaux domaines de coopération)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
Survie de l'enfant <u>a/</u>	18 321	370	1 282	650	3 266	-	23 889	28
Santé de l'enfant	12 098	693	643	504	183	-	14 121	16
Nutrition de l'enfant	1 554	578	559	250	100	-	3 041	4
Approvisionnement en eau/ assainissement	11 349	349	536	260	-	-	12 494	15
Services communautaires et familiaux en faveur de l'enfance	4 028	647	111	-	161	-	4 947	6
Enseignement scolaire	7 243	-	930	393	-	-	8 566	10
Enseignement extra-scolaire	1 052	933	109	-	-	-	2 094	2
Programmes en faveur des femmes	-	823	-	465	-	-	1 288	1
Divers <u>b/</u>	12 908	643	655	578	1 140	25	15 949	18
Assistance aux programmes, total partiel	68 553	5 036	4 825	3 100	4 850	25	86 389	100
Fonds de réserve pour les secours d'urgence <u>c/</u>	-	-	25	-	-	1 835	1 860	
A déduire : solde des engagements antérieurs	(3 637)	(58)	(553)	(648)	(64)	(-)	(4 960)	
Total, nouvelles recommandations	64 916	4 978	4 297	2 452	4 786	1 860	83 289	
Déficit (dépassements)	1 319	-	-	-	3	8	1 330	
Economies (annulations)	-	-	-	-	-	(102)	(102)	
Augmentation nette des engagements au titre des programmes	66 235	4 978	4 297	2 452	4 789	1 766	84 517	

a/ La rubrique "Survie de l'enfant" couvre la surveillance de la croissance, la réhydratation par voie buccale, l'allaitement maternel, l'immunisation, l'espacement des naissances et l'alphabetisation des femmes.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

c/ Le Fonds de réserve pour les secours d'urgence est automatiquement réalimenté, au début de chaque année civile, d'un montant correspondant aux décaissements autorisés par le Directeur général au cours de l'année précédente [E/ICEF/670/Rev.3, par. 190 b)].

Tableau 5

Engagements ayant pris effet en 1986 entre les sessions du Conseil d'administration (engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées en 1986; ajustements et virements)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)		Asie orientale et Pakistan		Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage
	Amériques								
Survie de l'enfant	8 954	66	6 319	12 580		5 867	12 477	46 263	28
Santé de l'enfant	3 558	6 425	1 318	4 267		1 337	4 395	21 300	13
Nutrition de l'enfant	2 577	78	5 733	102		-	8 441	16 931	11
Approvisionnement en eau/ assainissement	12 135	717	8 894	2 021		2 826	-	26 593	16
Services communautaires et familiaux en faveur de l'enfance	887	1 204	542	326		-	-	2 959	2
Enseignement scolaire	51	543	7 124	404		(17)	-	8 105	5
Enseignement extra-scolaire	27	1 401	235	653		444	-	2 760	2
Secours d'urgence	21 645	3 656	2 601	-		4 867	(1 486) a/	31 283	19
Divers b/	846	3 056	986	769		75	985	6 717	4
Total des engagements au titre des programmes	50 680	17 146	33 752	21 122		15 399	24 812	162 911	100
Rétablissement du budget de 1986-1987								(20 007)	
TOTAL DES ENGAGEMENTS								142 904	

a/ Les prélèvements sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence approuvés en 1986 ont été ventilés par région.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

Tableau 6

Etat récapitulatif des engagements: approuvés en 1986 (par région et par type de programme)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Amérique du Nord				Asie orientale et Pakistan		Asie centrale du Sud		Moyen-Orient et Afrique du Nord		Assistance inter-régionale		Total		Pourcentage
	Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord)	Amériques	Pakistan	Asie orientale et	Asie centrale du Sud	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Assistance inter-régionale	Total	Pourcentage						
Survie de l'enfant	27 275	436	7 601	13 230	9 133	12 477	70 152	28							
Santé de l'enfant	15 656	7 118	1 961	4 771	1 520	4 395	35 421	14							
Nutrition de l'enfant	4 131	656	6 292	352	100	8 441	19 972	8							
Approvisionnement en eau/ assainissement	23 484	1 066	9 430	2 281	2 826	-	39 087	16							
Services communautaires et familiaux en faveur de l'enfance	4 915	1 851	653	326	161	-	7 906	3							
Enseignement scolaire	7 294	543	8 054	797	(17)	-	16 671	7							
Enseignement extra-scolaire	1 079	3 157	344	1 118	444	-	6 142	2							
Secours d'urgence	21 645	3 656	2 626	-	4 867	349	33 143	13							
Divers a/	13 754	3 699	1 641	1 347	1 215	1 010	22 666	9							
Assistance aux programmes, total partiel	119 233	22 182	38 602	24 222	20 249	26 672	251 160	100							
Déficit (dépassements)	1 319	-	-	-	3	8	1 330								
Total, assistance aux programmes	120 552	22 182	38 602	24 222	20 252	26 680	252 490								
A déduire: solde des engagements antérieurs	(3 637)	(58)	(553)	(648)	(64)	-	(4 960)								
Annulés (annulations)	-	-	-	-	-	(102)	(102)								
Augmentation nette des engagements au titre des programmes	116 915	22 124	38 049	23 574	20 188	26 578 b/	247 428								
Rétablissement du budget de 1986-1987							(20 007)								
TOTAL DES ENGAGEMENTS							227 421								

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

b/ Le montant de 62,9 millions de dollars indiqué pour les nouveaux engagements dans l'état V au titre de l'assistance générale est ventilé entre les pays bénéficiaires de chaque région.

Définition de certains termes employés dans le rapport

ACHATS REMBOURSABLES

Le FISE aide les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'enfance en se chargeant, sur demande et contre remboursement, d'effectuer pour eux des achats de biens et de services. Le FISE ajoute au coût de ces biens et services une faible commission pour couvrir le coût des dépenses supplémentaires d'administration et d'établissement des documents nécessaires (voir Fonds d'affectation spéciale).

AFFECTATION

Fait de limiter à certaines fins, conformément à un accord ou à une mesure administrative, l'utilisation d'un compte ou de son équivalent en éléments d'actif.

AMORTISSEMENT

Ajustement apporté aux comptes pour tenir compte de la perte ou de la dépréciation d'un élément d'actif.

ANNONCE DE CONTRIBUTIONS

Engagement écrit pris par un donateur éventuel de faire au FISE une contribution volontaire. Un engagement écrit subordonné à l'obtention de l'approbation des organes législatifs du pays en question est considéré comme une annonce de contributions.

BESOINS DE TRESORERIE

Le FISE a des besoins de trésorerie pour couvrir les déséquilibres temporaires entre les fonds reçus et les dépenses effectuées et pour absorber les différences entre les prévisions de recettes et de dépenses.

BUDGET

Plan financier d'exécution des activités proposées pour un exercice donné. Le terme "budget" s'emploie tant à propos des dépenses du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes qu'à propos des budgets de fonctionnement de l'opération Cartes de vœux. Mais en fait le Conseil d'administration n'approuve d'ouvertures de crédits que pour les dépenses du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes.

Prévisions de dépenses

Montant estimatif du coût des activités proposées au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes, établi pour présentation au Conseil d'administration du FISE aux fins de l'approbation des ouvertures de crédits correspondantes.

## Prévisions de dépenses : montants estimatifs révisés

Montants résultant de l'approbation par le Conseil d'administration d'un projet de "budget additionnel" pour ajuster le budget approuvé précédemment.

### Engagements budgétaires

Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour le budget du FISE au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes sur lequel des engagements de dépenses peuvent être imputés à ces fins à concurrence du montant approuvé.

### COMPTABILISATION SUR LA BASE DE L'EXERCICE

Fait de rattacher les recettes ou les dépenses à l'exercice comptable qui les a vu naître, quand bien même le paiement ou la recette effectifs auraient lieu au cours d'un autre exercice comptable.

### COMPTES VERIFIES

Etats financiers de l'organisation pour un exercice donné ou à une date donnée, vérifiés par les commissaires aux comptes (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies).

### CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

Contributions qui ont été annoncées au FISE mais qui ne seront versées que plus tard.

### CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Sommes déduites du traitement brut d'un fonctionnaire pour tenir lieu d'impôts sur le revenu.

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Contributions au FISE offertes et acceptées sans référence à un barème établi par un organe délibérant des Nations Unies.

### DEPENSES

Fait d'effectuer un versement en espèces ou de contracter une obligation afin de donner effet à un engagement approuvé. Dans le cas des engagements au titre de la coopération à des programmes, les dépenses non réglées en espèces, qui sont comptabilisées sur la base des faits générateurs, correspondent à l'apport effectif du FISE durant la période considérée sous forme de fournitures, de matériel, ou de services. Dans le cas des engagements budgétaires, les dépenses correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice financier.

### DEPENSES ENGAGEES

Engagement financier s'inscrivant au passif des ressources de l'exercice en cours.

## DEVISES NON LIBREMENT UTILISABLES PAR LE FISE

Devises dont l'utilisation (notamment quant à leur cessibilité et à leur convertibilité) est limitée par les règlements de change ou par la volonté du donateur. En l'absence de limitations de ce genre, les devises sont considérées par le FISE comme étant librement utilisables.

## DISPONIBILITES

Montant global de toutes les disponibilités de l'organisation sous forme d'espèces (pièces et billets), de chèques et de soldes en comptes courants, en comptes à vue, en comptes d'épargne et en dépôts porteurs d'intérêts.

### Disponible en transit

Fonds en cours de virement d'un compte bancaire du FISE à un autre à un moment donné.

### Disponible en banque

Montant total détenu dans des comptes bancaires du FISE et attesté par les livrets de comptes du FISE, pour répondre aux besoins opérationnels.

### Disponible dans des comptes porteurs d'intérêts

Fonds disponibles à court terme en sus des fonds nécessaires aux besoins immédiats, placés dans des comptes de dépôt à terme porteurs d'intérêts dont ils peuvent être retirés selon les besoins.

### Encaisse (également dénommé "petite caisse")

Sommes détenues en espèces par les fonctionnaires autorisés pour leur permettre d'effectuer de petits paiements pour le compte de l'organisation.

## ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA COOPERATION A DES PROGRAMMES

Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour financer la coopération du FISE à des programmes de pays ou à des projets régionaux pour des périodes allant de un à cinq ans.

### Engagements pris à la session du Conseil d'administration

Engagements au titre des programmes et du budget recommandés par le Directeur général, présentés au Conseil à ses sessions annuelles pour approbation.

### Engagements pris entre les sessions du Conseil d'administration

Engagements au titre des programmes portant sur des projets "notés" par le Conseil à ses sessions annuelles et prenant effet par la suite au reçu de fonds ou d'annonces fermes de contributions à des fins spéciales affectés expressément auxdits projets "notés". Ce terme s'applique également aux engagements au titre des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, qui ont été approuvés au moyen d'un vote par correspondance.



### Engagements : économies et déficits

Les engagements au titre de la coopération à des programmes sont exprimés dans l'unité de compte qui est le dollar des Etats-Unis. Les montants de ces engagements sont fondés sur les coûts estimatifs des services, des fournitures et des prévisions de dépenses locales. Les dépenses effectivement engagées diffèrent habituellement de ce montant estimatif, faisant apparaître des économies ou des déficits qui sont signalés chaque année au Conseil qui autorise soit des réductions d'engagements non réglés (économies) soit de nouveaux engagements destinés à financer les dépassements de crédits correspondant aux programmes approuvés.

### Engagements : soldes inutilisés

Les engagements au titre des programmes n'ont pas de date annuelle d'expiration et peuvent porter sur toute la durée des plans d'opérations. Au moment où une nouvelle recommandation est établie pour être soumise au Conseil, les soldes inutilisés d'engagements antérieurs peuvent être déduits du montant des engagements demandés dans la nouvelle recommandation ou encore être reprogrammés. Dans certains cas, le solde inutilisé peut être annulé si certaines circonstances empêchent la poursuite du programme.

### EXERCICE FINANCIER

Période de fonctionnement de l'organisation correspondant à l'année civile et sur laquelle portent les états financiers.

### FONDS D'AFFECTION SPECIALE

Fonds acceptés par le FISE principalement pour couvrir le coût des achats remboursables de fournitures et de services effectués par le FISE pour le compte de tiers. Entrent aussi dans cette catégorie les fonds offerts par des donateurs au titre du programme de formation des jeunes administrateurs. Ces fonds ne sont pas inclus dans les recettes du FISE : aux fins de la comptabilité et de l'établissement des rapports, ces fonds sont comptabilisés à part et distingués des fonds qui font partie des recettes et qui servent à faire face aux engagements approuvés par le Conseil.

### FONDS EN MEMOIRE DE MAURICE PATE (en l'honneur du premier Directeur général du FISE)

Fonds créé par le Conseil d'administration en 1966 pour renforcer les moyens régionaux de formation dans des domaines intéressant l'enfance.

### ENGAGEMENT DE DEPENSE

Engagement financier impliquant une exigibilité sur les ressources de l'exercice financier en cours.

### MATERIEL NON CONSOMPTIBLE

Matériel dont la durée de vie utile est supérieure à celle d'un exercice comptable et dont il est tenu inventaire.

## MONNAIE LOCALE

Monnaie du pays ou de la région, dans laquelle sont tenus les comptes financiers locaux relatifs à une activité donnée et/ou dans laquelle s'effectuent les opérations financières locales.

## PROJETS "NOTES"

Les recommandations concernant les programmes dépassent souvent le montant de l'assistance qui peut être financée au moyen de la masse commune des ressources. Ces dépassements sont présentés au Conseil d'administration en tant que "décisions de noter" pouvant être financées à l'aide de contributions supplémentaires faites par des donateurs "à des fins spéciales". La réception d'une contribution supplémentaire au titre d'un projet "noté" se traduit par un engagement correspondant (généralement entre les sessions du Conseil).

## RECETTES

Fonds reçus ou annonces fermes de contributions faites au cours d'un exercice et venant s'ajouter aux ressources dont dispose le FISE pour faire face aux engagements approuvés.

Les recettes du FISE sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les fonds qui les composent sont classés sous deux rubriques : masse commune des ressources et fonds supplémentaires.

### Recettes comptabilisées d'avance

Fonds reçus ou contributions annoncées et enregistrées comme à recevoir au titre d'exercices financiers à venir et qui pour cette raison ne sont pas portés au crédit du compte de recettes de l'exercice sur lequel porte le rapport.

### Recettes : masse commune des ressources

Recettes non affectées à des fins spéciales. Y sont comprises les recettes provenant des contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux, le produit des collectes de fonds organisées auprès du public et certaines recettes générales (ou diverses).

### Recettes générales

Egalement désignées sous le nom de recettes diverses pour la masse commune des ressources.

Recettes autres que le montant des contributions volontaires et les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux

### Recettes : fonds supplémentaires

Recettes affectées à des programmes notés par le Conseil d'administration du FISE et dont la réception se traduit par des engagements du FISE au titre des programmes. Ces recettes se composent de fonds contribués au FISE par les gouvernements, les organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies et affectés expressément à des fins déterminées.

## REGLEMENT FINANCIER

Le FISE applique le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le soin d'y apporter des modifications ou d'y opérer des substitutions que nécessiterait la nature de ses activités relève des pouvoirs conférés au Directeur général par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution portant création du FISE, et par le Secrétaire général.

## RESERVE POUR ASSURANCE

Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 par le Conseil d'administration lorsque le FISE a décidé d'être son propre assureur. Des prélèvements sont effectués sur cette réserve pour remplacer les fournitures perdues. On reconstitue ensuite cette réserve chaque année par virement de fonds prélevés sur les recettes du FISE pour la maintenir à son montant de 200 000 dollars.

## RESERVES DE LIQUIDITES

Le besoin de trésorerie est couvert par les réserves de liquidités, constituées par les disponibilités en fin d'exercice, qui se composent des fonds de la masse commune des ressources et de la moitié du solde des fonds supplémentaires.

## SOLDE INUTILISE

Part des engagements budgétaires non dépensée en fin d'année. Le solde non dépensé en fin d'exercice est annulé et signalé au Conseil d'administration (voir engagements : soldes inutilisés).

## STOCKS

Valeur des fournitures et du matériel destinés aux programmes dont le FISE est propriétaire et valeur des matières premières de l'opération Cartes de vœux, à la fin de l'exercice comptable ou financier.

## TAUX DE CHANGE

L'unités de comptes du FISE est le dollar des Etats-Unis. Aux fins de comptabilisation, les transactions dans d'autres monnaies sont converties en dollars des Etats-Unis aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU.

**DEUXIEME PARTIE**  
**OPERATION CARTES DE VOEUX**

## AVANT-PROPOS

1. En 1985, 147 artistes originaires de 49 pays ont offert des compositions destinées à illustrer les cartes et calendriers du FISE.
2. Ces oeuvres, dont certaines sont déjà internationalement réputées, et dont d'autres étaient connues uniquement sur le plan national, ont aidé à faire de l'opération Cartes de voeux une importante source de recettes pour le FISE et ont permis à des millions de particuliers du monde entier d'apporter une contribution directe à cette activité exceptionnelle des Nations Unies.
3. Comme les années précédentes, ce sont essentiellement les comités nationaux pour le FISE et d'autres groupes bénévoles qui se sont chargés de la vente.
4. Au nom du FISE, je tiens à exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance aux artistes, au personnel des musées, aux vendeurs, aux agents commerciaux bénévoles et aux membres du grand public qui, par milliers, se sont dévoués pour le succès de cette entreprise.

Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

(Signé) James P. GRANT

I. RAPPORT FINANCIER DE LA CAMPAGNE DE 1985

Récapitulation des résultats de la campagne de 1985

Résultats globaux

Pour la campagne de 1985, l'opération Cartes de vœux a apporté une contribution record nette de 22,5 millions de dollars à la masse commune des ressources du FISE. Les principaux résultats sont récapitulés ci-après avec les chiffres correspondants pour 1984 :

	<u>Chiffres effectifs de 1985</u>	<u>Augmentation (diminution) par rapport à 1984</u>	<u>Chiffres effectifs de 1984</u>	<u>Budget de 1985</u>
Nombre de cartes vendues (en millions)	117,3	+6,1	111,2	117,0
(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Recettes brutes	56,0	+7,5	48,5	56,7
Commissions	15,3	+2,4	12,9	15,5
Montant total des dépenses	23,6	-0,3	23,9	25,6
Bénéfice net d'exploitation	17,1	+5,3	11,8	15,6
Autres recettes (dépenses)	5,4	+7,1	(1,7)	0,2
Bénéfice net	22,5	+12,4	10,1	15,8

Ventes et recettes brutes

2. La campagne de 1985 correspondait à la deuxième année du programme interrégional de promotion des ventes, que le Conseil d'administration a approuvé à sa session de 1984. On a vendu au total 117,3 millions de cartes et les recettes brutes se sont élevées à 56 millions de dollars. Le volume et le produit des ventes ont augmenté dans toutes les régions couvertes par l'opération, sauf en Amérique latine où les majorations de prix substantielles appliquées au cours de la campagne de 1985 ont eu une incidence négative sur le volume des ventes, qui a néanmoins été contrebalancée par une forte augmentation des recettes.

Commissions

3. Les commissions représentent les montants perçus par les comités nationaux et d'autres organisations de vente et les dépenses des bureaux de vente.

4. Les commissions ont généralement augmenté au prorata des recettes brutes.

### Montant total des dépenses

5. Malgré l'augmentation du volumes des ventes et la hausse correspondante des coûts de production et de commercialisation, les dépenses totales ont été plus faibles qu'en 1984 et inférieures de 2 millions de dollars (7,8 %) au montant approuvé dans le budget de 1985.

### Bénéfice net d'exploitation (produits traditionnels)

6. Le bénéfice net d'exploitation a été en 1985 de 17,1 millions de dollars, soit 5,3 millions de dollars (44,9 %) de plus qu'en 1984. Cet accroissement est dû à une gestion plus efficace des tarifs et des ventes et à une compression systématique des coûts.

### Autres recettes

7. Outre l'amélioration globale enregistrée pour les résultats d'exploitation, les éléments du passif et de l'actif ont été réévalués en hausse (+5,1 millions de dollars) en conséquence de la dépréciation du dollar des Etats-Unis.

### Bénéfice net

8. Le bénéfice total net, qui tient compte également des recettes diverses et des recettes (dépenses) non liées aux résultats d'exploitation, a été de 22,5 millions de dollars en 1985 (40,1 % du produit brut des ventes), soit 12,4 millions de dollars de plus qu'en 1984.

### Etats financiers de l'exercice terminé le 30 avril 1986

9. Les trois états financiers présentés ci-après sont accompagnés de notes qui font partie intégrante du rapport financier. On a introduit certaines modifications dans les comptes de 1984 pour harmoniser leur présentation avec celle retenue pour l'exercice considéré.

ETAT I

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA CAMPAGNE TERMINEE LE 30 AVRIL 1986

	Notes	Campagne de 1985	Campagne de 1984	Variation	
		Du 1er mai 1985 au 30 avril 1986	Du 1er mai 1984 au 30 avril 1985	(Augmentation/diminution)	
Nombre de cartes vendues (en millions)		117,3	111,2	6,1	
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
Recettes brutes	1	55 992	48 469	7 523	
A déduire : Commissions et dépenses directes des bureaux extérieurs	2	15 277	12 852	2 425	
Recettes nettes		40 715	35 617	5 098	
A déduire : Coût des marchandises livrées Frais de transport, droits et taxes		16 107	9 328	779	
		1 765	1 729	36	
Coût total des marchandises livrées	3	11 872	11 057	815	
A déduire : Questions artistiques et de composition		466	429	37	
Commercialisation et ventes		4 019	4 968	(949)	
Opérations		3 558	3 601	(43)	
Administration		3 713	3 751	(38)	
Montant total des dépenses d'exploitation	4	11 756	12 749	(993)	
Bénéfice net d'exploitation (produits traditionnels)	5	17 087	11 811	5 276	
A ajouter : Autres recettes	6	2 395	3 670	(1 275)	
Bénéfice net d'exploitation (y compris les autres recettes)		19 482	15 481	4 001	
A déduire : Réévaluation des éléments de l'actif et du passif	7	(5 093)	4 205	(9 298)	
Sommes à recevoir pour des exercices antérieurs passées par profits et pertes	8	1 208	0	1 208	
Ajustements correspondant à des exercices antérieurs		18	898	(880)	
Programme interrégional de promotion des ventes		899	320	5 423	579
BENEFICE NET	9	22 450	10 058	12 392	

Le Contrôleur,

(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général,

(Signé) James P. GRANT



ETAT II

ETAT COMPARATIF DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 30 AVRIL 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	Notes	Campagne de 1985	Campagne de 1984	(Augmentation/diminution)
<b>Actif</b>				
Encaisse		131 373,82	209 156,88	(77 783,06)
Sommes à recevoir	10	32 314 955,75	23 155 620,39	9 158 335,36
Stocks	11	8 946 387,85	9 208 183,20	(261 795,35)
Dépenses payées d'avance		118 361,84	31 688,52	86 673,32
Immobilisations	12	307 517,32	381 239,44	(73 722,12)
		41 818 596,58	32 986 888,43	8 831 708,15
<b>Passif</b>				
Sommes à payer	13	2 436 933,63	1 803 333,58	633 600,05
Compte interservices du FISE		16 931 328,78	21 125 290,77	(4 193 961,99)
Excédent de l'actif sur le passif		22 450 334,17	10 058 264,08	12 392 070,09

Le Contrôleur,

(Signé) Karin LORHAUG

Le Directeur général,

(Signé) James P. GRANT

ETAT III

ETAT COMPARATIF DES RESULTATS EFFECTIFS DE LA CAMPAGNE TERMINEE LE 30 AVRIL 1986  
ET DU PLAN DE TRAVAIL APPROUVE

	Résultats effectifs	Prévisions budgétaires	Différence (Augmentation/diminution)	
Nombre de cartes vendues (en millions)	117,3	117,0	0,3	
(En milliers de dollars des Etats-Unis)				
Recettes brutes	55 992	56 700	(708)	
A déduire : Commissions et dépenses directes des bureaux extérieurs	15 277	15 500	(223)	
Recettes nettes	40 715	41 200	(485)	
A déduire : Coût des marchandises livrées Frais de transport, droits et taxes	10 107 1 765	9 000 1 700	1 107 65	
Coût total des marchandises livrées	11 872	10 700	1 172	
A déduire : Questions artistiques et de composition	466	500	(34)	
Commercialisation et ventes	4 019	5 500	(1 481)	
Opérations	3 558	4 800	(1 242)	
Administration	3 713	4 100	(387)	
Montant total des dépenses d'exploitation	11 756	14 900	(3 144)	
Bénéfice net d'exploitation (produits traditionnels)	17 087	15 600	1 487	
A ajouter : Autres recettes	2 395	2 100	295	
Bénéfice net d'exploitation (y compris les autres recettes)	19 482	17 700	1 782	
A déduire : Réévaluation des éléments de l'actif et du passif	(5 093)	0	(5 093)	
Sommes à recevoir pour des exercices antérieurs passées par profits et pertes	1 208	0	1 208	
Ajustements correspondant à des exercices antérieurs	18	0	18	
Programme interrégional de promotion des ventes	899 (2 968)	1 900 1 900	(1 001) (4 868)	
<b>BENEFICE NET</b>	<b>22 450</b>	<b>15 800</b>	<b>6 650</b>	

Le Contrôleur,  
(Signé) Karin LOKHAUG

Le Directeur général,  
(Signé) James P. GRANT

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

Etat I (recettes et dépenses)

1. Recettes brutes. Ces chiffres représentent le montant total des ventes de tous les produits de l'opération (cartes, calendriers, articles de papeterie, matériel éducatif et autres produits) vendus au cours de la campagne. Les recettes brutes se sont élevées à 56 millions de dollars en 1985, soit 7,5 millions de dollars (15,5 %) de plus qu'en 1984. Cette différence est due aux augmentations de prix intervenues sur les principaux marchés (10 %) et à l'accroissement du volume des ventes (5,5 %). On trouvera ci-après une comparaison des résultats de 1985 et de 1984 [volume des ventes (en millions de cartes) et recettes brutes (en millions de dollars des Etats-Unis)], par région.

<u>Région</u>	<u>Volume des ventes</u>		<u>Recettes brutes</u>		<u>Variation</u>	
	<u>1985</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1984</u>	<u>Volume des ventes</u>	<u>Recettes brutes</u>
I. Amérique du Nord	20,3	18,7	9,0	8,7	1,6	0,3
II. Amérique latine	9,6	9,8	3,5	2,5	(0,2)	1,0
III. Asie	3,1	2,9	2,2	1,5	0,2	0,7
IV. Inde/Pakistan/Pacifique	8,9	7,2	2,6	2,1	1,7	0,5
V. Europe/Méditerranée orientale	73,5	70,1	30,6	32,3	2,7	4,3
VI. Afrique	1,9	1,8	2,1	1,4	0,1	0,7
<b>Total</b>	<b>117,3</b>	<b>111,2</b>	<b>56,0</b>	<b>48,5</b>	<b>6,1</b>	<b>7,5</b>

On trouvera une analyse détaillée, par pays, de l'évolution, entre 1984 et 1985, du volume des ventes et des recettes brutes dans le tableau qui suit les présentes notes.

2. Commissions et dépenses des bureaux extérieurs. Ceci représente le montant des commissions payées aux comités nationaux et à d'autres organisations de vente et les dépenses de vente directe des bureaux qui gèrent l'opération. Ces dépenses ont représenté 27,3 % des recettes brutes en 1985 contre 26,5 % en 1984. L'augmentation est due aux taux excessifs pratiqués par un comité national et aux dépenses d'installation des nouveaux bureaux extérieurs ouverts en Asie et en Afrique. Le FISE a pour objectif de maintenir le montant total des commissions payées aux comités nationaux et des dépenses de vente directe des bureaux extérieurs en deçà d'un plafond égal à 25 % des recettes brutes.

3. Coût des marchandises livrées. Il s'agit du coût de production des marchandises livrées au cours de l'exercice, qui comprend les dépenses directes (matières premières et main-d'oeuvre) et indirectes (fournitures et services pour la production, transport, stockage, etc.). Pour 1985, le coût total des

marchandises livrées (frais de transport, droits et taxes inclus) s'est élevé à 11,8 millions de dollars, soit 0,8 million de dollars de plus qu'en 1984. Cette hausse est due principalement à une augmentation du volume des livraisons. Exprimé en pourcentage des recettes brutes, le coût des marchandises livrées est passé de 22,8 % en 1984 à 21,2 % en 1985, ce qui correspond à un gain de 1,6 %. La décentralisation de la production des cartes de voeux, grâce à l'ouverture de nouveaux centres au Brésil et à Singapour, permet de réduire les coûts et l'on prévoit que le développement de l'activité de ces centres permettra d'effectuer des économies encore plus importantes, en conséquence de la diminution des coûts de production et des frais d'expédition.

4. Dépenses d'exploitation totales. Il s'agit des dépenses afférentes à la gestion de l'opération. Les coûts sont ventilés par élément dans l'état des recettes et des dépenses. En 1985, les dépenses d'exploitation se sont élevées au total à 11,8 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins qu'en 1984. En 1985, les dépenses d'exploitation de l'opération exprimées en pourcentage des recettes brutes (21 %) ont été inférieures de 5,3 % à celles de 1984 (26,3 %). Cette forte réduction est due a) à la nouvelle méthode introduite par le FISE en 1985, qui consiste à déduire les contributions du personnel des dépenses de personnel au lieu de les comptabiliser séparément comme recettes; b) à la décision - prise sur la base des recommandations des vérificateurs des comptes aussi bien intérieurs qu'extérieurs - de n'inclure dans les dépenses que la part des dépenses de publicité et de matériel promotionnel qui concerne la campagne considérée; c) à une compression systématique des dépenses d'exploitation de l'opération, qui a permis de ramener les dépenses de 1985 à un niveau inférieur à celles de 1984 et au montant approuvé dans le budget.

5. Bénéfice net d'exploitation. Ceci représente le bénéfice net réalisé sur la vente des cartes de voeux et d'autres produits traditionnels de l'opération. Pour la campagne de 1985, ce bénéfice s'est élevé à 17,1 millions de dollars, soit 5,3 millions de dollars (44,7 %) de plus qu'en 1984.

6. Autres recettes. Il s'agit des recettes provenant des programmes spéciaux de l'opération (ventes de timbres et de monnaies, dons en réponse aux appels contenus dans les brochures de l'opération, remises consenties par les fournisseurs, etc.). En 1985, elles ont été inférieures de 1,3 million de dollars à celles de 1984, en raison a) de la diminution des recettes provenant des ventes de timbres, principalement imputable à un phénomène d'usure (le programme s'étale en effet sur 10 ans) et à la chute du rendement et b) du transfert des contributions du personnel de l'élément "autres recettes" à l'élément "dépenses d'exploitation" (voir note 4).

7. Réévaluation des éléments de l'actif et du passif. Le gain au change de 5,1 millions de dollars découle de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, une fois convertis au taux de change en vigueur au 30 avril 1986 pour les opérations de l'ONU, conformément au règlement financier de l'ONU.

8. Passation par profits et pertes de sommes à recevoir pour des exercices antérieurs. Il s'agit des sommes dues à l'opération pour les campagnes des années antérieures mais qu'on estime irrécouvrables. On s'efforcera néanmoins de recouvrer ces créances dans la mesure du possible.

9. Bénéfice net. Le bénéfice net pour 1985 s'est élevé à 22,5 millions de dollars, soit 12,4 millions de dollars (123,3 %) de plus qu'en 1984, ce qui constitue un record pour l'opération. Ce bénéfice a représenté 40,1 % des recettes brutes contre 20,8 % en 1984.

Etat II (actif et passif)

10. Sommes à recevoir. Ceci comprend, outre les redevances et diverses sommes à recevoir, les montants que les comités nationaux et d'autres dépositaires doivent pour les ventes de 1985; les sommes passées par profits et pertes ont été déduites. Le montant dû par les comités nationaux au 30 avril 1986 était de 31,6 millions de dollars contre 22,1 millions de dollars au 30 avril 1985. L'augmentation de 9,5 millions de dollars correspond à celle du chiffre d'affaires en 1985. Les accords passés avec les comités nationaux prévoient le versement des soldes non réglés avant le 31 août de chaque exercice. Au 14 novembre 1986, ces soldes se montaient à 8,8 millions de dollars.

11. Stocks. Les stocks au 30 avril 1986 (matières premières, articles en cours de fabrication, produits finis et produits en transit) sont indiqués au coût standard. Le stock à la fin de l'exercice comprend les cartes et le matériel publicitaire et promotionnel produit au cours de l'exercice pour la campagne de 1986.

	<u>1985</u>	<u>1984</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Matières premières	2 891 027	2 728 464
Articles en cours de fabrication, produits finis, produits en transit, matériel publicitaire et promotionnel	6 055 361	6 479 719
Total	<u>8 946 388</u>	<u>9 208 183</u>

12. Immobilisations. Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant, déduction faite de l'amortissement cumulé que l'on calcule par la méthode de l'amortissement linéaire étalé sur la période utile prévue. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des immobilisations au 30 avril 1986.

	<u>1985</u>	<u>1984</u>
	(En dollars des Etats-Unis)	
Matériel de production	427 659	427 659
Installation téléphonique	88 397	88 397
Total partiel	<u>516 056</u>	<u>516 056</u>
Amortissement cumulé	208 539	134 816
Total	<u>307 517</u>	<u>381 240</u>

13. Sommes à payer. Ceci représente les montants dus par l'opération au 30 avril 1986 mais non encore payés à cette date. Sur ces montants, un million de dollars était dû aux fournisseurs extérieurs (0,7 million de dollars au 30 avril 1985) et le solde de 1,4 million de dollars correspondait aux traitements à payer et aux dépenses à engager pour les bureaux de l'opération à Genève, Copenhague et New York.

Etat III (état comparatif des résultats effectifs de la campagne et du plan de travail pour 1985)

14. Les résultats obtenus pour les ventes de cartes, les recettes brutes et les commissions étaient conformes aux prévisions budgétaires. En ce qui concerne les coûts de production et d'exploitation, on a réalisé des économies importantes (2 millions de dollars, soit 7,8 %) grâce à un programme de réduction des dépenses qui couvrait l'ensemble de l'opération. Le bénéfice net d'exploitation s'est élevé à 1,5 million de dollars, soit une augmentation de 9,5 %. Le bénéfice net, qui comprend les autres recettes et dépenses, a été de 6,7 millions de dollars, soit 42,1 % de plus que prévu.

15. La comparaison entre les résultats effectifs et les prévisions budgétaires dans l'état III (voir par. 14) repose sur la projection faible qui avait été faite pour le volume des ventes, soit 117 millions de cartes, ce qui correspond au chiffre effectif obtenu pour 1985-1986. Mais il convient de noter que le bénéfice net pour 1985-1986 dépasse aussi bien la projection moyenne (20,2 millions de dollars) que la projection forte (21,2 millions de dollars); il leur est supérieur de 2,3 millions de dollars (11,4 %) et de 1,3 million de dollars (6,1 %), respectivement.

TABLEAU

Recettes brutes provenant des ventes de tous les produits en 1985, nombre de cartes vendues et chiffres comparatifs pour 1984 (par régions et principaux pays de ventes)

	Campagne de 1985					Campagne de 1984					Variation	
	Nombre de cartes vendues (En milliers) E.-U.) a/	Recettes brutes (En milliers de dollars E.-U.)	Pourcentage des recettes totales (En E.-U.)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Recettes brutes pour 1 000 habitants (En dollars E.-U.)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Recettes brutes pour 1 000 habitants (En dollars E.-U.)	Pourcentage des recettes totales (En E.-U.)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Recettes brutes (En milliers de dollars E.-U.)	Nombre de cartes vendues (En milliers)	Augmentation/Diminution)
<b>Amérique du Nord (région I)</b>												
Etats-Unis d'Amérique	13 561	5 964	10,7	57	25,20	12 656	6 137	12,7	25,93	53	905	(173)
Canada	6 714	3 035	5,4	256	120,44	6 012	2 554	5,3	101,55	239	702	481
<b>Total partiel Amérique du Nord</b>	<b>20 275</b>	<b>8 999</b>	<b>16,1</b>			<b>18 668</b>	<b>8 691</b>	<b>17,9</b>			<b>1 607</b>	<b>308</b>
<b>Amérique centrale et Amérique du Sud (région II)</b>												
Bresil	5 786	1 556	2,8	44	11,73	6 216	1 025	2,1	7,73	47	(430)	531
Colombie	903	382	0,7	32	13,55	824	358	0,7	12,69	29	79	24
Pérou	330	109	0,2	17	5,53	479	133	0,3	6,75	24	(149)	(24)
Chili	267	82	0,1	22	6,83	337	103	0,2	8,55	28	(70)	(21)
Mexique	510	219	0,4	6	2,79	331	171	0,4	2,18	4	179	46
Argentine	807	583	1,0	27	19,37	688	213	0,4	7,08	22	149	370
Uruguay	286	98	0,2	95	32,67	283	69	0,1	23,08	95	3	29
Autres pays	723	460	0,8			729	466	1,0			(6)	(6)
<b>Total partiel Amérique centrale et Amérique du Sud</b>	<b>9 612</b>	<b>3 489</b>	<b>6,2</b>			<b>9 857</b>	<b>2 538</b>	<b>5,2</b>			<b>(245)</b>	<b>951</b>
<b>Asie (région III)</b>												
Japon	1 602	1 523	2,7	13	12,69	1 537	994	2,1	8,28	13	65	529
Autres pays	1 435	652	1,2			1 325	491	1,0			110	161
<b>Total partiel Asie</b>	<b>3 037</b>	<b>2 175</b>	<b>3,9</b>			<b>2 862</b>	<b>1 485</b>	<b>3,1</b>			<b>175</b>	<b>690</b>
<b>Pacifique du Sud-Ouest (région IV)</b>												
Australie	2 233	846	1,5	144	54,58	2 259	946	2,0	60,86	145	(26)	(100)
Nouvelle-Zélande	876	228	0,4	265	69,09	620	159	0,3	48,18	188	256	69
Inde	5 469	1 402	2,5	7	1,92	3 989	921	1,9	1,26	5	1 480	481
Pakistan	327	118	0,2			295	113	0,2			32	5
Autres pays	30	4	0,0			20	3	0,0			10	1
<b>Total partiel Pacifique du Sud-Ouest</b>	<b>8 935</b>	<b>2 598</b>	<b>4,6</b>			<b>7 183</b>	<b>2 142</b>	<b>4,4</b>			<b>1 752</b>	<b>456</b>

a/ Comprend tous les produits traditionnels de l'opération Cartes de vœux.

TABLEAU (suite)

	Campagne de 1985					Campagne de 1984					Variation	
	Nombre de cartes vendues (En milliers)	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes (En milliers de dollars E.-U.) a/	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Recettes brutes pour 1 000 habitants (En dollars E.-U.)	Nombre de cartes vendues de (En milliers de dollars E.-U.) a/	Pourcentage des recettes totales	Recettes brutes pour 1 000 habitants (En dollars E.-U.)	Nombre de cartes vendues par millier d'habitants	Recettes brutes (En milliers de dollars E.-U.)	Nombre de cartes vendues de (En milliers de dollars E.-U.)	[Augmentation/Diminution]
<b>Europe et Méditerranée orientale (région VI)</b>												
Allemagne, République fédérale d'	13 607	14,2	129,69	222	6 974	14,4	114,16	216	412	963		
France	12 043	10,8	110,55	219	5 037	10,4	91,37	218	85	1 032		
Suisse	4 470	2 885	450,78	698	2 555	5,3	396,62	66	191	330		
Pays-Bas	4 473	2 097	145,63	311	1 889	3,9	131,00	208	466	208		
Espagne	7 371	1 607	41,52	190	1 220	2,5	31,91	168	949	387		
Finlande	2 858	1 776	362,45	583	1 351	2,8	276,00	522	302	42		
Suède	2 740	1 306	157,35	330	2 625	1 181	141,56	315	115	125		
Italie	4 603	1 750	307,70	81	4 003	2,6	21,99	70	600	496		
Belgique	1 838	1 044	105,45	186	906	1,9	91,95	207	(198)	138		
Norvège	2 152	1 156	281,95	525	1 983	1,8	209,70	479	169	282		
Pologne	1 371	382	10,35	37	1 440	0,5	6,46	39	(69)	142		
Danemark	2 000	1 022	200,39	392	858	1,8	169,83	392	(6)	154		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 209	876	15,53	49	2 326	1,7	14,63	41	(117)	51		
Autriche	1 422	641	84,34	187	1 350	1,2	79,45	179	72	41		
Bulgarie	0	0	0,00	0	1 038	4,0	216,38	116	(1 038)	(1 939)		
Yougoslavie	3 091	888	38,61	134	3 336	1,4	29,29	144	(245)	211		
Grèce	1 535	557	57,27	164	1 569	0,9	46,08	159	56	111		
Tchécoslovaquie	384	610	39,35	25	623	1,1	33,20	40	(239)	96		
Turquie	1 356	227	4,69	28	1 118	0,3	3,09	23	238	78		
Luxembourg	552	291	727,50	1 380	206	100	273,22	563	346	191		
République démocratique allemande	383	96	5,75	23	382	0,2	5,22	23	1	9		
Méditerranée orientale	1 094	1 373	853	853	1 312	2,7	1 247	241	61	61		
Autres pays	1 894	1 999	3,6	1 451	1 451	2,6	66,5	443	752	752		
<b>Total partiel Europe et Méditerranée orientale</b>	<b>73 536</b>	<b>36 599</b>	<b>65,4</b>	<b>70 762</b>	<b>32 245</b>	<b>66,5</b>	<b>66,5</b>	<b>2 774</b>	<b>4 354</b>	<b>4 354</b>		
<b>Afrique (région VII)</b>												
	1 905	2 132	3,8	1 168	1 368	2,8	100,0	37	764	764		
<b>TOTAL</b>	<b>117 300</b>	<b>55 992</b>	<b>100,0</b>	<b>111 200</b>	<b>48 469</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>6 100</b>	<b>7 523</b>	<b>7 523</b>		

a/ Comprend tous les produits traditionnels de l'opération Cartes de vœux.



## II. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

1. Les comptes sont tenus conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature particulière de l'opération Cartes de vœux, compte tenu de son caractère commercial. Dans les livres du FISE, les comptes de l'actif et du passif de l'opération sont consolidés au moment de la clôture périodique des comptes. A la clôture de l'exercice de l'opération Cartes de vœux (le 30 avril 1986), le montant net de l'actif déduit du passif non réglé a été inscrit au compte interservice comme montant dû au FISE.
2. L'exercice de l'opération va du 1er mai au 30 avril. Des procédures systématiques de clôture des comptes en fin d'exercice sont appliquées pour permettre au FISE d'inclure les comptes de l'opération Cartes de vœux dans ses états financiers.
3. L'unité de compte est le dollar des Etats-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU.
4. Les recettes brutes de l'opération Cartes de vœux provenant des ventes déclarées par les comités nationaux et les autres points de vente sont comptabilisées en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la fin de la campagne. (Les encaissements effectifs sont comptabilisés en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au moment du recouvrement, généralement à la fin du mois d'août.)
5. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont évalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses, sous la rubrique "réévaluation des éléments de l'actif et du passif".
6. Le stock de matières premières, d'articles en cours de fabrication, de produits finis et de produits en transit est évalué au coût standard et figure en tant que tel dans l'état de l'actif et du passif. L'opération a pour principe d'inscrire au compte des pertes et profits tous les produits finis invendus de la campagne en cours qui ne sont pas reportés sur la campagne suivante. Le matériel publicitaire et promotionnel qui a été acheté au cours de la campagne considérée mais se rapporte à des campagnes ultérieures est toujours indiqué au prix coûtant et inclus dans les stocks.